

*Les Premiers Seigneurs et Colons
de Sainte-Anne de la Pérade*

DU MEME AUTEUR

La Vie aventureuse d'Arthur Bules, Editions Albert Lévesque, Montréal, 1933 (épuisé).

Aaron Hart, récit historique. Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1938.

Jean Riquart, brochure, 16 pp., Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1943.

2592

RAYMOND DOUVILLE

Cédé Par

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

Les Premiers

Seigneurs et Colons

DE

Sainte-Anne de La Pérade

1667--1681

Collection "L'Histoire Régionale"

EDITIONS DU BIEN PUBLIC

Les Trois-Rivières, — 1946

THE HISTORY OF THE

REIGN OF CHARLES THE FIRST

BY JOHN BURNET

1679

Printed by J. Sturges, at the
Printers Office, in St. Dunstons Church-yard,
London.

Avant-Propos

Bien peu de renseignements ont été publiés sur les origines de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade avant le recensement de 1681. Ce recensement donne une liste de vingt familles, et laisse supposer qu'elles étaient établies depuis déjà quelques années, car certains colons ont plusieurs arpents de terre en culture. Mais on ne savait rien de la date et des circonstances de leur établissement dans la seigneurie.

En réalité, plus d'une centaine de colons ont attaché leur nom à la seigneurie avant 1681. Le présent travail a pour but de les faire connaître. Quelques-uns n'ont fait que passer, d'autres forment les familles-souches de la paroisse. Chacun appartient à l'histoire des origines, et nous avons cherché à donner à tous ces colons la place qui leur revient.

La plus grande partie de notre documentation a été puisée dans les archives du Palais de Justice des Trois-Rivières, et principalement dans le greffe du notaire Michel Roy, ainsi que dans les greffes des notaires La Tousche, de La Rue et Ameau. L'étude du greffe du notaire Roy nous a pratiquement permis de suivre, année par année, le développement de la seigneurie et d'enregistrer les principaux événements qui s'y sont déroulés. Comme tous les notaires de l'époque, Michel Roy a été le véritable chroniqueur des premières années de la seigneurie. Grâce à lui, nous avons pu réperer la présence de plusieurs colons de passage, et établir une liste à peu près complète de tous ceux qui ont résidé à Ste-Anne au cours de cette période.

Notre travail se divisait tout naturellement en trois parties: la Seigneurie de l'île de Sainte-Anne, avec Michel Gamelain, le premier seigneur; la Seigneurie de Sainte-Anne, avec Thomas de Lanouguère et Esmon de Suève; la Seigneurie de Sainte-Marie, avec Jean LeMoynes. Nous avons cru utile de donner, à la suite de l'histoire proprement dit de ces seigneuries, une liste chronologique, par ordre d'arrivée, de tous les colons qui y ont séjourné, avec quelques notes biographiques sur chacun d'eux.

R. D.

Avant l'arrivée des colons

LA RIVIERE SAINTE-MARIE ET L'ILE SAINTE-ANNE

C'est à l'année 1603 qu'il faut faire remonter la découverte de la rivière et des terres qu'elle baigne. Dans la relation de son voyage de cette année, Champlain écrit :

“Nous partimes le jeudi (25 juin) en suivant dudit coteau, et passâmes près d'une île, qui est proche de la bande du Nord, où je fus, à quelques petites rivières, dont il y en a deux qui peuvent porter bateau assez avant, et une autre qui a quelque trois cents pas de large; à son entrée, il y a quelques îles; elle va fort avant dans la terre, est la plus creuse de toutes les autres; lesquelles sont fort plaisantes à voir, les terres étant pleines d'arbres qui ressemblent à des noyers, et en ont la même odeur, mais je n'y ai point vu de fruit, ce qui me met en doute. Les Sauvages m'ont dit qu'il porte son fruit comme les nôtres...” (1)

Puis, dans la relation de son voyage de 1609, ce coin de terre attire encore son attention. Il en parle en ces termes, à la date du 18 juin :

“Continuant notre chemin, nous fûmes à une rivière qui est fort agréable, distante du lieu de Sainte-Croix de neuf lieues, et de Québec 24, et l'avons nommée la rivière Sainte-Marie. Je fis rencontre de quelque deux ou trois cents sauvages qui étaient cabanés proche d'une petite île, appelée S. Eloy, distante de Sainte-Marie d'une lieue et demie, et là, les fûmes reconnaître, et trouvâmes que c'étaient des nations sauvages appelées Ochateguins et Algonquins qui venaient à Québec pour nous assister aux découvertes du pays des Iroquois, con-

(1) — Vol. 1, p. 93

tre lesquels ils ont une guerre mortelle, n'épargnant aucune chose qui soit à eux..." (2).

Bien que le récit du voyage de 1603 ne le spécifie pas, il est facile de reconnaître qu'il s'agit là de la rivière que Champlain devait, six ans plus tard, baptiser du nom de Sainte-Marie. Les Sauvages avaient certainement, dans leur idiome, un nom qui désignait cette rivière avant sa découverte par les blancs. Mais aucun document ne le signale. La rivière Batiscan était déjà connue sous ce nom, et l'île Saint-Eloi a une origine étymologique inconnue. Il est sûr toutefois qu'elle n'a pas été baptisée par Champlain. Il est sûr également que si Champlain avait appris des Sauvages le nom qui désignait la rivière qu'il devait appeler "rivière Sainte-Marie", il l'aurait mentionné dans son récit et aurait peut-être conservé ce nom à la rivière.

Sauf Champlain, aucun voyageur ou missionnaire des premières années ne mentionne la "*rivière Sainte-Marie*". Puis voici qu'en 1663, Pierre Boucher écrit:

"Depuis Québec jusque aux Trois-Rivières, il n'y a point d'îles, sinon deux petites d'environ une lieue de tour chacune, et qui sont proches de la terre ferme, du côté du Nord. Elles se nomment l'île Sainte-Anne et l'île Saint-Eloi". (3)

Et ce nom d'île Sainte-Anne, d'abord appliqué à l'île qui devait bientôt devenir l'île Saint-Ignace, s'étendit rapidement pour désigner aussi la rivière. Il est probable que ce nom d'île Sainte-Anne fut donné par des missionnaires ou des voyageurs trifluviens, qui employaient la rivière pour leurs randonnées. Connue de Pierre Boucher, ce nom l'était également de Michel Gamelain, qui se fit accorder sa seigneurie sous le nom de "Seigneurie de l'île de Sainte-Anne".

A partir de ce moment, il n'est plus question de "rivière Sainte-Marie". Le nom ne devait revenir qu'en 1669, confiné à la seigneurie accordée à Jean LeMoynes, sur la rive ouest de la rivière.

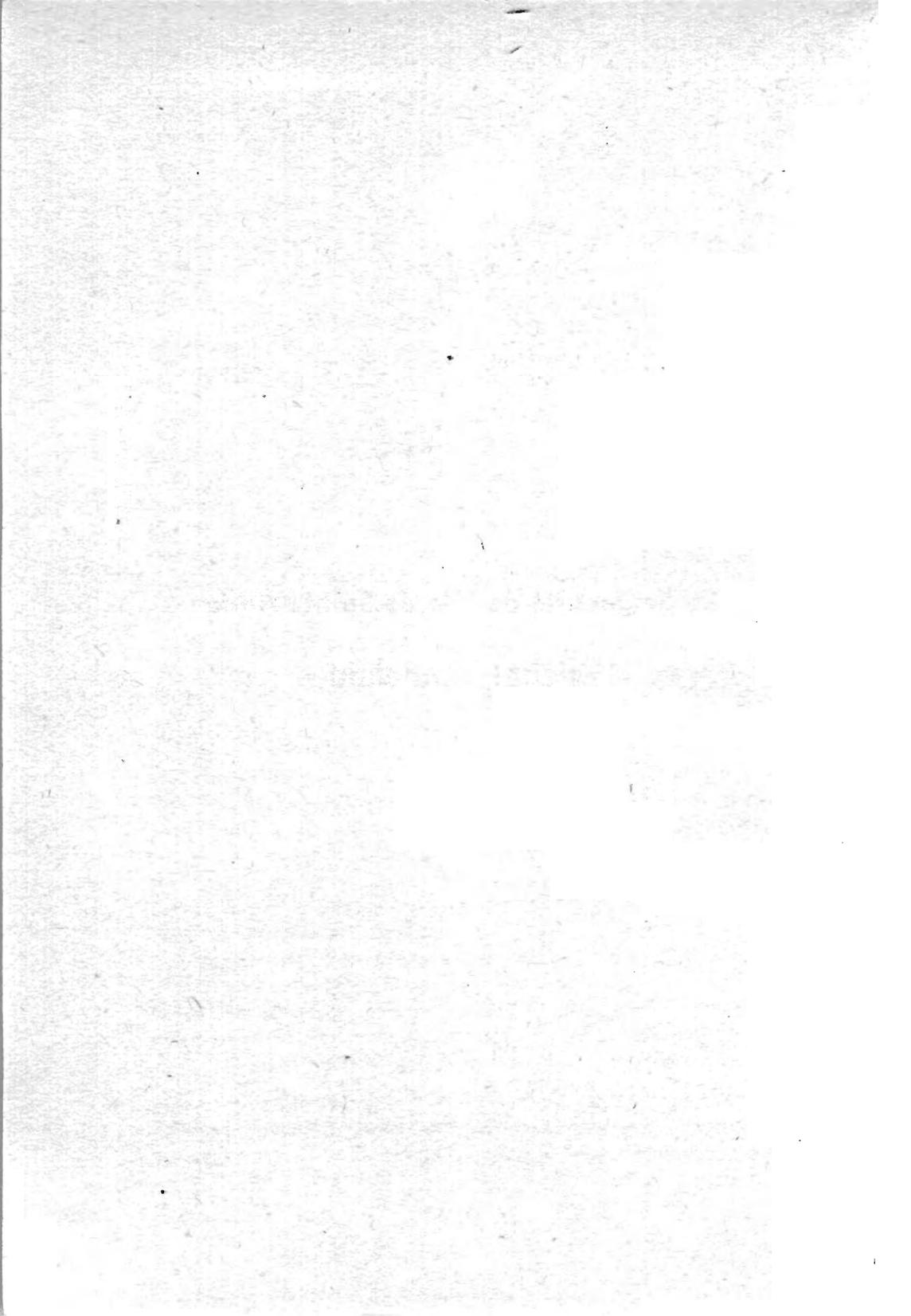
(2) — Oeuvres de Champlain, Vol. 2, p. 323.

(3) — "Hist. véritable et naturelle, etc., Ed. Coffin, p. 40.

I

La Seigneurie de l'île de Sainte-Anne

Michel Gamelain



La seigneurie de l'île de Sainte-Anne

— Michel Gamelain —

La seigneurie de l'île de Sainte-Anne est l'une des moins connues de toutes celles qui furent concédés avant 1672. Elle ne figure ni dans le Papier terrier de la Cie des Indes Occidentales de 1668, ni dans les Documents relatifs à la tenure seigneuriale, publiés d'après les originaux de l'époque. Les titres même sont introuvables. Y eut-il octroi verbal ou écrit, nous l'ignorons.

Le seul document officiel qui nous affirme que cette seigneurie avait été bel et bien concédée à Michel Gamelain par Jean Talon est l'acte de vente par Michel Gamelain à Edmond de Suève et à Thomas de Lanouguère, devant le notaire Duguay à Québec, le 29 septembre 1670. A ce point de vue surtout, ce document est d'une importance primordiale. Gamelain cédait *"la terre et Seigneurie de Ste-Anne consistante en une demye lieue de terre de front sur une lieue de profondeur dans les terres, avec les travaux faits par led. Vendeur sur ycelle ainsy que le tout se pour suit et comporte à present, aud, vendeur appartenant par concession qui luy en a esté donnée par Messrs Jean Talon Coner du Roy en ses cones destat et privé Intendant de la justice police et finance de la nouvelle Isle de terre neuve acadie, &s. stipulant pour Sa Majesté en date du ... (en blanc) ... joignant la ditte terre et seigneurie d'un costé lad. Rivière Ste. Anne daue costé les terres non concédées dun bout le fleuve et daue bout lad. profondeur..."*

A défaut de document officiel qui puisse nous renseigner sur l'octroi de la seigneurie par Jean Talon à Michel Gamelain, ce contrat de vente nous fournit l'essentiel, et il suffit à garan-

tir l'authenticité des titres de ce premier seigneur de Sainte-Anne. Un seul point reste obscur: à quelle date précise la seigneurie fut-elle accordée? Nous devons ici nous contenter de supposer que ce fut à la fin de l'année 1666, car dès le début de l'année suivante, Gamelain y distribuait des concessions et s'octroyait le titre de seigneur.

Michel Gamelain possédait-il des qualifications spéciales pour que l'intendant Talon lui accorde une seigneurie, si ce n'est qu'il était le beau-frère de Pierre Boucher et de Nicolas Gastineau, qu'il était allié à la famille Crevier et que ses fonctions de médecin et de trafiquant de fourrures actif faisaient de lui un des citoyens les plus influents du Cap de la Madeleine?

Voyons un peu ce qu'avait été son activité, avant que les événements lui permettent de devenir seigneur de l'île de Sainte-Anne.

SON ARRIVÉE AU PAYS

Le nom de Michel Gamelain apparaît pour la première fois dans nos archives lors de son contrat de mariage, le 16 novembre 1661 (1) avec Marguerite Crevier, née en 1645 à St-Sauveur de la Rochelle, fille du pionnier trifluvien, Christophe Crevier Sieur de la Meslée. Gamelain était originaire de la paroisse de Saint-Surin, ville de Blois, et était fils de Michel Gamelain, marchand de vins, et de Françoise Bellanger. Dans ce même contrat, il se dit "maistre-chirurgien".

Un document du notaire La Tousche, en janvier 1665, dit: "*Michel Gamelain, sieur de la Fontaine, âgé de 26 ou 27 ans*". Le recensement de 1667 le dit âgé de 27 ans, et sa femme, 24. Nous pouvons donc fixer à 21 ans environ l'âge de Gamelain lors de son mariage, et à 17 ans l'âge de son épouse.

Marguerite Crevier avait épousé, le 14 mai 1657, alors qu'elle n'avait que douze ans, Jacques Fournier sieur de la

(1) — Greffe Ameau.

Ville, fils de Michel Fournier et de Michelle Croier, de Paris. Le mariage avait été célébré aux Trois-Rivières par le Père Ragueneau, en présence de Jean Godefroy de Lintôt et de Quentin Moral de Saint-Quentin (2). Pour des raisons demeurées en parties obscures, ce mariage fut annulé en 1659, et deux ans plus tard, Marguerite Crevier devenait l'épouse de Michel Gamelain. (3).

A l'époque de son mariage, Michel Gamelain demeurait chez son beau-père. C'est là que fut passé le contrat de mariage, en présence des parents de la future épouse, et des personnes suivantes: Pierre Boucher Sr de Grosbois et Jeanne Crevier, sa femme; Jean, Nicolas et Marie Crevier, Nicolas Gastineau Sr du Plessis, Etienne Pezard de la Touche, lieutenant de la garnison de Trois-Rivières, Louis Pinard, maître-chirurgien, et Pierre Disy dit Montplaisir, "*cousin de la dite Crevier*".

Le 1er décembre 1662, Michel Gamelain signait comme témoin, avec son beau-frère, Nicolas Gastineau, au bas du testament de Christophe Crevier (4). Le 15 août précédent, le Père Allouez lui avait accordé, au Cap-de-la-Madeleine, une concession de deux arpents de terre de front sur quarante de profondeur, avoisinant les terres de Jean Grimart et Louis Le-

(2) — Registre des Trois-Rivières.

(3) — Dans les "Jugements du Conseil Souverain" (Vol. 1, p. 48) on peut lire à la date du 3 novembre 1663:— "Jacques Fournier sr de la ville, demandeur, la Veuve Xénophile (Christophe) Crevier défenderesse. — Après que le demandeur a conclu à ce que la défenderesse soit condamnée luy payer la somme de cinquante huit livres pour laquelle elle a avec sa fille pris des marchandises cheix le sr de la Chesnaye Aubert dans le temps que la ditte fille fut remise avec luy pour trois mois enfin de voir si la consommation de son mariage s'ensuivrait, et que par la défenderesse a esté dit quelle a une quittance de demandeur généralement de toutes choses en conséquence d'une transaction passée entreux, et qu'au fond de la demande qui luy est faicte elle na jamais rien prix cheix le sr de la Chesnaye sous le nom du demandeur. Le Conseil a pris et met les parties hors de Cour et de proces et sans depens."

(4) — "Christophe Crevier, qui paraît pour la première fois aux registres des Trois-Rivières le 7 décembre 1639, fut l'un des plus notables habitants de cette bourgade" (R. P. Archange Godbout, "Les pionniers de la région trifluviennne, p. 31). Son testament fut reçu par le notaire Ameau. On n'a pas retrouvé son acte de sépulture.

médicament ce qui les fait saouler et enyvrer, ce que les dicts Sauvages cherchent, veu que c'est le but de leurs prétentions..”.

Ces témoignages démontrent à l'évidence que Michel Gamelain préféra mettre sa science d'apothicaire au service de la traite de l'eau de vie. Il n'est donc pas étranger à la recrudescence de ce commerce dans la région trifluvienne, ce qui mit les autorités en état d'alarme et amena même le Conseil Souverain à s'alarmer des *“abus de désordre qui arrivent journellement aux Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine, tant par la division des principaux officiers de la justice qu'autres, qu'au sujet des boissons et de la malice de plusieurs habitants...”* (10).

ARRIVEE DE MICHEL GAMELAIN A SAINTE-ANNE

Nous allons voir maintenant Michel Gamelain à l'oeuvre dans la rivière Sainte-Anne, à l'entrée de laquelle se trouvait son propre poste de traite.

Le 20 juin 1667, le Conseil Souverain émettait sa fameuse sentence *“contre divers habitants et sauvages du Cap-de-la-Madeleine, accusés d'avoir contrevenu à l'ordonnance relative à la traite des boissons aux sauvages”*. Dans cette sentence, on trouve les noms de deux personnes qui avaient témoigné contre Gamelain en 1665: Nicolas Gastineau et Benjamin Anseau. Les autres accusés étaient: Jean LeMoynes, Barthélemy Bertaut, Jean Moufflet dit Champagne, Jean Bonneau dit La-Grave, Jean-Baptiste et Nicolas Crevier, La Chaize, François Fafard, Jean Ricard, et les sauvages qui répondaient aux noms suivants: Misabé, Victor, Capimasack, Nikarinit, Sanabamo, Henry Snobatis, le Caron de Milan, le fils de Nigoret, Gabriel Gaspard, Abichkchich, François Saangsch et Sagamak.

Cette sentence est bien connue (11). Ce qui l'est moins,

(10) — 29 mai 1665.

(11) — Jugements & Délibérations du Conseil Souverain, vol. 1, pp. 406-407-408. La liste des témoignages et des dépositions fait partie de pièces manuscrites conservées aux archives du Palais de Justice des Trois-Rivières.

c'est la liste des témoignages et dépositions qui ont occupé les officiers du tribunal criminel du Cap à la fin de 1666 et dans les premiers mois de 1667. Pour ce qui nous concerne, ces témoignages ont l'avantage de nous éclairer abondamment sur les activités de Michel Gamelain à Sainte-Anne, avant l'arrivée des premiers colons résidents.

A l'audience du 24 janvier 1667, Jean Cusson déclara que le 12 ou le 13 du même mois, il se trouvait sur la concession qu'il possédait à la rivière Batiscan. Comme il veillait dans sa cabane, avec François Frigon, vers neuf ou dix heures du soir, il entendit chanter deux Sauvages qui venaient du côté de la rivière Sainte-Anne. En passant devant la porte de la cabane, les Sauvages entrèrent et demandèrent à se chauffer. Cusson s'aperçut vite que les Sauvages étaient ivres. L'un, "nommé par les français le Carron de Milan" ne cherchait qu'à se quereller, tandis que l'autre, "le fils aîné de Nigoret" cherchait à l'apaiser en le forçant à boire davantage. Après un certain temps, Cusson les mit dehors, "ou estant allèrent coucher sur la neige sans feu viron deux ou trois cens pas de sa cabane."

"Et le lendemain matin viron la pointe du jour estoient retournés frapper à la porte de sa cabane laquelle ne vouloit ouvrir a cause du bruit quils avoient fait le soir. Le fils de Nigoret lauroit prié de leur ouvrir quils ne demandoient qua se chauffer estant presque morts de froid la nuict. Ce quantendant le deposant quils nestoient plus saouls & plustost morfondus leur ouvrit la porte pour les laisser chauffer auprez de son feu, ou estant leur auroit demandé qui leur auroit donné leau de vie quils avoient beü & ce quils avoient baillé pour la voir. Luy dirent que çavoient esté les deux compagnons du Sieur Gamelain chirurgien lesquels estoient cabanés en la riviere Sainte Anne il y a deux mois ou environ et leur auroient donné pour la dicte eau de vie de bonne viande grasse viron deux sacs pleins avec trois ou quatre langues doriginal et autant de muffles avec un beau castor noir. Led Gamelin passa deux ou trois jours apres par le logis dud deposant venant du cap de la Magdeleine disant sen aller a la riviere de Ste Anne trouver ses hommes..."

Le 29 janvier suivant, François Frigon vint corroborer les dires de Jean Cusson. Il ajouta cependant que les deux Sauvages, lorsqu'ils furent entrés dans la cabane, se seraient plaints des serviteurs de Gamelain "qui ne leur avoient donné que peu deau de vie pour deux sacs de viande grasse trois langues trois muffles & un castor fort noir". Frigon déclara aussi que le 1er janvier précédent, "venant de quérir de la viande pour le Sieur de la Prade son maistre dans la rivière Ste Anne qu'un sauvage nommé Atikoanich luy avoit donnée, lequel estoit party aprez le deposant de sa cabane layant atteint sur le chemin, seroit passé devant luy & venu en la cabane du sieur Gamelain qui est en la rivière Ste Anne ou estoit un nommé ricard avec le Sauvage qui estoit un peu saoult & avoient encore une pinte auprez deux, dict au deposant quil avoit encore vifon un pot deau de vie de laquelle il luy auroit donné nstant le sauvage present dautant quil seroit obligé de luy en donner; le Sauvage auroit dict au deposant sil luy vouloit donner le meilleur de sa viande quil la feroit bouier en la dicte cabane, quil avoit encore deux ou trois langues mais les vouloit porter a champlain pour boire..."

Il ne faut pas croire que Michel Gamelain limitait son activité à la rivière Sainte-Anne. D'autres dépositions nous le montrent dans la rivière des Trois-Rivières, faisant le même trafic, avec ses beaux-frères Nicolas Gastineau et Jean Crevier, et aussi avec sa belle-mère, le veuve de Christophe Crevier qui, semble-t-il, tenait "bar ouverte", comme on dit aujourd'hui, dans sa maison du Cap de la Magdeleine.

Les principaux témoignages accablant Gamelain furent donnés le 29 mars par Gabriel Benoist dit LaForest, Nailla Batenchon dit LaLande, Jean Pérot et Jean Plassy. (12). Comme tous ces témoignages sont à peu près identiques, nous résumerons celui de Gabriel Benoist.

(12) — "Nailla Batenchon dit LaLande, soldat de la compagnie de M. de St-Ours, aagé de vingt ans ou environ". Le 7 nov. 1673, il obtient une concession de M. de St-Ours (Grefte Adhémar). "Jean Pérot, soldat de la compagnie de M. St. Ours, aagé de vingt-cinq ans au environ. "Jean Plassy, volontaire, demeurant aux Trois-Rivières, aagé de dix-sept ans ou environ."

Ce colon, habitant de Champlain, avait été envoyé par le Seigneur de la Tousche chercher, dans la rivière Sainte-Anne, des peaux d'original à lui dues par un Sauvage. Benoist était parti avec trois soldats dont Batenchon et Pérot, et deux Sauvages servant de guides. Le soir du départ, ils se rendirent coucher à la cabane de Michel Gamelain, à l'entrée de la rivière Sainte-Anne. Dans la cabane, le déposant *"auroit trouvé un nommé Ricard serviteur du Sr Gamelain, un autre dict Jean Boullard habitant dudit lieu de Ste Anne, deux autres soldats aussi habitans dont il ne sçait le nom"*.

Gamelain étant arrivé à sa cabane environ deux heures après, ils soupèrent tous ensemble, et Gamelain s'enquit auprès des visiteurs du but de leur voyage. *"Luy auroit dict le déposant quérir des peaux d'original avec le fils de Nigoret pour Monsr. de la Tousche quil estoit venu advertir"*. Gamelain s'entretint ensuite en langue indienne avec les sauvages, après quoi il informa Benoist qu'il avait eu lui aussi l'intention d'envoyer ses hommes chercher de la viande au même endroit, mais qu'il y renonçait, car les Sauvages venaient de l'informer que les chemins étaient mauvais. Le lendemain, après le déjeuner, Benoist partit avec les trois soldats et un sauvage, l'autre restant au logis de Gamelain et ne les rejoignant que deux ou trois lieues plus loin. *"...Estant arrivé auroit parlé au fils de Nigoret lequel se estoit couché sur la neige, & lautre sauvage montant sur une petite éminence qui estoit proche, ou estant auroit levé son capot & monsté son derriere au déposant & autres qui estoient avec luy se mocquant deux & de ce quilz navoient deau de vie. & descendant dou il estoit monté vint trouver son camarade lequel disoit estre malade demeurant derriere le déposant, marchant avec lautre et les soldats viron un quar de lieue dou le sauvage les auroit quitté, disant quil alloit mener son camarade au logis du Sr Gamelain pour le saigner..."*

Les voyageurs se rendirent compte que les sauvages cherchaient à les bernier, de connivence avec Gamelain. Ils continuèrent quand même leur route, espérant de rendre au cabana des sauvages avant le soir. *"...Ils auroient marché jusques*

a soleil couché ou ils auroient rencontré des sauvagesses lesquelles venoient de la cabane, leur disant qu'ils ne pourroient y aller sans sauvages pour les conduire..." Ayant couché à la belle étoile, avec les sauvagesses et un jeune homme qui les accompagnait, ils se virent obligés, le lendemain matin, de rebrousser chemin. Ils rencontrèrent les deux Sauvages "viron proche le lieu ou ils les avoient quitté le jour précédent". Mais comme les sauvages, à leur arrivée, cherchaient à se cacher, un des soldats partit à leur poursuite et parvint à en attraper un, auquel ils enlevèrent ses raquettes et une couverture qui lui servait de sac. "Regardant dedans la couverture ce qui estoit dedans, auroient trouvé deux vessies d'origan dans lesquelles il y avoit viron deux pots deau de vie et une brasse de petun... Seroient venus coucher avec cela au logis dud Gamelain, ou estant arrivé leur auroit demandé ou estoient leurs sauvages qui estoient revenus le jour precedent sen estant aussi retournés le mesme jour. & viron demie heure apres auroit dit: je ne veux pas vous mentir, ils sont revenus & ont couché en n'estant partis que ce matin sur les deux ou trois heures de soleil..."

Deux des soldats qui accompagnaient Gabriel Benoist au cours de ce voyage mouvementé, Nailla Batenchon dit LaLande et Jean Pérot, témoignèrent à la suite de leur compagnon et parlèrent dans le même sens. Un autre témoignage intéressant fut celui de Jean Plassy, âgé de 17 ans, le jeune homme qui accompagnait les sauvagesses quand le groupe de Benoist les rencontra dans la rivière Sainte-Anne.

Jean Plassy déclara qu'il était parti de Québec, avec quatre ou cinq personnes, la première semaine du carême, pour aller quérir de la viande et faire la pêche, dans le lac de Saint-Charles. Le groupe décida d'aller chercher de la viande avant de faire la pêche, et marcha deux ou trois jours dans la forêt, avant de rencontrer des sauvages. Lorsque ces derniers arrivèrent, ils firent difficulté de donner de la viande aux français, qui, d'après Jean Plassy, n'avaient pas d'eau de vie à leur donner en retour. Comme le jeune homme n'avait pas de raquet-

tes, il laissa partir les autres et resta avec les sauvages, qui lui promirent des vivres, un capot et une petite peau d'original, "*quils luy devoient donner pour le service quil leur rendoit a tirer leurs traisnes & autre chose quils auroient besoin*". Les sauvages le quittèrent à un certain endroit, et il resta avec trois sauvagesses qu'il accompagna en descendant la rivière Sainte-Anne. C'est au cours de cette randonnée qu'il rencontra Gabriel Benoist et ses compagnons.

Après l'altercation des français et des deux sauvages qui devaient les accompagner, les français revinrent à la cabane de Gamelain, mais Jean Plassy resta avec les sauvagesses et les deux sauvages. Ces derniers croyaient sans doute que Jean Plassy faisait partie du groupe, car ils se mirent à le rosser de coups. Voici comment Jean Plassy raconta son aventure dans son témoignage: "*...le fils de Nigoret estant arrivé avec lautre lauroit pris par les cheveux lautre le frappant de plusieurs coups du manche de son espée, sur quoy le deposant luy auroit dit Kuchno a Mons de Tracy, luy respondirent Kokoay Mons de Tracy. & apres lavoit frappé du manche de l'espée luy en donnerent un coup de la pointe dans la cuisse, qui empescha le deposant avec les coups quil avoit eu de marcher le mesme jour restant tenu sur le lieu ou ils se cabanèrent. Les deux sauvages sen estant alles viron une heure ou deux seroient revenus & auroient dict au deposant Mon frere es tu malade, leur auroit dict Sçais tu pas ce que tu mas fait. & luy montrant comme il estait blessé le sauvage lui auroit dict quil en estait fasché mais que cestoit son espée qui estoit meschante. & ayant allumé un feu auroit fait sçoir le deposant auprez de luy & dune sauvagesse luy faisant boire deux ou trois coups deau de vie a sa santé quil avoit de reste dans une vessie ou il disoit que Gamelain luy en avoit donné trois bouteilles & que les soldats luy en emportoient encor deux bouteilles qui estoient dans sa couverture avec deux brasses de petun & de quoy faire une paire de mitasses. & que si on luy demandait qui leur avoit donné leau de vie il ne dict pas que ce fust Gamelain mais que cestoit des gens de Quebecq lesquels il ne cognoissoit point & ne dist pas aussi quils leussent battu ny maltraicté.*"

Le lendemain matin, Jean Plassy partit avant le groupe des indiens pour venir faire panser sa blessure par Gamelain. Il raconta à ce dernier sa tragique aventure de la veille et n'oublia pas de mentionner que les sauvages lui avaient dit avoir eu leur boisson de Gamelain lors de leur passage à sa cabane. *"Sur quoy le dict Gamelain luy auroit dit quil ne leur avoit baillé que du petun & quils estoient saouls lorsquils estoient venus en sa cabane, disant au deposant de sen aller a Quebecq & ne parler point de ce que les sauvages luy avoient fait et dict, que sil en parloit les sauvages le denommeroient & diroient que çaurait esté luy qui auroit donné leau de vie & quils joueroient quelque tour au Soldats qui avoient pris leurs couvertes & leurs raquettes, que lon croiroit les sauvages au prejudice des françois. Puisquil ne vouloit aller a Quebecq quil vint aux trois rivieres & ne sarrestat aux françois de Champlain pour ce qu'ils le pourroient arrester prisonnier."*

Jean Plassy dit qu'il arrêta quand même à Champlain et qu'il raconta les détails de son voyage à M. de la Tousche, après quoi il se rendit aux Trois-Rivières, où il séjournait depuis chez le sieur de Bourjoly. Trois semaines plus tard, il dit *"avoir veu trois françois lesquels avoient une traisne, lun d'eux ayant esté viron huict jours dans la cabane, les deux autres y arrivant avec un baril deau de vie & une grosse bouteille qu'ils disoient tenir sept a huict pintes faisant en tout dix neuf pintes. Le premier qui estoit arrivé estoit un gros homme qui avoit une camisole un calleçon des bas blancs avec un haut de chausse tirant sur le gris ou blanc, ayant une carabine disoit venir de la chasse. Ne sçait dou il est luy ayant dict quil estoit du cap rouge une autrefois de Champlain tantost du cap & des trois rivieres. Les deux autres qui estoient arrivés viron dix ou onze jours apres avec leau de vie & un petit chien blanc disoient en avoir pour trente trois livres & nen voulurent donner seulement une chopine au deposant apres l'avoir demandé. Avoient chacun un capot bleu, aagés de viron vingt quatre ou vingt cinq ans, lun borgne & lautre ayant les cheveux noirs assez longs & peu de poil de barbe. Auroient traicté cinq peaux dorignal, un castor gras, une langue & un muffle pour de leau*

de vie. Le premier qui est un gros homme barbu luy auroit dict quil estoit de poictiers, ne sçoit a present ou il reside luy ayant desnommé cinq ou six habitations dou il disoit estre & y demeurer..."

Après ces accablants témoignages, nous n'avons plus besoin d'insister sur le genre de commerce auquel se livrait Michel Gamelain, dans sa cabane de la pointe de l'île Saint-Ignace et dans la rivière Sainte-Anne, avant l'ouverture officielle de la seigneurie. Sa cabane était un débit de boisson, où venaient s'approvisionner les sauvages et les traiteurs français. En établissant son poste à Sainte-Anne, Gamelain croyait sans doute échapper aux poursuites. Mais la justice a le bras long. Et les témoignages s'amoncelèrent. Mais il tenta quand même de se disculper. Avec un sans-gêne de contrebandier, il adressa à M. du Hérisson, Juge royal, une supplique demandant de faire comparaître "pour la justification dudit suppliant" ses deux employés, Jean Bonneau dit la Grave et Jean Moufflet dit Champagne.

La requête lui fut accordée. D'abord, Jean Bonneau vint déclarer qu'il travaillait depuis trois mois pour son maître Michel Gamelain à Sainte-Anne, qu'il avait apporté lui-même sur des traînes toutes les marchandises et les vivres, et qu'il certifiait n'avoir pas apporté de boisson. Jean Moufflet, pour sa part, dit que "ayant desfaict luy et son camarade toutes les traînes qui ont esté apportées en la cabane, sur lesquelles il ne sest rien trouvé que des vivres & marchandises ny ayant eu durant lesd trois mois aucune eau de vie eux mesmes nen ayant beu que lorsquils venoient au cap de la Magdeleine, ainsi led Gamelain ne peut avoir traicté leau de vie. Abichk8chich est venu en la cabane saoul & yvre de batiscan ou de champplain demandant encore aud Gamelain a traicter de leau de vie, lequel luy auroit dict quil nestoit pas un traicteur deau de vie. Ricard serviteur dud Gamelain ayant fouillé dans le capot dud sauvage auroit trouvé une vessie dun demion deau de vie laquelle ils auroient beu ensemble. & peu apres led Richard allant querir de leau a la fontaine auroit trouvé encore une vessie cachée le long du chemin dans laquelle il y auroit viron une

pinte deau de vie. Led sauvage sembarquant dans son canot auroit dict aud Gamelain tu ne me veux pas traicter deau de vie je men vay dire que ça esté toy qui men a traicté..."

Cette tentative de justification, qui eut lieu le 8 juin, ne réussit pas toutefois à convaincre le tribunal. Par la sentence émise le 20 juin par le Conseil Souverain, Michel Gamelain, de même que Nicolas Gastineau, Jean LeMoyne, Bertaut, Moufflet et Bonneau sont "*deuement atteints et convaincus d'avoir traité de l'eau de vie au Sauvages*". Gamelain est condamné à deux cents livres d'amende, Gastineau et Lemoyne à cent cinquante, Bertaut, Moufflet et Bonneau à chacun cinquante livres, "*..au paiement desquelles amendes seront les dicts Gamelain, Gastineau, LeMoyne, Bertaut, Moufflet et Bonneau contraincts par emprisonnement de leurs personnes, et en cas d'insolvabilité des dicts Bertaut, Moufflet et Bonneau, le dict Conseil a ordonné et ordonne qu'ils tiendront un mois de prison, et que pendant les derniers quinze jours ils seront exposés sur un cheval de bois chaque jour une heure a la vue publique, avec un écrit qui leur sera attaché ou seront écrits ces mots: "Pour avoir traicté de l'eau de vie aux Sauvages"...*"

A cette date, la seigneurie était déjà officiellement fondée. Gamelain en avait jeté les bases. Mais il ressort à l'évidence, des documents ci-dessus, que l'ambition du premier seigneur de Sainte-Anne était moins de se vouer à la colonisation que de continuer et d'affermir son commerce d'eau de vie et de traite des fourrures.

Quel que soit le motif qui ait conduit Michel Gamelain à Sainte-Anne, deux faits restent certains: Sainte-Anne fut d'abord un poste de traite, et Gamelain en fut le premier seigneur. Dès le début de 1667, il amena avec lui des compagnons, leur accorda des concessions, et cette année-là les défrichements commencèrent.

LES PREMIERS DEFRICHEMENTS

La seigneurie, d'après ce que nous en savons, mesurait une demie lieue de front sur une lieue de profondeur et comprenait l'île Saint-Ignace et l'île Sainte-Marguerite (13).

Les premiers défrichements eurent lieu sur la pointe sud de l'île Saint-Ignace. Au centre, Gamelain se réserva un terrain d'environ deux arpents de largeur, où il dut bâtir une maison rudimentaire, pour abriter sa famille et ses premiers censitaires. Cette maison servait aussi de poste de traite. Plus tard, Gamelain se bâtit une maison plus au nord, sur l'île, face à la rivière Sainte-Anne.

Le premier contrat de concession fut passé devant le notaire La Tousche, au Cap-de-la-Madeleine, le 14 février 1667. Un terrain de trois arpents de front et de profondeur était accordé à Jean Boullard (14). Comme c'est le premier document que nous possédons sur la seigneurie, il mérite bien d'être cité en son entier:

"L'an 1667, ce quatorzième jour de février après-midi, fut présent Michel Gamelain, Sr de la Fontaine, habitant du dit Cap et y demeurant dans sa maison située dans le bourg du dit Cap, et seigneurie de l'île nommée Sainte-Anne, lequel voulant faire profiter les terres non encore concédées situées dans la susdite île de Sainte-Anne, et donner des contrats à tous ceux qui ont pris habitat dans la dite seigneurie et le dit Sr Gamelain a donné et concédé et par les présentes donne et concède la consistance de trois arpents de front à Jean Boullard et de profondeur jusqu'au dernier chenal qui fait la séparation de la grande terre à l'île, bornée ainsi qu'il s'ensuit savoir: du côté du sourouet de la terre du dit seigneur et en est séparé par une ligne qui court au nord-ouest, et du côté nord-est aux terres non encore concédées, et en est séparé par une ligne parallèle à la précédente et du côté du sud par un grand chemin de trente pieds qui va le long de la sus-

(13) — Ces deux îles furent ainsi baptisées par Gamelain lui-même: l'île Sainte-Marguerite du nom de son épouse, et l'île Saint-Ignace du nom de son fils aîné. Comme on le voit par les contrats de concessions, l'île Saint-Ignace était alors nommée île de Sainte-Anne. On a prétendu à tort que l'île Sainte-Marguerite avait été ainsi nommée en l'honneur de Marguerite-Renée Denys. Dès 1669, l'île portait ce nom, et on sait que Madame Gamelain s'appelait elle aussi Marguerite.

(14) — Le 3 janvier précédent, Jean Boullard avait vendu à Jean La-pointe la terre qu'il possédait à Champlain.

dite île et de l'autre bout au nord-ouest aux terres du dit Sr Gamelain non encore concédées et en est séparé par une ligne parallèle à la susdite île. Toute la dite concession étant environ de six-vingt arpents de profondeur dans la susdite seigneurie.

Pour en jouir par le dit Boullard hoirs et ayant cause à perpétuité et en pure roture aux charges et conditions qui s'ensuivent, savoir qu'il sera payé par chaque an à la Saint-Martin à la maison du Sr Gamelain, onze novembre, un boisseau et la moitié d'un boisseau de blé froment bon et valable de rente foncière et de bail d'héritage non rachetable, et un chapon vif et la moitié d'un chapon ou sa valeur en argent ou bois, et trois deniers de cens et rentes non rachetables pour toute la susdite concession. Le tout portant lots et rentes selon la coutume de la prévôté de Paris.

De plus sera obligé le dit Boullard de faire moudre au moulin banal du dit Sr Gamelain lorsqu'il sera bâti dans la susdite seigneurie et non ailleurs, et que s'il donne la dite concession à ferme, le fermier sera obligé de faire moudre ainsi que dessus. En outre sera obligé le dit Boullard de faire bâtir dans la dite seigneurie et d'y avoir feu et lieu et fera travailler incessamment sur la dite concession afin que les dits droits puissent être payés, faute de quoi le dit Sr Gamelain aura contrat de plein gré dans la dite concession délaissée sans forme ni figure de procès.

De plus sera obligé de souffrir les chemins sur sa terre que pourront y établir les officiers du dit Sr Gamelain. De plus le dit Sr Boullard sera obligé de laisser un grand chemin sur le bord de la dite île pour le commerce de ses voisins d'au moins de trente pieds de largeur à prendre lorsque la marée haute. De plus le dit Sr Gamelain a consenti que le dit Boullard hébergerait le nombre de quatre vaches ou boeufs sur sa prairie, jusqu'à ce que le dit Sieur lui ait fourni de quelque quantité de prairie et outre lesquelles choses de pacages. Finalement le dit Sr Gamelain donne et concède au dit Boullard droit de chasse dans l'étendue de son habitation et droit de pêche sur le bord du grand fleuve.

Fait et passé dans la maison du dit Sr Gamelain et en présence du dit Sr Boullard, de Martin Folsy habitant du dit Cap et Nicolas Dupuy dit La Poquette.

Quiconque connaît la topographie de l'île Saint-Ignace se rend facilement compte que l'étendue de concession accordée à Jean Boullard est plutôt fictive. De même en est-il des suivantes, mais il semble que les colons s'employèrent ensemble tout d'abord à défricher un terrain commun, quoique disent les contrats de concession.

Le 11 mars suivant, Gamelain accordait des concessions aux deux employés que nous avons déjà vus à l'œuvre: Jean Moufflet dit Champagne et Jean Bonneau dit La Grave (15).

A ce dernier, il donnait trois arpents de largeur et de profondeur, à côté de son propre terrain, et plus loin, vers le sud-ouest, une concession de même étendue à Jean Moufflet. Ce même jour, les deux censitaires concluaient une entente avec leur seigneur qui s'engageait à les nourrir pendant un an, à la condition qu'ils travaillent sur son domaine huit jours consécutifs contre huit sur leur propre concession, et cela durant toute l'année.

Le 25 mars suivant, Jean Moufflet et Jean Boullard firent l'échange de leur concession, probablement pour accommoder le premier, à la suite de son entente avec le seigneur.

C'est également le 25 mars que Michel Gamelain accorda une concession à son serviteur, Jean Ricard, le premier colon dont les descendants sont demeurés dans la paroisse de Sainte-Anne sans interruption jusqu'à nos jours. Le terrain de Jean Ricard avoisinait celui de Jean Moufflet et comprenait deux arpents de front et de profondeur.

Ces quatre colons forment, avec Michel Gamelain, le premier noyau de la paroisse Sainte-Anne.

Un seul de ces premiers colons prit au sérieux son rôle de défricheur. C'est Jean Ricard. Domestique de Michel Gamelain depuis cinq ans, n'éprouvant aucune attraction dans la vie des bois non plus que dans la traite de l'eau de vie, il fut heureux de pouvoir enfin obtenir une situation stable par le seul travail de ses bras.

Ses compagnons de la première heure furent moins tenaces. Jean Bonneau ne se laissa pas tenter par deux autres concessions que Gamelain lui accordait près de l'habitation de Jean Ricard, le 21 juin (16), et ne reparut plus à Sainte-Anne, après avoir subi sa sentence, à la suite du jugement du Conseil Souverain. Quant à Jean Boullard, après un essai de quelques mois, il retourna coloniser à Champlain (17).

(16) — Greffe La Tousche.

(17) — Le 20 juin, il obtenait une concession du seigneur de l'Arbre à la Croix, et le 1er août suivant, il achetait de son voisin, Adrien Népveu dit Bacqueville, une autre terre au prix de quarante livres. (Greffe La Tousche; Hist. de Champlain, Vol. 1, p. 95).

Le 17 avril 1668, Jean Moufflet vendit sa concession à Henry Derby dit la Ronce qui, jusque-là, était domestique de Michel Peltier dit la Prade, au Cap. Le 29 juillet suivant, on retrouve Moufflet à Batiscan, où il s'engage avec Vincent de Longeat dit LaVigne à défricher deux arpents sur la terre de Jean LeMoynes. Le 31 décembre, il prend à bail la ferme de Mathieu Rouillard, à Batiscan. Ce colon de la première heure devait toutefois revenir à Sainte-Anne, et le 8 décembre 1669, il obtenait à nouveau une concession de Gamelain.

Jusqu'à l'automne de 1668, le défrichement de l'île Saint-Ignace n'alla pas à grande allure. Gamelain, qui menait de front son entreprise de colonisation et son commerce de fourrures, trouvait ce dernier plus conforme à ses goûts et à son désir de bénéfices. Tantôt associé avec sa belle-mère, la veuve de Christophe Crevier, et tantôt lui faisant concurrence, dans la traite avec les Outaouaks, il va sans dire qu'il ne manqua pas de profiter de l'ordonnance du Conseil Souverain qui permettait à tous les habitants de la Nouvelle France de trafiquer les boissons avec les Sauvages (18). Il eut, de plus, à résoudre, au Cap et aux Trois-Rivières, diverses difficultés avec ses engagés, et une, entr'autres, le conduisit une fois de plus devant les tribunaux (19).

ARRIVEE DE MICHEL ROY ET DE NOUVEAUX COLONS

Le 16 novembre 1668, Gamelain obtenait pour sa seigneurie une recrue de premier choix: Michel Roy dit Chatellerault, soldat du régiment de Carignan, dans la compagnie de Nau-rois, âgé de 22 ans. Michel Roy s'était fait octroyer une commission de notaire seigneurial pour Sainte-Anne et Saint-Charles des Roches, en même temps qu'il épousait à Québec, le 8 octobre, Françoise Hobbé. Michel Gamelain lui accorda une magnifique concession de trois arpents de front par quarante de

(18) — Conseil Souverain, 1, pp. 534, 535.

(19) — "Enquête à la requête de Guyon Custodier dit Longchamps contre Michel Gamelain". Greffe La Tousche.

profondeur, partie dans l'île Saint-Ignace, à l'extrémité nord-est, et partie dans la terre ferme.

Est-ce l'exemple de Michel Roy qui attira dans la seigneurie d'autres soldats du régiment de Carignan? Plusieurs obtinrent des concessions l'année suivante: Pierre Cantin, Jean de Laquerre dit Rencontre (de la même compagnie que Michel Roy), Jean Gely dit Laverdure, et Jean Moufflet, qui revint à Sainte-Anne, sans doute attiré par la présence de ses anciens compagnons d'armes.

Michel Roy mena de front ses deux besognes de défricheur et de notaire seigneurial. A partir de 1669, il rédigea la plupart des octrois de concession et des contrats de tous genres ayant trait à Sainte-Anne et à Saint-Charles des Roches.

Cette année 1669 amena un fort contingent de nouveaux colons, dont plusieurs demeurèrent. Le 11 janvier, Gamelain obtenait l'adhésion d'un colon d'expérience, Pierre Pinot dit La Perle, à qui il accordait une concession de quatre arpents de largeur, dans la terre ferme, face à l'île Saint-Ignace. Pierre Pinot, qui avait été prisonnier des Iroquois en 1654 et qui avait été relâché, avait épousé Anne Bouyer en 1658 (20), et avait déjà quatre enfants lorsqu'il vint s'établir à Sainte-Anne.

A la suite de Pinot arriva un autre colon sérieux, du nom de Louis Tétreau, concessionnaire de l'île de la Potherie, dans l'entrée du Saint-Maurice, avec plusieurs autres colons, dont le notaire Ameau, qui rédigea le contrat de concession de Michel Gamelain à Tétreau, le 11 juillet 1669 (21). Ancien serviteur des Jésuites, Tétreau avait épousé en 1663 Noëlle Landeau, veuve de Jean Beaudoin, dont elle avait un enfant. Gamelain accorda aux colons Pinot et Tétreau deux terres voisines, sans

(20) — Marguerite Crevier, alors épouse de Jacques Fournier, avait signé au contrat de mariage de Pierre Pinot.

(21) — Le 21 janvier précédent, Louis Tétreau avait vendu au chirurgien Louis Pinard la terre qu'il possédait à Champlain, "avec une maison de fond en comble bastie sur icelle abitation, ce consistant en chambre basse avec au-dessus grenier d'hyver, grange et etable proche d'icelle" (Greffé De la Rue).

doute pour qu'ils puissent y amener et faire voisiner leurs familles (22).

Vers cette même époque, Claude Sauvageau abandonnait une concession qu'il avait achetée l'année précédente de Jean LeMoynes à Batiscan, et vint s'établir à Sainte-Anne, sans doute à la suggestion de François Fafard, dont il avait été le domestique. Le 21 juillet, Sauvageau obtenait une concession de Gamelain, en même temps que René Faure dit Laprairie (23). La concession de Sauvageau était située dans l'île Saint-Ignace et celle de Faure sur la terre ferme, voisine de la terre de Michel Roy. Une semaine plus tard, Sauvageau achetait, par l'entremise de Pierre Cantin, une concession que Jean Gely dit Laverdure venait d'obtenir sur la terre ferme, au nord-ouest de la terre du notaire Roy. A la fin de l'année, Sauvageau alla épouser, au Cap-de-la-Madeleine, Jeanne Le Jendre, (24), qui le suivit dans la seigneurie.

René Faure dit Laprairie, que la vie des bois intéressait plus que la colonisation, n'apparaît pas longtemps à Sainte-Anne. Le 6 novembre 1669, Michel Roy vendit à Pierre Trottier une concession, *"laquelle dite concession le dit Michel Roy déclare qu'il la tient à rente de Michel Gamelain Sr de la Fontaine, seigneur de ce dit lieu de Sainte-Anne, et le dit Roy a déclaré la dite habitation lui avoir été redonnée par René Foro"*. La vente était faite moyennant cent livres tournois.

Quelques années plus tard, on retrouve René Faure dit Laprairie censitaire de Jean Crevier à Saint-François, En 1676, le seigneur Crevier lui enleva sa concession parce qu'il était parti sans congé pour aller trafiquer avec les Hollandais (25). On ne peut donc pas vraisemblablement attribuer à René Fau-

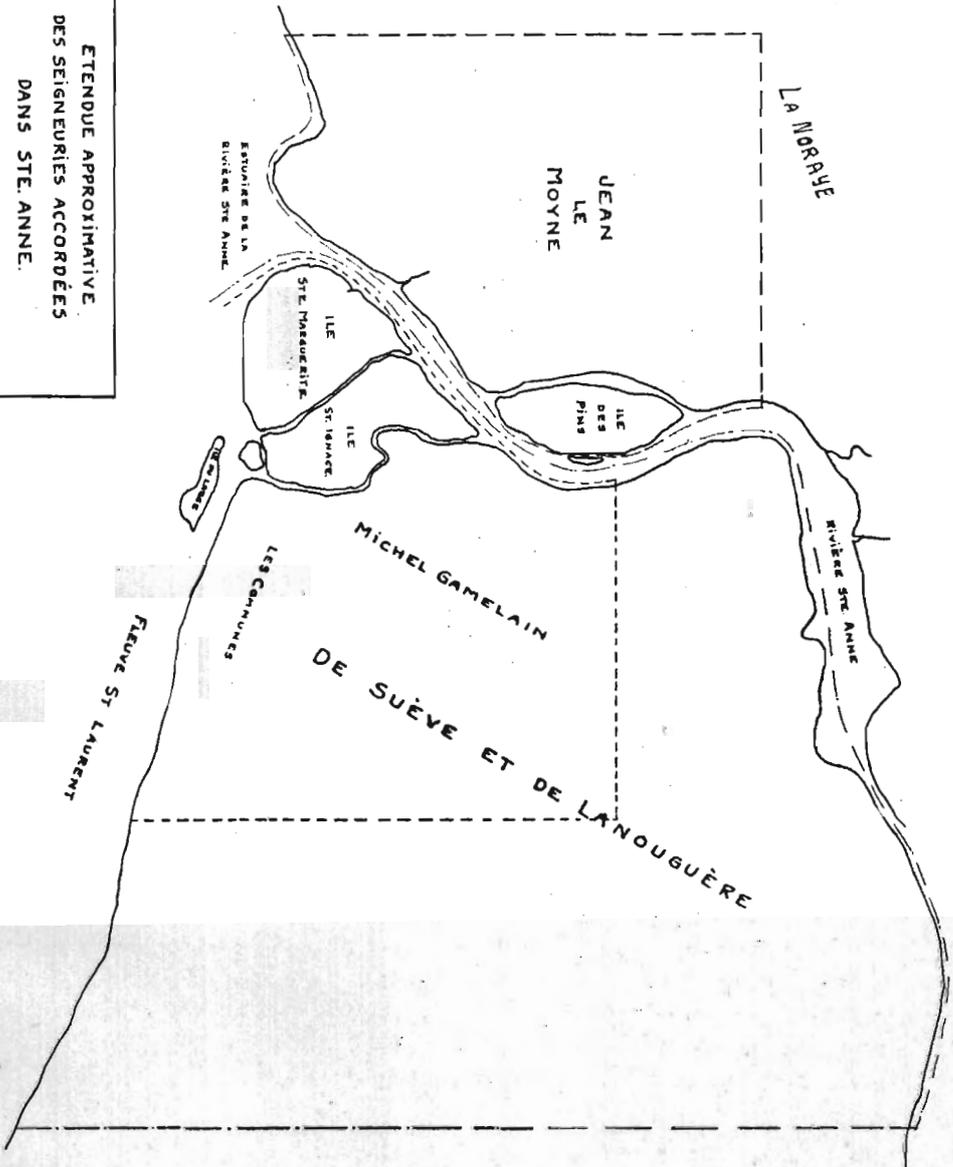
(22) — Louis Tétreau avait sans doute commencé le défrichement de sa concession dès l'année précédente, car dans l'acte de concession à Pierre Pinot, le 17 janvier, il est dit que sa terre joint "un abatis qui regarde la grande terre de Louys Tétreau" (Greffes La Tousche).

(23) — Les actes du notaire Roy le nomment "Forot" et "Foro"

(24) — Greffe Cusson, 3 déc. 1669.

(25) — Jug. et Délib. du Conseil Souv., 1, pp. 108, 618, 632, 681; Cahier des Dix, 6, p. 135; Charland, Hist. de Saint-François, p. 23.

ETENDUE APPROXIMATIVE
DES SEIGNEURIES ACCORDÉES
DANS STE. ANNE.



re la construction de la maison habitée au siècle dernier par M. Pamphyle-P.-V. du Tremblay, et à qui ce dernier l'attribue (26). Il est probable que la maison a été plutôt construite par Pierre Trottier, qui conserva ce terrain jusqu'en 1673, alors qu'il revendit à Michel Roy. L'acte de vente à ce dernier mentionne "*une maison bastie sur icelle habitation*" (27).

Par contre, la maison connue sous le nom de "maison Gouin-Bureau" a dû être construite par Michel Feulion qui, le 29 juillet 1669, obtenait de Michel Gamelain une concession de deux arpents de front, au sud de la concession de René Faure (28), sur laquelle il résida durant plusieurs années et où il bâtit certainement une maison.

Jean Laquerre (29), ancêtre de familles Laquerre, compagnon de Michel Roy dans le régiment de Carignan, obtint, le 15 août, dans la terre ferme, une concession de trois arpents de front, voisine de celle dont Jean Grimard avait commencé le défrichement et que Gamelain lui accorda officiellement le 1er décembre, en même temps que celle de Pierre Contant.

Pendant ce temps, d'autres colons défrichaient l'île Saint-Ignace, et l'automne de cette année vit plusieurs contrats de concession s'inscrire dans les registres du notaire Roy. Jean Gely dit Laverdure obtint, le 23 septembre, une concession voisine de celle qu'il venait de vendre à Jacques Drouet. Ce dernier vendit la sienne, deux mois plus tard, à Jean François, ancien domestique de Madame Christophe Crevier, au Cap, moyennant quatre-vingt dix livres, payables dix livres dans quinze jours et la balance au mois d'août suivant. De plus "*le vendeur a promis au dit acquéreur luy faire remettre cinq tonneaux que Clément Mauger luy doit*".

(26) — P.-G. Roy, "Vieux Manoirs, Vieilles Maisons", pp. 95-97.

(27) — de la Rue, not.

(28) — En 1673, lors de la vente de terrain de Pierre Trottier à Michel Roy, il est spécifié que ce terrain est voisin de Michel Feulion.

(29) — Les contrats de Michel Roy le nomment "Jean de la Tière". Nous préférons lui laisser son appellation moderne.

Ce Clément Mauger, à qui revient l'honneur de posséder la plus élégante écriture de cette poignée de colons, avait commencé le défrichement d'un terrain de deux arpents, entre Claude Sauvageau et Jean Piquart, qui abandonna bientôt ce terrain pour un autre avoisinant Michel Roy, à l'autre bout de l'île.

Le 22 décembre, Michel Roy passa un contrat de vente de François Fafard et Marie Richard, sa femme, à Antoine Roy, pour quatre arpents de front et quarante de profondeur, ce terrain étant borné d'un côté par la terre de Michel Roy et tenant d'autre côté aux terres non concédées. La vente était faite moyennant la somme de cinq cents livres (30).

Au début de 1670, Michel Gamelain accorda une concession dans l'île Saint-Ignace à Jacques Brisset, et, quelque temps plus tard, il en accordait deux autres, dans la terre ferme, à Pierre Caillouneau, domestique de Nicolas Gastineau, et à Bastien Galan, qui retourna après quelques mois au Cap-de-la-Madeleine, où il se faisait accorder une concession par les Jésuites le long du St-Maurice. Ces deux concessions étaient situées plus haut que l'île Saint-Ignace, dans la terre ferme.

La concession de Pierre Caillouneau lui avait été accordée le 16 juin. Or, à cette date, ce colon était serviteur de Nicolas Gastineau à Batiscan. Le 1er juillet suivant, Caillouneau demanda à son maître un congé, non pour aller défricher sa concession de Sainte-Anne, mais pour faire un voyage de traite "*au Sault des Trois-Rivières*" (31). Caillouneau s'engage à payer trois cents trente six livres en journées de travail et à revenir de son voyage avant les récoltes.

Un autre colon fit son apparition à cette époque. C'est Vivien Rocheleau, qui acheta l'habitation de Claude Sauvageau

(30) — C'était la concession que Claude Sauvageau, ancien serviteur de François Fafard, avait acquise de Jean Gely dit Laverdure, le 27 juillet. Peut-être Sauvageau l'avait-il achetée pour son ancien maître, car nous ne pouvons retracer l'acte d'achat ou l'octroi de concession au nom de Fafard. Quoiqu'il en soit, Antoine Roy ne vint pas coloniser ce terrain.

(31) — Greffe Cusson.

entre Clément Mauger et Jean François, pour trente livres et "*un arpent de bois abattu et débitté*". De plus Rocheleau s'engage à fournir à Jeanne LeJendre, épouse de Sauvageau, "*un aulne de ratine rouge*".

Le 9 septembre, Jean Piquart, qui possédait depuis l'année précédente un terrain voisin de celui de Clément Mauger, se faisait accorder une autre concession de trois arpents entre la terre de Michel Roy et celle du seigneur Gamelain.

Louis Tétreau, qui avait commencé le défrichement de la terre qui, deux ans plus tard, devait appartenir aux seigneurs de Suève et Lanaudière, préféra en 1670 retourner à Champlain. Le 26 février, il vendit à Jean Baril sa concession sur laquelle il avait abattu cinq arpents, ainsi que la moitié de l'île du Large. C'est cette concession que Nicolas Gastineau devait obtenir l'année suivante par suite d'un échange de la sienne à Batiscan avec Jean Baril. Cet échange donna lieu à un retentissant procès dont nous aurons l'occasion de parler.

Michel Gamelain, Nicolas Gastineau, Nicolas Crevier, Jean Lemoyne continuaient la traite des fourrures et de l'eau de vie, et leurs employés remontaient constamment le cours des rivières Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne, ce qui procurait aux traitants de nombreux avantages: proximité des lieux, facilités de transport, sans compter que les colons pouvaient accomplir leurs voyages de traite sans négliger entièrement le défrichement de leurs concessions.

LA PREMIERE MAISON SEIGNEURIALE

Gamelain avait bâti, probablement dès l'été de 1668, sa maison seigneuriale, au sud de la concession de Jean Piquart, sur l'île Saint-Ignace. Dès le 17 janvier 1669, dans l'acte de concession de Pierre Pinot, on lit que les rentes seront payables "*en la maison seigneuriale du dit sieur Gamelain*". Ce dernier s'était réservé à cet endroit un terrain de quatre arpents de largeur, entre la rivière Sainte-Anne et le chenal Saint-Ignace.

Une tradition locale veut que la terre que s'était réservée Gamelain fut celle occupée plus tard par la famille Baribault. En réalité, cette dernière occupa, dans la terre ferme, vis-à-vis la terre de Gamelain, une partie de la concession accordée en 1669 à Michel Feulion, dont la fille, Marie-Madeleine épousa en 1687 Louis Baribault fils de François Baribault, de Batiscan. Marie-Madeleine Feulion est probablement le premier enfant né à Sainte-Anne. Michel Feulion avait épousé Louise Bercier en 1668. Son contrat de mariage est du 19 octobre 1668 (32). On sait qu'il était à Sainte-Anne l'année suivante, et le recensement de 1681 donne à Marie-Madeleine l'âge de 12 ans, ce qui la ferait naître en 1669 (33).

Ici se terminent les activités de Michel Gamelain comme seigneur de l'île de Sainte-Anne. Sans doute continue-t-il, après l'arrivée des premiers colons à s'occuper de traite, et quelques-uns de ceux qui figurent dans la seigneurie au cours de ces trois années, étaient plutôt des coureurs de bois et des trafiquants de fourrures. Mais d'autres furent de véritables colons, aimant la terre. C'est sous le règne de Gamelain comme seigneur que la seigneurie s'implanta. A lui-même apparemment la colonisation ne disait pas grand'chose. Mais il eut du moins le mérite de ne pas forcer à courir les bois pour lui rapporter des fourrures ceux de ses censitaires qui préféraient se consacrer uniquement au défrichement du sol. C'est là son mérite, et c'en est un. Car Gamelain lui-même, on l'a vu, n'était pas un colonisateur, mais un commerçant. Sans grande envergure, sans scrupule, préoccupé de développer son commerce et de s'enrichir, l'avenir de la seigneurie ne l'inquiétait guère. Mais il n'entrava pas son développement. Il la vendit sans regret sans doute, parce qu'elle lui rapportait un bon prix. C'était pour lui une transaction comme les autres, et sans plus.

(32) — Greffe La Tousche.

(33) — D'autre part, Marie Pinot naquit elle aussi en 1669, et probablement à Sainte-Anne.

II

La Seigneurie de Sainte-Anne

**Edmond de Suève
et Thomas de Lanouguère**

La Seigneurie de Ste-Anne

Edmond de Suève et Thomas de Lanouguère

VENTE DE LA SEIGNEURIE

Le 29 septembre 1670, Gamelain vendit ses droits dans la seigneurie de Ste-Anne à deux officiers du Régiment de Carignan, Edmond de Suève, lieutenant de la compagnie de M. de Saint-Ours, et Thomas de Lanouguère, enseigne de la même compagnie. Gamelain retira de cette vente la somme de 2,700 livres, que les acquéreurs lui payèrent comptant(1). Le contrat spécifie que cette seigneurie consiste en une demie lieue de terre de front sur une lieue de profondeur dans les terres, *“joignant ladite terre et seigneurie d'un costé lad. riviere Ste. Anne daue. costé les terres non concédées dun bout le fleuve et daue. bout lad. profondeur...”*.

Gamelain se réservait *“les bastimens par luy construits sur lad. terre et seigneurie avecq quatre arpens de front a prendre depuis la borne du nommé Picard quatre arpens en desendant et son droit dans la commune...”*

Cette réserve indique bien que Michel Gamelain entendait séjourner encore dans la seigneurie. Et le montant retiré de la vente de sa seigneurie allait lui permettre de continuer son commerce sur une plus haute échelle.

(1) — Il semble que de Suève et Lanouguère aient emprunté de Charles Bazire ou de la Chesnaie la somme nécessaire à l'achat de la seigneurie de Ste-Anne. Le 28 novembre 1672 M. de Lanouguère rembourse Bazire d'une somme de 2,956 livres, trois sols, en déduction de celle de 6786 livres qu'il lui doit. Le 21 octobre précédent, de Lanouguère avait vendu à Bazire, pour 2000 livres une rente de 100 livres par année qui lui avait été transportée par Jacques Leneuf de la Poterie. En plus du transport de cette rente, Jacques Leneuf prête à M. de Lanouguère, ce même jour, la somme de 500 livres.

Le 27 décembre, Gamelain donna sa terre à ferme à Michel Feulion et Jean Roulleau. Les deux colons "*jouiront de la dite habitation à commencer le 25 mars prochain, à charge d'ensemencer et cultiver toute la dite terre en bled froment ou avoine, et donneront au dit Gamelain cinq minots de bled ou avoine, suivant que la terre sera ensemencée... promet le dit bailleur de leur faire une grange et une étable fermée...*" Le contrat a lieu en présence de Pierre Pinot et Jean Riquart. (2)

Il y a dans ce contrat une précieuse indication qui, avec certaines autres, nous démontrent que les nouveaux seigneurs ne prirent possession de leur territoire qu'en mars 1671, et qu'ils n'y arrivèrent pas avant cette date.

LES NOUVEAUX SEIGNEURS

Les deux nouveaux seigneurs de Sainte-Anne étaient au nombre des officiers du Régiment de Carignan qui avaient décidé de demeurer au pays, en 1668. Cette année-là et la suivante, il résidèrent en grande partie à Champlain, chez François Chorel de Saint-Romain, attendant manifestement l'occasion d'obtenir une seigneurie. De Suève et de Lanouguère signèrent au contrat de mariage de M. de Saint-Ours et Marie Muilois, à Champlain, le 8 janvier 1668. Nous retrouvons également la signature de M. de Suève, en même temps que celle de François Chorel, au mariage de Pierre Prou et Marie Gauthier, le 7 novembre 1669.

(2) — Le 25 mars 1671, un ajouté au contrat spécifie que le Sr. Gamelain s'engage "donner aux dits preneurs Feulion et Roulleau une vache de poil brun et la somme de 90 livres, plus une vache de poil rouge avec une tache blanche sur le front et la somme de 90 livres, que le dit Sr a promis de donner aux dits Feulion et Roulleau l'authomme prochain, et la somme de 90 livres plus une petite genisse de poil blanc et roux."

Le 16 juillet de la même année, Michel Feulion se désiste de son contrat de ferme, "moyennant que le dit Feulion ne prétende rien sur les graines qui sont ensemencées sur la dite ferme et les vaches qui sont portées par le dit contrat de ferme". Le notaire ajoute que le contrat est "fait et passé en la maison du dit Sr Gamelain, en présence de Pierre Cantin et Jean Riquard." (Roy, not.)

Disons un mot de ces deux nouveaux seigneurs de Sainte-Anne, dont l'histoire est par ailleurs déjà assez connue.

Edmond de Suève et Thomas de Lanouguère étaient, le premier lieutenant, et le second enseigne dans la compagnie du Capitaine Pierre de Saint-Ours, au mariage duquel ils assistèrent à Champlain. Tous trois avaient fait la traversée de France en Canada avec MM. de Courcelles et Talon, en septembre 1665.

Edmond de Suève, ne s'étant pas marié, ne nous a laissé aucun document qui permette de retracer son origine. Nous savons seulement que, le recensement de 1681 lui donnant 50 ans, il aurait eu trente-neuf ans lors de l'achat de la seigneurie de Sainte-Anne, en 1670. Deux hypothèses sont plausibles pour fixer son origine. Venait-il de Blois ou de la région de Lyon?

Lorsqu'il décida de se fixer au pays en 1668, il demeura, comme on le sait, pendant un certain temps chez Chorel de Saint-Romain à Champlain. Quelle amitié ou parenté l'amenaient là? On a prétendu que M. de Suève pouvait venir de la région de Blois, parce qu'il existe à douze kilomètres de cette ville un canton du nom de Suèvres. De plus, le seigneur de Champlain venait de Blois, de même que son épouse, Madeleine Mulois et la sœur de celle-ci, Marie, qui épousa M. de Saint-Ours. Ce sont là des suppositions mais qui s'appuient sur des faits plausibles.

Par ailleurs, des faits tout aussi plausibles nous permettraient de croire que M. de Suève était originaire du Lyonnais ou du Dauphiné. A Champlain, il fréquenta surtout Chorel de Saint-Romain. Or, celui-ci était natif de la région de Lyon. De plus, M. de Saint-Ours, capitaine de la compagnie dont M. de Suève était lieutenant, venait des environs de Grenoble. Au mariage de M. de Saint-Ours, le 8 janvier 1668, M. de Suève est témoin de l'époux et non pas de Marie Mulois.

Partout où le nom de M. de Suève apparaît dans les registres de Champlain, on y trouve aussi le nom de Chorel de Saint-Romain. Le 5 juillet 1668, lors de l'inventaire des biens

de Jacques Aubuchon, beau-père de M. de Saint-Romain, on remarque la présence de M. de Suève, à qui Aubuchon doit la somme de 60 livres. Le 7 novembre 1669, ils sont tous deux présents au mariage de Pierre Prou. Plus tard, quand Edmond de Suève fut devenu seigneur de Sainte-Anne, on retrouve souvent son nom dans les événements qui, à Champlain, intéressent M. de Saint-Romain. Ainsi, le 24 septembre 1674, lorsque ce dernier marie sa fille Jacqueline à Joseph-Antoine de Fresnel, sieur de la Pipardière, M. de Suève est présent à la signature du contrat de mariage, de même que Thomas de Lanouguère. Puis enfin, lorsque M. de Suève, célibataire, rédige son testament le 5 juin 1695, il lègue sa part de la seigneurie de Sainte-Anne à Edmond Chorel, son filleul, fils de François de Saint-Romain.

Il se peut que M. de Saint-Romain et M. de Suève se soient liés d'amitié lors du passage de ce dernier à Champlain avec M. de Saint-Ours. Mais il semble plus probable que leur amitié remontait plus loin et qu'ils étaient originaires du même endroit. L'hypothèse la plus plausible serait donc que M. de Suève était originaire des environs de Lyon.

Thomas de Lanouguère était né en 1644 dans la ville de Mirande, archevêché d'Auch, en Guyenne. Il était fils de Jean de la Nouguère, conseiller du Roi en l'élection d'Etat et de Jeanne de Samalins. Sa famille, de vieille noblesse française, était alliée aux ducs de Mortemart, aux comtes de Maleuvrier et à la vieille famille de Montet. Thomas de Lanouguère n'avait que vingt-et-un ans lorsqu'il arriva au pays et ses parents étaient morts tous deux avant son départ de France.

EXPANSION DE LA SEIGNEURIE

Le 17 janvier 1671, eut lieu le premier mariage enregistré dans la seigneurie de Sainte-Anne, celui de Jean Pouzet, âgé de 35 ans, et Louise Jaquer, âgée de 29 ans. Michel Gamelain et son épouse Marguerite Crevier y figurent avec Jean Piquart comme témoins de la future épouse. Jean Pouzet a pour témoins Vivien Rocheleau et Angélique Jouanne sa femme,

ainsi que Claude Sauvageau et son épouse. Le contrat de mariage est passé dans la maison de Michel Gamelain.

On ne trouve trace des nouveaux seigneurs que le 24 mars, lors de la concession d'une terre de deux arpents de front à Louis Poupard, entre les concessions de Jean Pouzet et Jean Laquerre.

Entre temps, divers événements avaient eu lieu. Le 5 février, deux associés dans la traite des fourrures résidant à Sainte-Anne, Pierre Cantin et Mathurin Pasquier passent un accord, à l'occasion du départ prochain de Pasquier pour la France. Ils mettent en commun tous leurs biens, et au cas où ce dernier ne reviendrait pas de son voyage, ces biens appartiendront à Cantin. Comme on ne retrouve plus trace de ce Pasquier dans nos annales, il est probable qu'il n'est pas revenu au pays.

Jean Pouzet, qui exploitait deux concessions, une dans la seigneurie Sainte-Marie et l'autre dans la seigneurie de Sainte-Anne, vendit la première le 6 mars à Jean Sieur pour quatre-vingt livres. Le 22 mars suivant, il achetait la concession de Pierre Caillouneau pour le prix de cinquante livres, et revendait cette dernière le 5 août suivant à Jacques Turcot. Mathurin Gouin signe comme témoin à ce contrat, et c'est sa première apparition à Sainte-Anne. Il avait commencé le défrichement d'une terre voisine de celle de Jean Pouzet, mais il acheta quelque temps après celle de Jean Laquerre, près de la concession de Pierre Contant.

Tant que Michel Gamelain avait dirigé les activités de la seigneurie, les colons s'en étaient tenus au défrichement de l'île Saint-Ignace et aux concessions qui lui font face sur la terre ferme. Quelques colons s'étaient hasardés un peu plus haut, le long de la rivière, mais le défrichement de ces quelques concessions était presque nul. (3)

(3) — Le contrat de vente d'une terre par Michel Roy à Philippe Estienne le 5 juillet 1671 nous fournit d'intéressants détails sur les progrès de la colonisation à cette époque. Michel Roy déclarait que sur cette terre de trois arpents de large, il y avait "viron trois arpents de terre défrichée, une maison à un étage et lambrissée, une grange de vingt pieds ou environ, entourée de pieux".

Avec l'arrivée des nouveaux seigneurs de Suève et de Lanouguère commença l'expansion de la seigneurie, d'abord le long du fleuve Saint-Laurent, au bout des quarante arpents qui formaient les concessions commençant au chenal Saint-Ignace, puis le long de la rivière Sainte-Anne, en haut de l'île.

Des pionniers qui avaient commencé le défrichement de l'île Saint-Ignace avec Michel Gamelain, il ne restait plus sur l'île, avec ce dernier, que Jean Piquart, Claude Sauvageau et Jean Riquart. Ce dernier avait conservé la concession que lui avait accordé son ancien maître, du côté sud de l'île. Or, à la suite de la transaction passé entre les nouveaux et l'ancien seigneur de la seigneurie, la terre de Jean Riquart se trouvait prise entre deux terrains faisant partie du domaine de M. de Lanouguère. Le 9 mai eut lieu entre ce seigneur et Riquart un échange d'habitation. Riquart céda sa terre au seigneur et ce dernier donnait en retour au colon une concession de deux arpents de largeur voisine de la terre de Michel Gamelain. De plus, le colon était gratifié d'une somme de trente-sept livres.

Comme le notaire spécifie que ce contrat est passé "*en la maison du Sr de Lanouguère*", il faudrait croire que ce dernier possédait déjà sa maison seigneuriale. Où était-elle située?

Bien qu'aucun document ne l'affirme, nous sommes porté à croire que cette maison était bâtie sur la terre qui avait été concédée en 1669 à Louis Tétreau, entre la Commune et la concession de Pierre Pinot, terre qui avait appartenue par la suite à Jean Baril puis à Nicolas Gastineau Sr Duplessis, pour finalement rester en possession de M. de Lanouguère. Elle faisait face d'ailleurs aux terrains que le nouveau seigneur possédait déjà sur l'île Saint-Ignace, et le morceau de terrain qu'il venait d'échanger avec Jean Riquart démontrait qu'il entendait s'établir dans cette partie de la seigneurie.

Le 26 février 1670, Louis Tétreau avait vendu cette concession de quatre arpents de front par quarante de profondeur, de même que la moitié de l'île du Large, à Jean Baril. (4) Cinq

(4) — Greffe Aneau.

arpents avaient été défrichés sur la concession. Dès l'achat de la seigneurie, M. de Lanouguère eut les yeux sur cette terre. Le 29 janvier 1671, il obtenait de l'intendant Talon une ordonnance visant Jean Baril, et ordonnant que ce dernier devrait abattre quatre arpents de terre par année, "*pour donner air et jour à ses voisins*". S'il ne se conformait pas à cette ordonnance, les nouveaux seigneurs de Ste-Anne pourraient les faire abattre à ses dépens, "*si mieux il n'aimait recevoir le remboursement du prix du dit achat et de l'estimation de ses travaux, qui serait faite par gens à ce cognoissans*". Le 2 mars, M. de Lanouguère envoyait deux colons, Michel Feulion et Jean Riquart, faire enquête sur la terre, et les deux enquêteurs déclarèrent dans leur procès-verbal qu'ils n'avaient trouvé qu'un demi-arpent de bois abattu. Le même jour le Juge arbitral de Sainte-Anne somme Baril de payer à Louis Tétreau la somme de cent-vingt livres dans quinze jours, sans quoi Tétreau pourra s'emparer de sa concession.

L'idée de M. de Lanouguère était évidemment d'acheter la terre de Louis Tétreau, vu que Baril ne l'avait pas encore payée. Le seigneur avait bien fait une offre d'achat directement à ce dernier, mais comme Baril ne trouvait pas le prix suffisamment alléchant il accepta l'offre d'échange que lui faisait, dans le même temps, Nicolas Gastineau. Le 6 mars un contrat fut passé devant le notaire Ameau aux Trois-Rivières, dans lequel Gastineau cédait à Jean Baril une terre située à Batiscan entre les concessions de Claudé Houssard et Nicolas Rivard, en échange de la concession de Baril à Sainte-Anne, y compris l'île du Large.

En arrivant sur ce qu'il considérait à bon droit comme sa propriété, Nicolas Gastineau constata que le seigneur de Lanouguère y avait fait faire les travaux de défrichement. Sans perdre de temps, il lui faisait signifier, le 10 avril, par Guillaume de la Rue une sommation lui défendant "*de s'ingérer à faire travailler sur la dite terre à peine de perte de ses travaux, et de tous dépens, dommages et intérêts*". Le 18 avril, le notaire Ameau, à titre de huissier, assigne les deux seigneurs,

à la demande de Nicolas Gastineau, pour avoir empêché ce dernier d'ensemencer sa terre.

Nicolas Gastineau, comme on le voit, tenait à ses prérogatives. Il entendait conserver son bien par tous les moyens. N'est-ce pas suffisant pour lui accorder l'initiative d'avoir, cette année-là, fait bâtir sur sa terre cette petite chapelle connue précisément sous le nom de chapelle Saint-Nicolas? Peut-être croyait-il que ce geste religieux lui porterait chance et renforcerait ses arguments en faveur de la possession de sa terre. On sait que cette chapelle, dont les ruines existaient encore il y a quelques années, était bâtie sur sa propriété, et de plus il était le seul de tous les colons de Sainte-Anne à porter le prénom de Nicolas. Ce pourrait être l'explication de la dédicace à Saint-Nicolas de cette chapelle rudimentaire, qu'on sait avoir été bâtie vers 1670.

Quoiqu'il en soit, ce geste ne porta malheureusement pas chance à son auteur, puisque les seigneurs continuèrent à faire travailler sur cette concession, malgré diverses tribulations légales, et le 11 mars 1674, un Jugement du Conseil Souverain leur en assurait pour toujours la possession. (5). Et enfin, tout rentra définitivement dans l'ordre le 25 février 1677 quand Nicolas Gastineau et Jean Baril font une déclaration par laquelle ils renoncent "*à tous et chacun les droits et prétentions qu'ils ont et pourraient avoir sur lad. habitation située à Ste. Anne... voulant et consentant que les Srs de la Nouguère et Suève en soient et demeurent paisibles possesseurs au désir de l'arrest de la Cour Souveraine de ce pays*"... (6).

On peut donc raisonnablement supposer que ce que le notaire Michel Roy appelle "*la maison du Sr de Lanouguère*" dans son contrat du 9 mai 1671 était située sur la terre de Louis Tétreau, et qu'elle avait peut-être été bâtie par ce dernier.

Le 29 août 1671 eut lieu à Champlain, dans la maison de Chorel de Saint-Romain, le contrat de mariage d'un des princi-

(5) — Jug. & Délib. du Conseil Souverain, I p. 796.

(6) — Greffe R. Becquet.

paux colons de Sainte-Anne, Jean Laquerre, avec Marie Croiset qui demeurait comme domestique chez Chorel de St-Romain. Le contrat fut rédigé par le notaire de la Rue, et les principaux notables de Sainte-Anne y assistaient. Était-ce pour marquer que ce colon avait été un soldat du régiment de Carignan dans la même compagnie que Michel Roy? Celui-ci était présent avec son épouse, de même que les deux seigneurs, MM. de Suève et Lanouguère ainsi que Michel Game-lain. Les témoins de la future épouse étaient Chorel de Saint-Romain et son épouse, Anne Aubuchon, et Pierre Dizy dit Montplaisir et son épouse Marie Drouillard.

De cette date jusqu'au début de l'année suivante on ne retrouve aucune trace des activités de M. de Lanouguère dans sa seigneurie. Ce qui nous porterait à ajouter foi, s'il n'y avait fortes preuves contraires, à l'assertion de Benjamin Sulte (7) que ce fut lui, et non pas Niort de la Noraye, qui fut envoyé en Acadie par l'intendant Talon avec Simon-François Daumont de Saint-Lusson à l'automne de 1671. Pierre-Georges Roy, se basant sur les avancés de Benjamin Sulte, est aussi d'avis que le document original porte le nom de Lanaudière et non pas Lanoraie (8). Par contre Thomas Chapais (9), l'abbé Daniel (10) et surtout Gérard Malchelosse (11) ont démontré avec de fortes preuves que ce fut bien Niort de la Noraye qui accomplit ce voyage, dont le but était de faire une exploration du chemin projeté entre l'Acadie et la Nouvelle-France.

L'absence du nom de M. de Lanouguère dans les archives de Sainte-Anne durant les quatre derniers mois de 1671 n'est pas un argument suffisant pour affirmer que ce fut lui qui fut envoyé en Acadie. D'autant plus qu'aucun acte n'indique qu'il avait donné procuration à qui que ce soit d'agir en son nom au cours de ce périlleux voyage. Il faut donc se ranger du côté des historiens ci-haut mentionnés et admettre que M. de Lanouguère n'avait pas la direction de cette expédition.

(7) — Hist. des Can-Français, Vol. LV, p. 149.

(8) — La Famille Tarieu de Lanaudière, p. 7.

(9) — Jean Talon, p. 366.

(10) — Aperçu sur quelques contemporains, p. 36.

(11) — Les Cahiers des Dix, No. 3, p. 285.

VA-ET-VIENT DE COLONS

Pierre Contant n'avait à peu près pas fait de défrichement sur sa concession voisine de celle de Pierre Pinot. Il préférait développer celle qu'il possédait à Batiscau, où demeurait son épouse. Le 6 octobre 1671, il vendit sa concession de Sainte-Anne à Vincent de Longeat dit La Vigne qui préférait se tenir loin du Cap de la Madeleine, depuis qu'il avait abusé de la fille de Pierre Guillet, l'année précédente. (12). La vente était faite pour la somme de cent cinquante livres plus dix minots de blé que l'acheteur s'engageait à payer à Contant chaque année aussi longtemps que la somme entière n'aurait pas été versée. Par contre, le vendeur s'engageait à bâtir une maison de dix-huits pieds de long et de quinze pieds de largeur.

Le 25 avril suivant, Vincent de Longeat céda cette concession à Mathurin Gouin en retour de celle que ce dernier possédait plus haut, le long de la rivière, près de la terre de Louis Poupard. Mathurin Gouin se trouvait donc à posséder maintenant à cet endroit une terre de trois arpents de largeur.

Michel Roy menait de front ses travaux de défrichement et son étude de notaire. Il avait bâti sur sa concession une maison à un étage et une grange de vingt pieds de longueur. Les nouveaux seigneurs lui avaient conservé son titre de procureur fiscal de la seigneurie.

Est-ce parce que ses fonctions officielles l'occupaient trop profondément qu'il consentit, le 5 juillet 1671, à se départir de sa belle propriété, la mieux située de toute la seigneurie? Ce jour-là, Philippe Etienne, habitant des Trois-Rivières, beau-frère de Mathurin Gouin, devenait acquéreur des trois arpents de largeur par quarante de profondeur du notaire Roy, pour la somme de quatre cents livres, payables vingt livres comptant, deux cents livres à la fin d'août et la balance dans un an. (13). Le notaire Roy se réservait cependant la levée du grain sur la

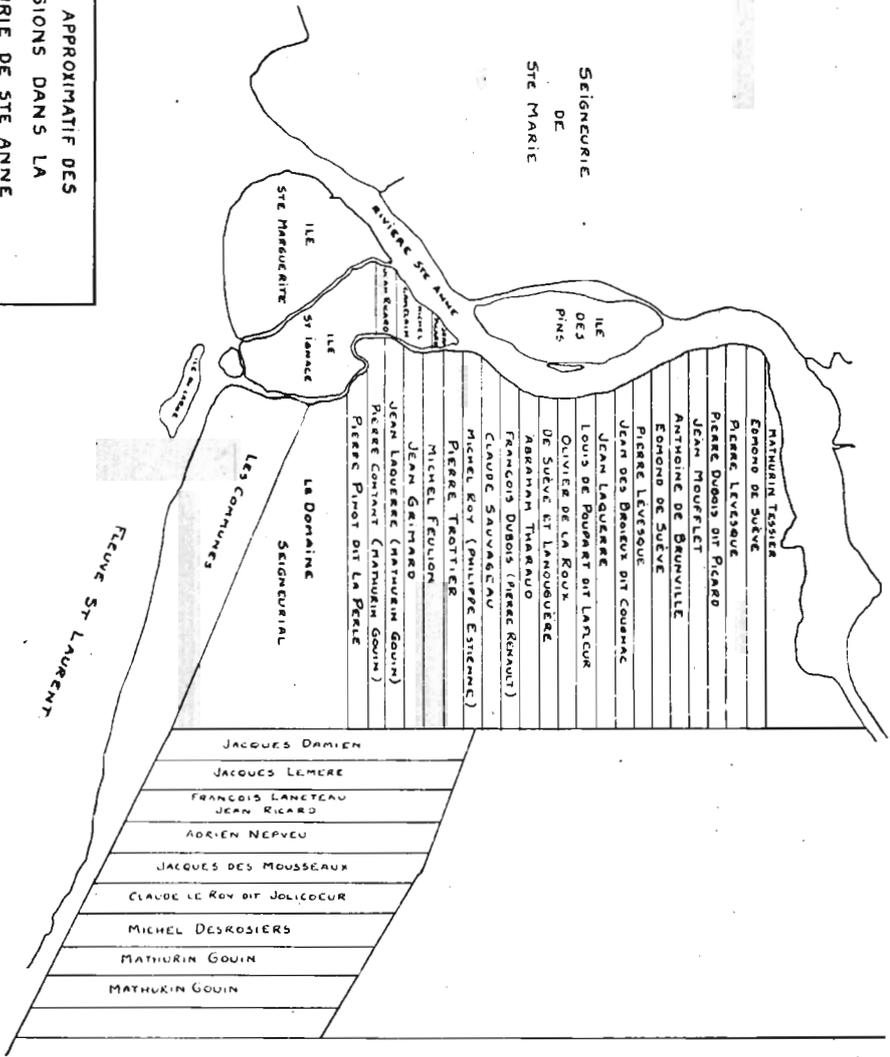
(12) — Greffe Cusson, 10 déc. 1670.

(13) — Greffe Ameau.

TABLEAU APPROXIMATIF DES
CONCESSIONS DANS LA
SEIGNEURIE DE STE ANNE
DE 1672 A 1681

SEIGNEURIE
DE
STE MARIE

SEIGNEURIE
DE
SAINT CHARLES
DES ROCHES



- LE DOMAINE SEIGNEURIAL
- MATHURIN TESSIER
 - EDMOND DE SUEVE
 - PIERRE LEVESQUE
 - PIERRE DUBOIS DIT PICARD
 - JEAN MOURFLET
 - ANTHOINE DE BRUNVILLE
 - EDMOND DE SUEVE
 - PIERRE LEVESQUE
 - JEAN DES BIEUX DIT COUSNAC
 - JEAN LAOUERRE
 - LOUIS DE ROUMART DIT LANCUR
 - OLIVIER DE LA ROUX
 - DE SUEVE ET LANOUVERE
 - ABRAHAM THARAUD
 - FRANCOIS DUBOIS (PIERRE REMAULT)
 - CLAUDE SAUVAGEAU
 - MICHEL ROY (PHILIPPE ESTERME)
 - PIERRE TROTTIER
 - MICHEL FEULION
 - JEAN GERMAIN
 - JEAN LAOUERRE (MATHURIN GOUIN)
 - PIERRE COMTANT (MATHURIN GOUIN)
 - PIERRE PINOT DIT LA PERLE

- LES COMMUNES
- JACQUES DAMIEN
 - JACQUES LEMERE
 - FRANCOIS LANETEAU
 - JEAN RICARD
 - ADRIEN NEPVEU
 - JACQUES DES MOUSSEAU
 - CLAUDE LE ROY DIT JOLICOEUR
 - MICHEL DESKOSIERS
 - MATHURIN GOUIN
 - MATHURIN GOUIN

Michel Gamelain

Denys

Lamoignon Jean LeMoigne

Marguerite Renée Denys

Marguerite Crevier

M. Magdeleine de Chavigny

Marie Vien Ursule Turban

Marie Jeanne LeMoigne

Signatures des seigneurs:— Michel Gamelain — De Suève — de Lanouguère — Jean LeMoigne.

Signatures de quelques femmes:— Marguerite-Renée Denys — Marguerite Crevier — M-Magdeleine de Chavigny — Marie Magdeleine Vien (épouse de Mathurin Gouin), — Ursule Turban (épouse de Jean Gely dit LaVerdure) — Marie-Jeanne LeMoigne (fille de Jean LeMoigne).

terre pour cette année, de même que l'usage de la grange; il se réservait aussi deux arpents de terre sur l'île Saint-Ignace, près de la terre de Jean Piquart, pour pouvoir les ensemençer, et se réservait le droit d'hiverner dans sa maison l'hiver suivant.

Il est probable que Michel Roy résida dans sa maison durant une bonne partie de l'année 1672 et que Philippe Etienne n'y vint pas coloniser. Le 13 janvier 1673, (14) Michel Roy achetait de Pierre Trottier la terre voisine, pour la somme de trois cents livres et deux ans plus tard il la revendait à Louis Foucher, pour 555 livres. Le contrat spécifie qu'une maison y était bâtie. Quant à Philippe Etienne, nous ne voyons pas signe qu'il soit venu coloniser sur sa concession, et il est probable que ce soin ait été laissé à Mathurin Gouin. Le 20 octobre 1677, Etienne passe un contrat de vente de sa concession à Nicolas Volant, pour la somme de 450 livres, mais ce contrat est annulé peu après.

UNE ETAPE IMPORTANTE

L'année 1672 marque une étape importante dans le développement de la seigneurie de Sainte-Anne. Tout d'abord, c'est l'année où Edmond de Suève et Thomas de Lanouguère reçoivent officiellement leurs titres seigneuriaux. C'est aussi l'année du mariage de M. de Lanouguère et celle qui vit prendre à la paroisse naissante une expansion considérable, tant sur le fleuve, du côté de la seigneurie de Saint-Charles des Roches, que le long de la rivière Sainte-Anne.

Un intéressant noyau de colons sérieux et travailleurs était déjà à l'oeuvre. La population augmentait, non seulement par le nombre des nouveaux colons, mais par les naissances. La plupart des défricheurs des premières années étaient mariés. Pierre Pinot avait huit enfants; et Michel Feulion, Michel Roy, Jean Laquerre, Pierre Trottier, Mathurin Gouin, voyaient déjà

(14) — Greffe de la Rue.

eux aussi de jeunes enfants circuler plus nombreux d'année en année dans leurs humbles maisons.

L'année s'ouvrit par quelques transactions. Le 8 janvier, Jacques Turcot remit à Jean Pouzet la terre qu'il lui avait achetée l'année précédente, et le lendemain François Dubois dit Bourbonnais achetait, pour vingt-cinq livres, les droits à la concession que Pierre Renault possédait le long de la rivière. Renault possédait, sur l'île Saint-Ignace, une autre concession qu'il avait achetée de Jean Piquart. Il la céda le 1er mars à Moïse Faure qui donna en échange son habitation de deux arpents qui lui avait été concédée l'année précédente et sur laquelle il avait déjà défriché suffisamment pour bâtir une maison et ensemençer au printemps. Cet actif colon exigea que Renault lui fournisse sur sa concession un arpent au moins de terre nette prête à l'ensemencement, et qu'il lui donne en outre dix journées de travail pour le paiement de sa maison. Le contrat était passé en présence de Jean Sieur et d'Antoine de Brouville.

Un mois auparavant, Antoine de Brouville avait obtenu une concession de deux arpents entre celles de Jacques Moron dit Sanssouci et de Jean Moufflet. D'où venait ce colon? Que devint-il? Son origine comme sa mort, restent insolubles. C'était assurément un coureur des bois plus qu'un colon, et dès 1674 il est porté décédé. Il est probable qu'il est mort au cours du voyage de traite qu'il accomplit en 1673, pour le compte du seigneur de Lanouguère, avec Jean des Broyeux et Jean Gendron dit Parisien.

Les colons étaient suffisamment nombreux pour que les seigneurs songent à la construction d'un moulin seigneurial. Ils s'y décidèrent le 7 mars 1672, car à cette date ils passent un contrat à cet effet avec le charpentier Mathurin Moriset.

Ce contrat toutefois n'eut pas de suite, et les habitants de Ste-Anne devront attendre jusqu'à l'automne de 1677 pour que leurs seigneurs en confient la construction à Pierre Mercereau, pour la somme de neuf cent livres. Cette fois, il devait être bâ-

ti en pierre, et être "*comme est fait le moulain de St Charles des Roches*". Pierre Mercereau, habitant de Champlain, était reconnu un expert dans ce genre de construction.

Tout en faisant les démarches pour obtenir leurs titres officiels pour la possession de leur seigneurie, les seigneurs de Sainte-Anne ne restent pas inactifs chez eux. Diverses transactions s'opèrent. Le 15 avril, M. de Lanouguère achète de Jean Pouzet, qui préfère défricher son habitation de St-Charles des Roches, celle qu'il possède à Sainte-Anne, à côté de Louis Poupart dit Lafleur. Quelque défrichement avait été commencé et le seigneur donne à Pouzet pour les travaux accomplis la somme de 80 livres tournois. M. de Lanouguère la revend cinq jours plus tard, pour le même prix, à Mathurin Gouin qui à son tour la cède à Vincent de Longeat en échange de celle que ce dernier possède à côté de la concession déjà défrichée de Mathurin Gouin. Ce dernier donne une terre de deux arpents de largeur en retour d'une concession d'un arpent mais il a maintenant l'avantage de posséder deux concessions qui se touchent, près de la Commune.

Dans les mois suivant, les seigneurs accordent trois concessions dont deux sur le fleuve, de quatre arpents de largeur chacune, à Jacques Lemere et à François Lancteau et une de deux arpents, près de celle de Pierre Lévesque, le long de la rivière, à Jean des Broyeux Sr de Cougnac, fameux coureur des bois que M. de Lanouguère utilisera lorsqu'il aura à accorder des congés de traite.

Le 14 juin, dans la maison du Sieur de Suève, a lieu le contrat de mariage d'Olivier de la Roux et de Jeanne Leconte, en présence de François Dubois, Vincent de Longeat, Louis Poupart, Jean Grimard et Jean Labbé. Le même jour le futur époux change de concession avec Jean Laquerre, à condition que celui-ci reste dans la maison jusqu'à la Saint-Michel prochain, et que de la Roux lui défriche un arpent de terre d'ici là. De la Roux possédait avec Antoine Chappuy une concession de deux arpents voisine de Jean des Broyeux. Chappuy continuera à demeurer sur la même concession avec Jean Laquer-

re, et l'année suivante, ils passent tous deux un contrat d'échange avec Louis Poupart. Quelques mois plus tard, Jean Laquerre achète la concession de Vincent de Longeat, la revend l'année suivante à Jean Blot, puis enfin achète la part qu'avait Antoine Chappuy dans la concession qui leur restait. Chappuy, entre ses voyages de traite, demeura par la suite chez Michel Roy à titre de domestique.

Quelques mois plus tard, Jean Laquerre devait mourir, laissant une jeune veuve et deux jeunes enfants. Mourut-il accidentellement? Nous l'ignorons. Peut-être était-il malade depuis quelques années, et devrait-on voir là la raison qui l'obligeait à partager ses travaux avec Antoine Chappuy. Jean Laquerre est le premier colon important des premières années dont nous ayons à signaler le décès. Par son fils Pierre, (Jean son aîné, étant mort en bas âge), sa descendance se perpétuera dans la paroisse Sainte-Anne jusqu'à nos jours. Fait à signaler, Pierre Laquerre, fils unique, épousera une fille unique, Marie-Anne Piquart, fille de Jean et d'Anne Gauthier.

MARIAGE DE M. DE LANOUGUERE

Le mois d'octobre 1672 marque deux dates importantes dans l'histoire de la seigneurie de Sainte-Anne. Le 16, M. de Lanouguère épousait à Québec Marguerite-Renée Denys, et le 29, il obtenait avec M. de Suève les titres officiels de la possession de la seigneurie.

Le contrat de mariage avait été passé le 12, devant Romain Becquet, notaire à Québec. Il se lit comme suit :

"Par devant Romain Becquet notaire garde notes etc furent pnts. en leurs personnes Thomas La Nauguière Ecuyer seigneur en partye de Sainte-Anne enseigne d'une compagnie d'infanterie au régiment de Carignan, demt., ordinairement en sa d. seigneurie de Sainte-Anne, fils de deffunct Jean de La Nauguière vivant escuyer du Roy en l'eslection d'estat, et de damoiselle Jeanne de Samalins ses père et mère lors de leur décès demeurant en la ville de Mirande evesché d'Och, d'une part; et damoiselle Marie Catherine LeNeuf tant en son nom que comme femme et procuratrice gnal. et spéciale de Pierre Denys escuyer sieur de la Ronde absent (15) par procuration passée par devant le notaire

(15) — Il était vraisemblablement dans sa seigneurie de Percé, qui lui avait été octroyée le 20 juillet 1672.

qui reçoit les pnts, le vingt, jour de juillet dernier, laquelle a esté xhibée et remise es mains de lad. damelle Denys pour son servir en ses aut. affaires, stipulant aud, nom pour damoiselle Marguerite Renée Denys leur fille à ce pnt. tous demeurant en cette d. ville parc. de Notre Dame, d'aure part, lesquels, ont de leur bon gré et volonté sans aucune force ny contrainte recognu et confessé avoir fait les traitté acords et promesses de mariage qui en suivent, c'est a scavoir que le d. sieur de La Nauguière a promis et promet prendre pour sa légitime épouse la d. damelle... Denys comme aussy lad. damelle Denys du consentement de lad. Damelle sa mere esd. nom promet prendre à mary et légitime espoux led. sieur de La Nauguière pour iceluy mariage faire faire et solemniser en face de nostre mère Sainte Eglise catholique apostolique et romaine le plus tost que faire se pourra et ql. sera advisé et déllibéré entr'eux leurs parens et amis sy Dieu et nostre d. mère sainte eglise y consentent et accordent, pour estre les d. futurs conjoints une et communs en tous biens meubles et conquests immeubles du jour de le. espouzailles à l'advenir suivant la coutume de Paris, ne seront lesd. futurs conjoints tenus aux debtes l'un et l'autre payées et acquittées par celuy qui les aura faictes et créés et sur son bien, sera douée et doue lad. future espouze du douaire coustumier ou de la somme de deux mil livres tournois pour une fois payée et au choix de lad. damelle future espouze, iceluy douaire à prendre et avoir sur le plus beau et plus clair des biens dud. sieur futur espouz qull en a present chargées et hypotecquées, et a led. sieur de La Nouguière futur espouz pris lad. future expouze avec tous ses droits noms raisons et actions quelle a de present et qui luy pourront eschoir cy-après tant par succession donation qu'autrement, en faveur dud. futur mariage lad. Damelle Denys es noms a promis et promet par ces pntes, de donner à lad. damelle future espouze sa fille en avancement d'ouairie la somme de quinze cents livres tournois payab. aud. sieur futur espouz dans deux mois d'huy pour tout délay laquelle somme de quinze cents livres tiendront nature de propre à lad. damoiselle future espouze et aux siens de son costé et lignée, et arrivant désolution dud. futur mariage sans enfans procrés d'iceluy, lesd. sieur et damelle futurs conjoints se sont faits et fon donation de tous leurs d. biens en la meilleure forme et manière que donation puisse avoir lieu et sortir son effect en tout son contenu de tous et chacun leurs biens meubles acquets et conquests qui se pourront leur appartenir au jour de trepas du premier mourant sans, aucune chose en reserver ny retenir pour par le survivant d'eux deux du tout faire jouir et disposer ainsy que bon luy semblera au moyen des pntes, et pour faire insinuer ycelles etc, Car ainsy, etc, ... promettant, etc, obligeant chacun en droit soy, etc, Renonçant de part et d'autre, etc, Fait et passé aud. Quebecq en la maison dud. seigneur de Becancour, l'an g b ye soixante et douze après midy le douze. jour d'octobre, en presence de Jean-Baptiste Gosset et de Simon Baston demeurant aud. Quebecq appelés pour tesm. qui ont signé avec lesd. futur conjoints, parents, amis et notaire suivant l'ordonnance.

(Signé) — Thomas Lanouguere — Marguerite Renée Denys
 — Louis de Buade Frontenac — M. Catherine LeNeuf Denys —
 Daniel de Remy Courcelle — LeNeuf de la Potterie — Talon —
 Robineau de Becancour — Marie Anne LeNeuf — François Dor-

reuille — Berthier — Pierre de Becancour — LeGardeur — Gosset — Marie Renée de Godefroy — René Robineau — Baston — Becquet.

Comme on le voit, les plus grands personnages de Québec s'étaient donné rendez-vous à la signature de ce contrat de mariage. C'est que Marguerite Renée Denys appartenait à une des plus belles familles de la colonie. (16) Son grand-père, Simon Denys, sieur de la Trinité, était un des pionniers de la Nouvelle-France. Son père avait épousé Catherine LeNeuf, fille de Jacques LeNeuf de la Poterie, un des fondateurs des Trois-Rivières. De plus, elle était la nièce de Robineau de Bécanour, de Michel LeNeuf Sr de la Vallière et d'Antoine Pecaudy de Contrecoeur.

Marguerite Renée Denys, tant du côté paternel que du côté de sa mère, appartenait à deux familles fondatrices de ce pays. Elle était digne d'aller à son tour participer au développement d'une nouvelle seigneurie, auprès de son époux, dont les deux principaux administrateurs du pays, Frontenac et Talon, présents au mariage, avaient remarqué le courage et la valeur. M. de Lanouguère, si la mort n'était venu le surprendre en pleine jeunesse, aurait certainement fourni une belle carrière d'administrateur au service de son pays.

Devenue veuve à vingt ans, avec trois enfants, Madame de Lanouguère continuera de présider au développement de la seigneurie de Sainte-Anne, avec une autorité et un courage qui étaient, pour les colons de la paroisse, un éloquent exemple.

Quinze jours après son mariage, le 29 octobre, M. de Lanouguère, conjointement avec M. de Suève, obtenait de l'Intendant Talon ses titres officiels pour la possession de la seigneurie de Sainte-Anne:

Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'Eglise, les moyens de pousser dans les pays les plus inconnus, par la propagation de

(16) — Elle était l'aînée de la famille et naquit aux Trois-Rivières le 26 juin 1656. C'est également à cet endroit que naquit, le 7 novembre 1657, son frère Jacques, qui devint le célèbre Père Joseph Denys, Récollet et dont la biographie a été écrite par le R. P. Hugolin, o.f.m. (2 vols. Québec, 1926). On trouve dans cet ouvrage de copieux détails sur la famille Denys.

la foi et la publication de l'Évangile, la gloire de Dieu avec le nom chrétien, fin première et principale de l'établissement de la colonie française en Canada, et par accessoire de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en eut de plus sûrs que de composer cette colonie que de gens capables de la bien remplir par les qualités de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, et de la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes auxquelles elle pourrait être exposée dans la suite des temps, a fait passer en ce pays bon nombre de ses fidèles sujets, officiers de ses troupes dans le régiment de Carignan et autres, dont la plupart se conforment aux grands et pieux desseins de Sa Majesté, voulant bien se lier au pays en y formant des terres et seigneuries d'une étendue proportionnée à leurs forces, et les sieurs de Suève, lieutenant, et Lanauguerre, enseigne d'une compagnie d'infanterie, nous ayant prié de leur en départir, Nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'ils ont rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'Ancienne France que dans la Nouvelle depuis qu'ils y sont passés par ordre de Sa Majesté, et en vue de ceux qu'ils témoignent vouloir encore rendre ci-après, en vertu du pouvoir par Elle à nous donné avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons par ces présentes aux dits de Suève et Lanauguerre l'étendue de la terre qui se trouvera sur le fleuve Saint-Laurent au lieu dit des Grondines, depuis celles appartenant aux Religieuses de l'Hôpital de Québec, jusqu'à la rivière Sainte-Anne, icelle comprise, sur une lieue de profondeur, avec la quantité de terre qu'ils ont acquise du sieur Gamelain par contrat passé par devant (en blanc) le (en blanc) lequel nous avons en tant que besoin ratifié.."

Dès le début de 1673, les seigneurs s'occupèrent à préciser les limites de chaque concession. Après avoir accordé, le 21 janvier, les titres officiels de concession à Pierre Lévesque qui, dès l'année précédente, s'était mis à la tâche sur son domaine, les seigneurs vérifièrent et mirent en ordre la largeur des terres qui avaient été concédées par Michel Gamelain, et s'aperçurent que presque aucun de ces terrains n'avait la largeur spécifiée par les contrats et que les colons défrichaient et bâtissaient au petit bonheur. Tôt ou tard, quand ces terrains auraient été défrichés dans toute leur largeur, les habitants réclameraient la totalité de leur bien, et c'est pour prévenir toutes discussions à ce sujet que les seigneurs cherchèrent dès le début à rendre à chacun ce qui lui était dû.

Un de ces colons, Jean Grimard, n'avait fait à peu près aucun travail sur sa concession, si ce n'est la première année, en 1669. Il avait préféré défricher sa concession à Batiscan, où

Il devait définitivement s'établir. De Suève et Lanouguère obtinrent de Jean Grimard qu'il abandonne sa concession de Sainte-Anne, au profit des autres qui avaient défriché la leur et qui s'y étaient établis, à condition qu'on dédommage ce colon des travaux qu'il avait faits et qu'on lui laisse sa part dans les Communes. Ce contrat, daté du 6 février, nous fournit les noms de tous les colons présents dans la seigneurie à cette date: Michel Gamelain, Pierre Pinot, Mathurin Gouin, Michel Feuun, Michel Roy, Philippe Estienne, Jean Sieur, Olivier de la Roux, Louis Poupard, Vincent de Longeat, Antoine de Brouville, Jean Moufflet, Pierre Lévesque, Jean des Broyeux Jean Laquerre, Jean Piquard, Jean Riquard, Moïse Faure, Jean Pouzet, Pierre Gendron, Jacques Mousseaux, Jacques Lemere, François Lancteau, Jacques Damien. De ce nombre, outre les seigneurs et Gamelain, cinq apposent leur signature au bas du contrat: Mousseaux, Lemere, Faure, Poupard et des Broyeux.

La seigneurie comprenait donc, outre les deux seigneurs, vingt-quatre colons, dont quatorze, y compris M. de Lanouguère, étaient mariés, et parmi les célibataires cinq au moins s'occupaient surtout de la traite,

Comme la plupart des nouveaux propriétaires de seigneuries, M. de Lanouguère voulut tâter de la traite des fourrures, pour se procurer des revenus immédiats et sûrs. (17) Dès le

(17) — M. de Lanouguère n'avait d'ailleurs pas dit adieu à la carrière militaire, qui probablement lui rapportait des revenus additionnels. "En 1673, écrit P.-G. Roy dans "La Famille Tarieu de Lanaudière", le gouverneur de Frontenac décida de bâtir un fort sur les bords du lac Ontario pour surveiller les mouvements des Iroquois. Vers la fin de juin de cette année, M. de Frontenac partait de Montréal, afin de mettre son projet à exécution le plus tôt possible. La flotille qui conduisit le gouverneur au lac Ontario se composait de quatre bateaux plats et de cent vingt canots, qui portaient six canons et quatre cents hommes. M. de Lanaudière fit partie de cette expédition. Au témoignage de M. de Frontenac, il s'y conduisit de brillante façon. A son retour de ce périlleux voyage, le gouverneur de Frontenac attachait M. de Lanaudière à sa personne en le nommant lieutenant de ses gardes. Cet emploi militaire était très recherché".

Doit-on penser que M. de Lanouguère avait voulu s'associer M. de Suève dans l'acquisition de sa seigneurie pour continuer sa carrière militaire et laisser son ancien compagnon d'armes s'occuper de ses intérêts seigneuriaux?

printemps de cette année 1673, il organisa un voyage au pays des Outaouais. Il mit en charge de ce voyage deux voyageurs qui étaient ses censitaires: Jean des Broyeux et Jean Gendron dit Parisien, qui s'adjoignirent un troisième compagnon: Antoine de Brouville. Dès le 3 juin, le voyage se prépare. Jean des Broyeux passe un contrat avec Jean Sieur pour que ce dernier abatte un arpent de bois sur sa concession, "*durant le voyage qu'il va faire...*". Jean Gendron, de son côté, donne une procuration à M. de Lanouguère de retirer durant son absence tout ce qui lui est dû par ses débiteurs dont il fournit la liste. Antoine de Brouville fait signer à Jean Sieur une reconnaissance de prêt de douze minots de blé.

Les trois voyageurs sont maintenant prêts pour le départ. Le contrat avec leur seigneur se passe le 10 juin, dans la maison de Mathurin Gouin. "*Le dit Sr de Lanouguère a promis fournir aux dits Cougnac, Gendron et Brouville des marchandises pour porter aux Outaouacs et Nipissing et les fournir et équiper de toutes choses nécessaires pour le dit voyage, lesquelles mdses iceux dits Cougnac & Gendron & Brouville se sont obligés un chacun deux et pour le tout d'agir à la traite et les dites mdses inscrites pour le profit de la communauté et le profit sera partagé moitié par moitié entre le dit Sr de Lanouguère et les dits Cougnac et Gendron et Brouville et pour calculer les mdses le dit Sieur sera payé sur le total et le restant sera partagé moitié pour moitié...*".

Nous sommes porté à croire qu'Antoine de Brouville périt au cours de ce voyage de traite. Le 15 novembre, il est porté "deffunct" dans un acte du notaire Roy par lequel ce dernier, pourvu d'une procuration de M. de Lanouguère, héritier de Brouville, réclame les douze minots de blé que Jean Sieur doit au défunt. Quant à Jean Gendron dit Parisien, il ne faut pas l'identifier comme étant Pierre Gendron, époux de Marie Charpentier, qui est parfois appelé Pierre-Jean Gendron. Ce dernier a toujours résidé dans la seigneurie et ne semble pas d'être occupé de traite. L'autre en faisait métier, et c'est pour cela qu'on le rencontre, au cours de ces années, un

peu partout dans la région, de Champlain à Saint-Charles des Roches. Il semble, d'après la procuration donnée par Jean Gendron à M. de Lanouguère avant son départ, que ce voyageur possédait quelques biens (18).

En même temps que les trois voyageurs se préparaient à partir pour le pays des Outaouais, un colon de moeurs plus sédentaires, Moïse Faure, qui approchait de la cinquantaine et qui désespérait de trouver une épouse et de fonder un foyer, se donnait au seigneur de Lanouguère, "*après s'être bien avisé et conseillé de ses amis*". Il s'engageait à accomplir, pour le reste de sa vie, tous les travaux de ferme ordinaires au service du seigneur et de son épouse. Cependant, le 29 octobre 1677, Moïse Faure obtenait sa liberté pour épouser Marie Lépine, de vingt ans plus jeune que lui, et se faisait accorder par M. de Suève deux concessions voisines de deux arpents de largeur chacune.

Une autre donation eut lieu cette année-là, le 20 décembre. C'est celle de Henry Haines à Mathurin Gouin. En nous basant sur l'âge qu'il donne au recensement de 1681, Henry Haines aurait eu environ trente ans lorsque Mathurin Gouin l'adopta comme domestique à vie, lui promettant "*le nourrir et entretenir en tant que nourriture, hardes, médicaments et autres choses, tant en maladie qu'en santé, comme il pourrait faire à ses propres enfants. Et si le dit Gouin ou sa femme voudrait mettre hors de leur maison le dit Haines avant, luy donneront la somme de cinq cents livres, lequel dit Gouin consent dès présent qu'il les prenne sur son bien...*"

(18) — Une note intitulée "Mémoire du Sr Parisien de ce qui m'est deu et dont je donne pouvoir à Mr de Chatelrault de me faire payer" énumère quelques débiteurs de Jean Gendron: Damien Quatresous (12 livres); le Sieur de La Vallée (2 minots de blé); le Sr le Poudrier (un minot et demi de blé); le grand Bourguignon (3 livres); le Sr Mournault (14 livres), et quelques autres.

ARPENTAGE DES CONCESSIONS

C'est au cours de l'été 1673, du 7 au 12 août, que furent retenus les services de l'arpenteur Louis Marin Boucher pour définir les limites des concessions sur l'île Saint-Ignace et le long de la rivière. Les colons dont la terre donnait sur le chenal de l'île étaient satisfaits de l'arrangement conclu avec Jean Grimard. Pour bien définir les possessions des autres colons et défricheurs, les seigneurs firent dresser pour chacun un procès-verbal par l'arpenteur québécois, qu'accompagnait à titre de secrétaire Jacques de la Métairie. Ces arpentages sont précieux, parce qu'ils nous permettent de localiser officiellement les concessions de quelques-uns des habitants compris dans ce territoire en 1673.

DANS L'ILE SAINT-IGNACE

Michel Gamelain:—deux arpents de front, voisin de Jean Riquart.

Les Seigneurs de Suève et de Lanouguère:—Quatre arpents de front, entre une concession qui leur appartient et une autre appartenant à Jean Riquart.

Michel Gamelain:—Quatre arpents de front, entre la terre de Jean Riquart et les seigneurs de Suève et de Lanouguère.

LE LONG DE LA RIVIERE

Claude Sauvageau:—Quatre arpents de front, entre Philippe Etienne, au sud, et François Dubois dit Bourbonnais, au nord.

Louis Poupard dit Lafleur:—Deux arpents de front, entre Olivier de la Roux dit DesRochers au sud, et Jean de la Tière dit Rencontre au nord.

M. de Suève:—Trois arpents de front, entre une terre appartenant à M. de Lanouguère, au nord, et Jean de la Tière, au sud.

Jean de la Tière:—Deux arpents de front, entre Jean des Broyeux au sud, et M. de Suève au nord.

Antoine de Brouville dit Laviolette:—Deux arpents de front, entre M. de Suève au sud, et Jean Moufflet au nord.

De Suève et Lanouguère:—Quatre arpents de front, entre Jean Sieur au sud et Olivier de la Roux au nord.

Jean Moufflet dit Champagne:—Deux arpents de front, entre Antoine de Brouville au sud, et Pierre Dubois au nord.

Jean des Broyeux:—Deux arpents de front, entre Pierre Lévesque au sud, et Jean de la Tière au nord.

Pierre Dubois dit Picard:—Deux arpents de front, entre Jean Moufflet au sud, et Pierre Lévesque au nord.

Ces procès-verbaux d'arpentage nous signalent que Michel Gamelain et Jean Ricard possédaient encore un terrain dans l'île Saint-Ignace, face au fleuve. C'est la seule indication qui nous en est fournie, et encore contredit-elle les données d'autres contrats. Nous ne trouvons pas ailleurs que Gamelain ait conservé un terrain en cet endroit, et celui que Jean Ricard avait échangé à M. de Lanouguère le 9 mai 1671 semble bien toujours appartenir au seigneur. De plus, c'est la terre qu'il avait obtenue de M. de Lanouguère vers le milieu de l'île Saint-Ignace que Jean Ricard vend, le 15 avril 1679 à Antoine Trottier. Peut-être le rédacteur du procès-verbal n'a-t-il pas assez précisé, et voulait-il indiquer sur les données des colons comme témoins, que ces terrains appartenaient dans le passé à Gamelain et à Ricard. C'est la seule explication possible.

La concession de Pierre Dubois, mentionnée dans les contrats d'arpentage, ne lui fut officiellement accordée que le 10 novembre suivant. Elle comprenait trois ou quatre arpents de défrichement qui avait été fait par Jacques Moron dit Sansoucy, décédé au début de l'année et dont la terre était retournée aux seigneurs. Pierre Dubois, attiré sans doute par la vie des bois, ne garda pas longtemps sa concession. Le 19 août suivant, il la céda à François Lancteau qui, ne pouvant même payer ses cens et rentes pour son habitation du bas de Sainte-Anne, la laissa retourner entre les mains des seigneurs. Le 18 avril 1675, elle passait à Michel Duvau Sr des Cormiers.

C'est d'ailleurs l'époque où les habitations changent souvent de propriétaires. Les uns, happés par la vie des bois, délaissent leurs concessions ou n'y reviennent que par intermittences. D'autres hésitent entre les sites à choisir, de Champlain à Saint-Charles des Roches. Ainsi, Claude LeRoy dit Joliqueur, à qui M. de Suève avait accordé une concession de trois arpents de largeur, le long du fleuve, le 17 juillet 1673.

ne la garde qu'un an et demi; puis il se dirige vers Saint-Charles des Roches.

Jean Moufflet dit Champagne abandonne sa concession qui passe entre les mains d'un coureur des bois, Pierre Lamoureux dit St-Germain. Moufflet tâte d'autres concessions dans la seigneurie Ste-Marie, à Batiscan, puis finalement s'en va s'établir à Lachine où il périra avec sa femme lors du grand massacre de 1689. Jean Pouzet va s'établir à Saint-Charles des Roches.

LES VOYAGES DE TRAITE ET LES COUREURS DES BOIS

Les trois plus célèbres coureurs des bois à Sainte-Anne, vers 1673, étaient Jean des Broyeux, Pierre Lamoureux et Jacques des Mousseaux (19). Les deux premiers étaient jeunes: à peine âgés de 25 ans. Lamoureux avait épousé une sauvage, Marie Pigarouiche, qui lui donna deux enfants, probablement nés à Ste-Anne. Jacques des Mousseaux avait au moins sept enfants, ce qui ne l'empêchait pas de faire partie de presque tous les voyages de traite et de déclarer, le 16 juillet 1675 que, sur sa concession, "il n'y a aucun défrichement de fait".

"On a mis sur le compte des Iroquois, qui maraudaient alors dans les campagnes, écrit Gérard Malchelosse (20), la difficulté qu'il y avait pour les habitants de s'occuper de leurs terres, mais la politique du temps s'opposait aussi dans une large mesure à aider ceux qui comprenaient en premier lieu la valeur du sol nourricier". Cette assertion est d'autant plus justifiée que les colons de Sainte-Anne n'avaient aucune crainte à cette époque d'être attaqués par les Iroquois. Quelques-uns, comme ceux que nous venons de nommer, préféraient

(19) — Le "Journal du Chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson en 1686" mentionne les noms du Sr de St. Germain et du Sr de Cougnac comme faisant partie de l'expédition. On peut présumer qu'il s'agissait de Pierre Lamoureux et de Jean des Broyeux, qui depuis plus de quinze ans voyageaient dans cette région du nord.

(20) — Cahiers des DIX, Vol. 6, p. 123.

évidemment la vie des bois au défrichement. Mais ils n'avaient aucune difficulté d'attirer à leur suite des colons qui auraient préféré cultiver le sol, si cette occupation avait été plus lucrative.

La pauvreté des colons apparaît d'éloquente façon dans une supplique adressée par le notaire Michel Roy au nom de M. de Lanouguère à Michel Gamelain qui conservait encore son titre de juge arbitral de la seigneurie. Dans cette supplique, M. de Lanouguère demandait l'autorisation de poursuivre en justice les habitants de la seigneurie, *"vu qu'il est deu aud. Sieur de Lanauguère plusieurs sommes de deniers par les habitans de Sainte Anne et austre sans an pouvoir tirer aucun payement après plusieurs avertisement quy leurs ont esté fait courant risque de perdre son deu sil ne luy est par vous pourveu, Ce consideray Mon. Sieur, il vous plaise permettre audit suppliant aud. nom de faire saisir et arester ce quil trouvera appartenant ausdits debiteurs jusque à la concurrence de leurs deu & fres de l'instance & fres justice..."*. Ce à quoi Michel Gamelain répondit, en inscrivant sa réponse au bas du document: *"Soit fait comme il est requis par le suppliant"*.

Mais, ironie des événements, Michel Gamelain était précisément un des principaux organisateurs de ces voyages de traite vers les régions de fourrures, voyages qui vidaient de ses défricheurs la petite seigneurie naissante. Sans doute aussi Gamelain possédait-il un sens des affaires plus avisé que les seigneurs eux-mêmes. Un affidavit enregistré par Jean Sieur en sa faveur le 10 octobre 1673 (21), nous permet de savoir qu'il faisait aussi le commerce du grain, et principalement du blé, et ses pourvoyeurs n'étaient autres que les quelques colons de Sainte-Anne qui avaient suffisamment défriché pour avoir un surplus de récoltes.

(21) — Greffe Roy. D'après cette déclaration, Jean Sieur était allé porter un canot de blé pour Gamelain chez Claude Jutras Sr de La Vallée, aux Trois-Rivières, mais Jutras, sous un prétexte non mentionné, l'avait refusé.

Quand on sait que Gamelain raflait également la plus grande partie des fourrures pour les expédier aux marchands de Québec, on se demande ce qui pouvait rester aux seigneurs en fait de revenus.

Sans doute, M. de Lanouguère ne prisait-il pas beaucoup l'intrusion de Michel Gamelain dans les affaires de sa seigneurie. Mais qu'y pouvait-il faire? Il préférerait rester en bons termes avec l'ancien seigneur qui avait la protection du grand marchand de Québec, Aubert de la Chesnaie, et dont lui-même avait besoin, car Gamelain avait le don d'attirer de son côté les bons coureurs des bois.

Le rapprochement des dates de la nomination de M. de Lanouguère comme commandant de Montréal et la promulgation d'une ordonnance de M. de Frontenac concernant la traite dans la région nous incite à croire que le seigneur de Sainte-Anne, tenu en haute estime par le gouverneur, a pu signaler à ce dernier les abus qui se commettaient par les coureurs des bois dans sa seigneurie et dans le voisinage.

M. DE LANOUGUERE, COMMANDANT A MONTREAL

L'ordonnance qui nommait M. de Lanouguère commandant à Montréal est du 10 février 1674. Or, le 12 février, le gouverneur en promulguait une autre, dans laquelle il était dit que *“sur les plaintes et avis qui nous ont esté donnez que quelques habitants de la ville des Trois-Rivières, Batiskan, Champlain et autres lieux circonvoyins, abusans de l'inclination que les Sauvages ont à boyre et de l'envie d'avoir du vin et de l'eau de vye de quelque manière que ce puisse estre, traictaient leurs capots, couvertes, fusils, poudre, plomb à vil prix, ce qui le plus souvent les reduisait dans une si grande nudité qu'ils se trouvaient hors d'estat de pouvoir aller à la chasse, et par conséquent de payer leurs debtes au grand dommage des bons habitans qui leur avaient fourni dans leurs necessitez des hardes et autres choses pour leur usage, nous, pour remédier à cet abus qui pourrait s'estendre en d'autres lieux, et, devenant*

général, causerait un notable dommage à la colonie, faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre et sous quelque prétexte et occasion que ce soit, mesme d'acquitement des debtes qui leurs seraient deues par les dicts Sauvages de traicter avec eux les capots et couvertures dont ils se trouveront actuellement revêtus, ni aussi leurs fusils poudre et plomb, à peine de cinquante livres d'amende..." (22)

Quand on connaît les procédés de Michel Gamelain, nous ne sommes pas loin de croire que cette ordonnance le visait particulièrement, lui et les autres traiteurs insatiables qui, au commerce des fourrures, joignaient celui de l'eau de vie.

M. de Lanouguère, qui n'avait que trente ans, voyait s'écouler les années sans que l'exploitation de sa seigneurie semblât lui apporter rapidement l'aisance. Rechercha-t-il lui-même du service dans l'administration officielle ou dans la vie militaire? C'est possible. En 1673, M. de Frontenac l'avait nommé lieutenant de ses gardes. Le 10 février 1674, il le nommait à un poste de confiance: commandant de l'île de Montréal. M. de Lanouguère allait y remplacer le gouverneur Perrot qui, à la suite de nombreuses malversations, fut démis de son commandement et mis en prison avant d'être renvoyé en France. (23)

Perrot fut emprisonné au Château Saint-Louis de Québec le 29 janvier 1674, et le 10 février, M. de Frontenac remettait à M. de Lanouguère sa commission de commandant de Montréal. (24).

M. de Frontenac n'avait pas fait cette nomination à la légère. Le 16 février, il écrivait, dans son rapport au ministre

(22) — Ordonnances, Commissions, etc, Vol. 1, p. 163.

(23) — Gérard Malchelosse, Cahier des Dix, Vol. 7.

(24) — Sur cette nomination, voir P. G. Roy, 'La Famille Tarieu de Lanaudière, p. 10 et suiv.; Malchelosse, Cahiers des DIX. Vol. 7; Ordonnances, Commissions, etc, p. 57 et suiv.

Colbert: "Le major qui est à Montréal estant trop vieux et trop cassé pour pouvoir veiller avec le soin et l'exactitude qui est nécessaire pour l'extermination des coureurs de bois, que je prétens infailliblement faire avec le temps, jay envoyé pour commander en ce lieu le Sr de La Nouguère qui estoit officier dans le régiment de Carignan, et que jay remarqué estre fort actif, et fort zélé pour le service, et tout à fait propre pour courir et faire la guerre à tous les bandits..." (25).

Le 14 novembre suivant, M. de Frontenac pouvait encore écrire au ministre Colbert les éloges suivants sur l'activité manifestée par le commandant de Montréal:

"Je dois vous dire que jay obligation aux soins que le sieur de La Nouguère que jay mis commandant à Montréal en l'absence de Mr Perrot, a pris et prend tous les jours pour l'observation des ordres du roy et des miens dans un lieu d'où provenait la source du mal..."

M. de Lanouguère avait amené avec lui sa famille à Montréal, et c'est là que naquit, le 18 juillet suivant, son premier enfant, Louise-Rose. Le nouveau commandant de Montréal laissait, pour diriger sa seigneurie de Sainte-Anne, son compagnon M. de Suève qui, quoiqu'on en ait dit, s'occupa plus de colonisation que de traite. A cette époque, M. de Suève résidait sur une terre voisine de celle de M. de Lanouguère, et s'y était fait bâtir une maison, devenue par la suite, le manoir seigneurial. Un oncle de Madame de Lanouguère, Simon-Pierre Denys, Sr de Saint-Pierre, vint aussi, au début de cette année, résider dans la seigneurie, pour en surveiller les intérêts. Mais c'est au notaire Michel Roy que le nouveau commandant de Montréal avait donné pouvoir de transiger en son

(25) — Rapp. de l'Archiviste de Québec, 1926-27. La Commission du 10 février disait déjà textuellement: "Nous ne pouvons faire un meilleur choix que du Sieur LaNouguère, qui ayant déjà fait paraître, dans tous les emplois de guerre qu'il a eus en France et dans ce pays, beaucoup de zèle et d'affection pour le service de Sa Majsté, nous fait prendre une entière confiance en sa fidélité, sa capacité et sa bonne conduite, et nous donne lieu de croire qu'il fera exécuter les ordres du Roi et les nôtres avec soin et vigueur".

nom les affaires courantes de la seigneurie. M. de Lanouguère continuait donc, en dépit de ses nouvelles et hautes fonctions, à s'intéresser à ses affaires privées.

Au printemps de cette année 1674, arrivèrent deux nouveaux colons: Léonard de Montreau et Jean Blot. Montreau, ancien soldat du régiment de Carignan, avait acquis une concession à Saint-Charles des Roches, et il la vendit le 1er juillet à Jacques Renouart pour venir s'établir à Sainte-Anne. Il obtint les titres de sa concession le 1er octobre, de M. de Suève, entre la concession qui avait appartenu à Antoine de Brouville et celle de Jean Laquerre. Cette dernière passa à Jean Blot pour 210 livres tournois. Montreau et Blot, qui se trouvaient voisins et qui, en attendant de posséder leurs titres de concession, agissaient comme fermiers de M. de Suève, s'associèrent par contrat passé le 12 juin. Leur contrat de société était valable pour trois ans, et il spécifiait que la femme de Montreau, Marguerite LeVaigneur, et sa fille Barbe seraient nourries à même les revenus de la société. De plus, Blot s'engageait à donner à l'épouse de son associé le montant de vingt-cinq livres par an pour l'entretien et le lavage de ses hardes.

Montreau et Blot eurent pendant quelque temps un nouveau voisin en la personne de Nicolas Dupuy à qui M. de Suève vendit l'habitation d'Antoine de Brouville. Mais Dupuy ne fit qu'un bref séjour, car on ne retrouve plus sa trace.

Quelques autres transactions s'opérèrent au cours de l'automne de cette année. Moïse Faure et Jean Sieur firent l'échange de leurs habitations, le long de la rivière. Michel Desrosiers, qui préférait continuer à coloniser à Champlain, où demeurait sa famille, vendit à Claude LeRoy dit Jolicoeur l'habitation qu'il possédait le long du fleuve, pour cinquante livres tournois. Il semble qu'aucun défrichement n'avait été fait sur cette concession.

TRANSACTIONS ET ECHANGES

Durant l'année 1675, aucune concession nouvelle ne fut accordée. Par contre, il y eut plusieurs transactions, ventes et échanges de toutes sortes. Il semble que la nouvelle paroisse cherchait à se stabiliser, les véritables colons s'employant à agrandir leur domaine, à se bâtir.

Louis Poupard est un de ceux qui éprouvent le plus difficultés à se fixer. Il signe souvent, comme témoin, dans les contrats, et on le retrouve partout: tantôt dans la seigneurie de Sainte-Anne, tantôt dans celle de Sainte-Marie, tantôt à Saint-Charles des Roches. Le 15 février 1675, il vend à M. de Suève une concession sur laquelle il a fait quelque défrichement et construit une maison, près de la terre de Jean des Broieux. La vente se conclut pour 280 livres, montant de deux obligations que M. de Suève a contre Poupard. En plus, ce dernier devra payer cinq livres à Jean Laquerre et défricher un arpent de bois sur sa concession.

Le 24 septembre 1674, M. de Lanouguère avait accordé à Michel Roy une procuration pour opérer des transactions en son nom dans la seigneurie pendant son absence. La procuration avait été passée devant le notaire Cabasson, à Montréal. Fort de ce pouvoir, Michel Roy vend, le 18 avril, à un nouveau colon, Michel Duvau Sr des Cormiers, la concession de deux arpents que François Lancteau avait obtenu de Pierre Dubois et qu'avait reprise M. de Lanouguère. Michel Duvau doit payer pour cet achat la somme de 120 livres. Il venait d'épouser, à Québec, au début de cette année, Renée de laPorte, veuve de Jacques Arrivée, et ne résida pas longtemps dans la seigneurie. Il exploitait en même temps une autre terre à Saint-Charles des Roches, et il semble que sa femme continua à demeurer à Québec avec les enfants de son premier mari.

Le 12 mars, Louis Foucher dit Laforest, un des premiers colons de Champlain, vendait au Sr. de Saint-Romain la terre qu'il avait défrichée à cet endroit, et venait, avec son épouse Hélène d'Amours et ses enfants, s'établir à Sainte-Anne. Il

acheta de Michel Roy, pour la somme de 555 livres, la terre que le notaire Roy avait rachetée de Pierre Trottier, entre la terre de Philippe Estienne et celle de Michel Feulion, Le contrat fut passé à Champlain, chez le Sr de Saint-Romain. (26).

Jacques de Mousseaux et Claude LeRoy dit Joliqueur étaient trop occupés à la traite pour s'occuper de leurs concessions, le long du fleuve. C'était d'ailleurs le cas de tous ceux qui avaient obtenu des concessions à cet endroit. Le 2 février, Claude LeRoy avait vendu à Mousseaux pour soixante livres une de ses habitations. Au cours de l'été, ces deux coureurs de bois vendaient leurs habitations à un autre nomade, Côme Genetouse, surnommé "Le Bohême". Ce dernier ne fut pas plus persévérant que les autres. Nous ne trouvons plus trace de lui dans la seigneurie. La vente de la concession de Claude LeRoy se passe à Champlain, chez le Sieur Babie, en présence d'Adrien Nepveu. La vente de la concession de Mousseaux se passe à Sainte-Anne, avec Jacques Lemere comme témoin. La présence de tant de trafiquants de fourrures aux transactions de Côme Genetouse nous justifie de croire qu'il préféra partir pour les pays d'en haut.

Au milieu de l'automne, le 13 octobre, Jean Riquart achetait de François Lancteau, au bas de Sainte-Anne, la terre où il devait définitivement s'établir, et mourir. Jean Riquart est resté colon et pauvre. Il ne peut donc offrir de payer argent comptant. Par conséquent les deux partis conviennent que "*le dit acquéreur s'engage à débiter et amasser pour le dit vendeur sur son habitation du Rapide deux arpents de bois qui seront abatus d'ici au commencement de mai prochain, et si le dit acquéreur n'a pas le temps, il rendra le temps pour faire du bled d'inde l'année prochaine*". La terre que venait d'acheter Jean Riquart comportait quatre arpents de front par quarante de profondeur. Cette transaction faite, Riquart se hâta d'épouser celle qu'il avait choisie, Marie-Madeleine Pinot, fille de cet autre colon actif, Pierre Pinot dit La Perle.

Jean Sieur acheta, le 21 novembre, la terre de François Dubois dit Bourbonnais, un autre colon de passage qui disparaît de la seigneurie après cette transaction. Jean Sieur revendait cette habitation, le 24 juillet suivant, à Pierre Gendron, pour soixante livres qui étaient encore dues à François Dubois. Jean Sieur possédait une autre habitation de deux arpents de largeur, un peu plus haut le long de la rivière, et il la vendit, le 24 janvier 1676 à Pierre Picher, un habitant de la Pointe aux Trembles, près de Québec. Cette vente rapporte à Jean Sieur deux cents livres, payables en trois paiements, puis il s'en va s'établir à Champlain.

UN NOUVEL ESSOR

Au début de cette année 1676, les habitants, dont le nombre d'animaux augmentait à mesure qu'ils agrandissaient leurs domaines, se virent dans l'obligation d'engager un gardien de la Commune. Le 24 mai, ils passaient à cet effet un contrat d'engagement avec Vincent Ballé qui, de Champlain, avait gagné Batiscan puis Sainte-Anne, en quête de travail. Le contrat d'engagement fut passé dans la maison de Mathurin Gouin. Chaque habitant s'engageait à donner à Ballé cinquante sous par bête gardée et un pain par chaque maison. En retour, le gardien s'engageait à surveiller les animaux au paturage et à les rendre dans le parc à l'heure de la traite.

L'engagement porte le consentement de M. de Suève et de M. de Lanouguère. Le 26 mai, les seigneurs donnent à deux habitants de Batiscan, Jean Lariou et Pierre Deshaies, un contrat de construction d'une grange de trente pieds de longueur par 24 pieds de largeur. Les entrepreneurs recevront cinquante-cinq livres plus une livre de tabac.

Il est facile de voir, dans les diverses transactions qui s'opèrent cette année-là et la suivante, que M. de Lanouguère entendait donner un essor nouveau à la colonisation dans sa seigneurie. Il n'y résidait presque plus lui-même, ayant été nommé par M. de Frontenac capitaine de ses gardes l'automne

précédent. (27). Mais cette nouvelle fonction conférait au seigneur une nouvelle supériorité dont il savait tirer parti dans ses relations avec ses censitaires. Son principal souci semble avoir été de mettre les coureurs des bois en demeure de cultiver leur ferme, de la vendre ou de l'accorder en location à des colons plus stables.

Ainsi, le 29 septembre, Jean des Broieux vend sa terre voisine de celle de Pierre Lévesque à Jean Ricard, pour la somme de trois cents livres. Ricard possède déjà une concession de quatre arpents de largeur au bas de Saint-Anne, mais on sait que ce colon est actif et courageux. Cette ferme ne pouvait tomber en de meilleures mains. De même, l'inséparable compagnon de Jean des Broieux dans les voyages aux pays d'en haut, Pierre Lamoureux dit St-Germain, cède sa ferme à Jean Lemire, à titre de rente foncière amortissable. Ce contrat, le premier du genre dans la seigneurie, se passe dans la maison même du seigneur de Lanouguère. Après ces transactions, les deux voyageurs quittent définitivement la seigneurie.

Un autre colon disparaît lui aussi, Claude Sauvageau, qui après avoir hésité entre son habitation de Ste-Anne et celle que lui offre Jean Berger à Saint-Charles des Roches, opte définitivement pour cette dernière, où il avoisine un ancien colon de Ste-Anne, Jean Pouzet. Sauvageau vend son habitation de Ste-Anne à Michel Roy, à condition qu'il puisse y hiverner avec sa femme l'hiver suivant. Sauvageau obtient aussi que Michel Roy lui cède la concession qu'il possède à Saint-Charles des Roches. Nanti de ces deux fermes, Sauvageau devient un des principaux colons de la seigneurie voisine.

Un autre colon, Michel Simon, s'en va à cette époque s'établir lui aussi à Saint-Charles des Roches. Est-ce à la suite d'une peine d'amour? C'est possible, car dans son contrat d'a-

(27) — Le 29 octobre 1675, M. de Lanouguère donne à ferme à Michel Roy une partie de ses terres dans la seigneurie. Le bail est fait pour trois ans.

chat d'une terre de Jacques Benois on sent planer une déception. Michel Simon avait, le 15 décembre 1675, passé un contrat de mariage avec Jeanne Leconte, veuve d'Olivier de la Roux. Le 10 août suivant, le contrat est annulé. "... Voyant les dits Simon et Leconte qu'ils n'ont point d'amitié l'ung pour l'autre, craignant que s'ils faisoient et parachevoient le dit mariage qu'ils ne s'accommoderoient pas par ensemble et qu'il ne pourroit qu'en estre un mauvais ménage, les dits Simon et Leconte on consenti et consentent par les presentes que led. contrat de mariage et donation soit nul de faict et lesd. parties seront dorénavent comme ils estoient auparavant led. contrat de mariage et pourront se marier l'ung et l'autre à qui bon leur semblera..."

Mais Simon, semble-t-il, ne voulait plus songer à se marier. L'habitation de Jacques Benois à Saint-Charles des Roches, ... "le dit Simon l'a accepté pour sa vie durante seulement et de plus s'est obligé d'y travailler incessamment et en outre de donner aud. Benois en paiement dix minots de bled à la Chandeleur l'année prochaine et continuera par chaque an durant sa vie durant comme cy-dessus, et après la mort d'iceluy dit Simon la dite habitation retournera aud. Benois ou à ses héritiers et ne pourra led. Simon vendre ny hypothéquer ladite habitation".

Jeanne Leconte, de son côté, se consola plus vite. Dès l'année suivante, le 7 octobre, elle passait un nouveau contrat de mariage avec Julien Averty, habitant de la Prairie de la Madeleine. Le contrat se signe à Sainte-Anne, mais le mariage est célébré à Laprairie le 25 du même mois. Ironie des événements, Julien Averty était, lui aussi, un ancien amoureux évincé. Etabli à Montréal, où il avait tour à tour été domestique des Sulpiciens, cultivateur et serrurier, il avait passé un contrat de mariage, le 14 novembre 1666, avec Jeanne Loisel, dont le père était, lui aussi, serrurier. Mais le contrat fut annulé, et neuf jours plus tard, Jeanne Loisel épousait Jean Beauchamp. Immédiatement après, Julien Averty alla s'établir à

Laprairie. (28). Il attendit onze ans avant de trouver une autre femme selon son goût, et c'est dans la seigneurie de Sainte-Anne qu'il vint la chercher. Il avait, à cette époque, quarante-cinq ans. Son épouse, dont on ignore l'âge exact, avait certainement dépassé elle aussi la quarantaine. Ils moururent tous deux, à Laprairie, la même année, en 1687: elle, le 30 mai, de morte subite; l'époux l'imita le 1er octobre. (29).

Revenons dans notre seigneurie et à l'année 1675, pour assister, le 28 septembre, à la signature d'un contrat de mariage d'une teinte plus romantique. Les principaux citoyens du lieu s'étaient réunis dans la maison de M. de Lanouguère pour le règlement des conventions matrimoniales de Jean Blot et de Marie Mousseaux. (30). La future épouse a à peine quinze ans, et Blot en a vingt-sept. M. de Lanouguère est présent avec son épouse, de même que le père de Marie, Jacques de Mousseaux, Jean Mandeville, Jean des Broieux Sr de Cougnac, et Léonard de Montreau, compagnon de travail et voisin du futur époux. La célébration du mariage eut lieu, sans aucun doute, dans la petite chapelle Saint-Nicolas peu de temps après. L'absence des registres paroissiaux pour cette époque nous empêche d'en fixer la date, de même que nous ne pouvons fixer la date de la mort de Jean Blot. Car ce jeune ménage, hélas! ne resta pas longtemps uni. Moins d'un an et demi plus tard, le 21 mars 1678, le texte d'un contrat de vente nous apprend que Marie Mousseaux est déjà veuve.

MORT DE MICHEL GAMELAIN

C'est vers cette époque qu'il faut situer la mort de Michel Gamelain décédé dans la force de l'âge, à peine âgé de trente-six ans. Les détails manquent pour nous fixer sur la cause de cette mort prématurée. Il ne semble pas qu'il y ait eu in-

(28) — Bull. Rech. Hist. 1934, p. 223.

(29) — Tanguay, Dict. Généal., Vol. 1, p. 19.

(30) — Marie Mousseaux avait passé un contrat de mariage trois ans plus tôt, devant Moreau, notaire à Contrecoeur, avec Jean Fajot. Mais ce contrat fut annulé le 29 octobre 1672, à Champlain. (Greffé La Rue, not.)

ventaire de ses biens. Tout ce que nous savons, c'est que le premier seigneur de Sainte-Anne mourut entre le 31 mars 1675 et le 27 février 1677. A cette dernière date, par un acte du notaire Duquet, Marguerite Crevier reconnaissait devoir à Charles Bazire la somme de cinq cents livres "pour pur et loyal prest a elle fait par led Sr Bazire depuis son veufvage ainsy quelle la recogneu...". L'inlassable activité de Michel Gamelain ne l'avait pas enrichi.

M. E. Z. Massicotte (R.A.Q., 1922-23) et, probablement d'après les informations de ce dernier, Sr. Mondoux dans "l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal", mentionnent que Michel Gamelain aurait été attaché à l'Hôtel-Dieu comme chirurgien entre 1670 et 1674. Il est possible que Gamelain ait exercé son art à cet hôpital, mais nous croyons que ce ne fut qu'accidentellement, lorsqu'il était de passage à cet endroit, entre deux courses aux pays d'en haut. Après l'octroi de la seigneurie de Sainte-Anne, il ne semble pas d'ailleurs avoir tenu à son titre de chirurgien. Aucun des actes du notaire Roy ne le signale comme tel, quoiqu'il ait dû assister de son art ceux qui vivaient autour de lui. Par contre, on trouve parfois son nom affublé du titre de "juge arbitral de la Seigneurie", et les actes de Roy nous ont conservé de ses décisions.

Bref, son activité de 1670 jusqu'à sa mort reste assez obscure.

LE MANOIR SEIGNEURIAL

L'auteur de l'ouvrage "*Autrefois et aujourd'hui à Sainte-Anne de la Pérade*" est d'avis que ce fut vers 1677 que le seigneur de Lanouguère fit commencer la construction de la partie nord-est de son manoir. De son côté, M. Pamphile P.-V. Du Tremblay, qui a fourni les notes historiques sur les vieilles maisons de Sainte-Anne à l'ouvrage de M. Pierre-Georges Roy, "*Vieux Manoirs, Vieilles Maisons*", est d'avis que la partie nord-est du manoir, de cinquante pieds de front par vingt-six de profondeur, en pierre de grève, à un étage, date de 1673.

Ces deux affirmations ne sont qu'en partie conformes aux faits.

En réalité cette partie du manoir fut construite par M. de Suève, à qui appartenait cette partie de terrain de 1672 à 1677. Le 16 février de cette dernière année, M. de Suève vendait à M. de Lanouguère, pour la somme de sept cents livres, cette terre qui mesurait deux arpents de front par quarante de profondeur, avec en plus un accroissement de terrain situé entre les terres des deux seigneurs le long du coteau des Communes. Le contrat spécifie que ce terrain est située entre la concession de Pierre Pinot et la terre de M. de Lanouguère. Il indique aussi qu'une maison y était construite, et que *"le dit vendeur a promis de faire parachever le plancher de bois de la dite maison, faire une cloison pour séparer la dite maison et faire deux petites chambres et à chaque chambre une porte fermant à clef et une porte à la dite maison fermant à clef, quatre fenêtres et à faire parachever de couvrir icelle maison"*.

Comme le notaire spécifie que le contrat est *"fait et passé en la maison du dit acquéreur"*, cela signifie que M. de Lanouguère possédait sa maison en un autre endroit, certainement dans les deux arpents de largeur entre cette terre de M. de Suève et la Commune. Une autre indication que M. de Lanouguère, tout en possédant déjà une maison, était à la veille d'en avoir une nouvelle, réside dans le contrat d'un bail à ferme de M. de Lanouguère à Jacques Hudde, le 16 mai suivant. Ce contrat dit que *"ledit preneur sera obligé de mener les grains qui proviendront pour la part dudit Sr bailleur dans sa maison lorsqu'elle sera bastie"*. Et plus loin il est dit que le contrat est *"fait et passé en la maison dudit Sieur bailleur"*. Le contrat de vente du 16 février dit aussi qu'il *"est fait et passé en la maison dudit acquéreur"*. Ces détails semblent bien indiquer que M. de Lanouguère attendait que les réparations à la maison acquise de M. de Suève soient terminées avant d'en prendre possession.

De plus, il apparaît certain que le manoir actuel est bâti sur les deux arpents que M. de Suève vendait à son associé et

que c'est dans la maison qu'il demandait à M. de Suève de terminer que M. de Lanouguère avait l'intention de venir résider. M. de Suève, qui était célibataire, pouvait facilement s'accommoder d'une maison sans divisions intérieures, en admettant qu'il y ait établi sa demeure, ce qui n'est pas prouvé, car il semble qu'il préférerait résider comme pensionnaire chez ses censitaires, et particulièrement chez Mathurin Gouin. M. de Lanouguère, par contre, avait besoin d'une maison à plusieurs chambres, car il avait des enfants, et en plus un pensionnaire, l'oncle de Madame de Lanouguère, Simon Pierre Denys, qui y résidait continuellement.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que cette maison de M. de Suève est à l'origine du manoir seigneurial, et qu'elle lui appartient plus longtemps qu'à M. de Lanouguère qui n'y put presque pas résider. M. de Lanouguère, en effet, passait la majeure partie de son temps à Québec, et il mourut au début de l'année suivante.

Mais, de Québec, le seigneur surveillait étroitement l'organisation de son domaine, et cherchait par tous les moyens à en retirer des revenus. Le 16 mai, il donnait à ferme l'île Sainte-Marguerite à Jacques Hudde, à qui il fournit deux boeufs de travail, quatre vaches laitières, une truie, douze poules et un coq, et promet en outre de bâtir une étable sur l'île où s'élève déjà une grange. Le fermier, de son côté, devra donner au seigneur chaque année la moitié des grains, dix-sept livres de beurre par vache, douze poulets et douze douzaines d'oeufs. Hudde devra rendre au seigneur, à la fin de son bail de trois ans, les animaux ainsi fournis, et il s'oblige en outre d'abattre et défricher deux arpents de terre par année, en retour de quoi le seigneur lui donnera quarante livres par arpent.

Jacques Hudde s'établit donc sur l'île Sainte-Marguerite avec son épouse, Marie Meunier, et ses quatre enfants: trois filles et un fils. Au début de l'été, il retint pour l'aider dans ses travaux les services de Louis Poupart, qu'il devra payer cent vingt livres par an, et à qui il promet en outre de donner une paire de "mitans", un capot et une demie-livre de tabac.

Poupart se réserve le droit d'aller à la chasse et de pouvoir vendre à son profit les peaux d'orignaux et autres pelleteries qu'il en rapportera. Cependant il s'oblige à rapporter à la maison de Hudde "*le plus de viande qu'il pourra*". Si Poupart éprouve le désir d'aller travailler une quinzaine de jours sur sa propre concession, il devra rendre ce temps à son employeur à la fin de l'année.

Ce Jacques Hudde semblait posséder plus d'ambition que de ténacité. Originaire de l'île de Ré, où il possédait encore une propriété héritée de son père, il réussit à intéresser à ce bien Michel Duvau DesCormiers, qui lui donna en échange l'habitation qu'il possédait à Sainte-Anne. Ce contrat d'échange fut passé le 26 septembre. Le 11 octobre suivant, Hudde achetait de Jean Pagesy, à Saint-Charles des Roches, un autre terre pour la somme de 125 livres. Le 23 juillet de l'année suivante, Hudde achète de Michel Duvau la terre que ce dernier possède à Saint-Charles des Roches, mais Duvau la reprend le 3 avril 1679, sous prétexte que Hudde "*est dans l'impossibilité de la faire valloir*". Un autre terre, acquise de Jacques Damien dans le bas de Saint-Anne, près de la ligne des Grondines, est revendue le 6 mai 1680 à Jean Lemire. Enfin, en 1678, le 2 novembre, Jacques Hudde obtient de Madame de Lanouguère l'annulation de son contrat de ferme de l'île Sainte-Marguerite, prétendant qu'il "*ne peut faire valloir la dite ferme*".

Jacques Hudde avait pris à ferme l'île Sainte-Marguerite au moment où Moïse Faure qui, en 1673, s'était donné à vie au seigneur de Lanouguère, quittait le service de ce dernier pour se marier et commencer le défrichement d'une concession de quatre arpents de largeur, le long de la rivière. Faure obtint sa concession le 20 juillet et il se maria en octobre à Marie Lépine.

M. DE SUEVE ET LES COUREURS DES BOIS

En cette année 1677, M. de Suève chercha à donner une forte impulsion au développement de la seigneurie, et particulièrement aux concessions le long de la rivière Sainte-An-

ne. Il tente d'abord de fixer au sol le coureur des bois Antoine LeDuc qui, après avoir tâté du défrichement à Saint-Charles des Roches, vend à Gilles Masson pour 90 livres la concession qu'il possédait à cet endroit pour acheter de M. de Suève une belle concession de quatre arpents de largeur qui a déjà été défrichée et sur laquelle sont bâties une maison et une cabane. Mais la vente est annulée le 27 mai, et la concession passe à un autre coureur des bois, Jacques de Mousseaux, qui, ayant vendu sa concession du bas de Sainte-Anne, a tout de même besoin d'un endroit pour loger sa nombreuse famille pendant qu'il court les bois. Antoine LeDuc réussit également à annuler le contrat de ferme qu'il avait passé en novembre 1676 avec M. de Suève.

M. de Suève sera-t-il plus heureux avec Pierre Cartier, qu'on retrouve également à cette époque dans les engagements pour les voyages aux pays d'en haut? Le seigneur vend à Cartier une concession de quatre arpents de largeur, voisin de Moïse Faure. Le colon n'aura qu'à payer la maison qui y est bâtie, soit soixante-quinze livres. Mais Cartier n'est pas encore satisfait. A l'époque de cet achat, il venait de vendre à Gilbert Leroux, dans la seigneurie de M. LeMoynes, une concession de trois arpents de largeur, pour laquelle Leroux avait payé la somme de quatre cents livres. Cartier réalisait donc un bénéfice de trois cents vingt-cinq livres. Mais le bénéfice semblait l'intéresser plus que sa nouvelle concession, puisqu'il n'y demeura pas, et se faisait concéder, encore par M. de Suève, en décembre de cette même année, une concession non encore défrichée sur le grand Marigot des Communes.

M. de Suève évidemment choisait mal son époque et ses sujets pour le développement de la seigneurie. Au printemps et au début de l'été, l'appel des pays d'en haut a plus d'attrait que le défrichement du sol pour des individus comme LeDuc, Mousseaux et Cartier. Ce qu'ils cherchent, c'est un endroit où caser leur femme et leurs enfants, pendant qu'ils iront à l'aventure.

Un colon qui, jusque-là, semblait avoir été sédentaire, Jacques Lemere, se laisse à son tour tenter par les voyages. Mais, un peu craintif sans doute, il veut avant son départ mettre ordre à ses affaires, et fait donation de ses biens à Mathurin Gouin, le 26 juin. "... *Considérant par le dit Lemere qu'il va faire le voyage des Outaouais et que Dieu le pourrait appeler dans le dit voyage ailleurs, a voulu faire la dite donation comme s'ensuit, savoir que le dit Lemere, voulait récompenser et satisfaire le dit Mathurin Gouin et Magdeleine Vien sa femme des bons et agréables soins qu'ils luy ont fait, leur a donné et donne par les présentes tout ce qu'il luy peut appartenir tant son habitation size dans le dit lieu de Sainte-Anne, ... et en outre ce qui luy pourra appartenir du dit voyage des Outaouais qu'il va faire, à la charge que les dits Gouin et sa femme paieront les dettes du dit Lemere et qu'ils feront prier Dieu pour luy. . . Le dit Lemere pourra retrograder la dite donation si Dieu luy fait la grâce de retourner du dit voyage. . .*"

Nous voyons réapparaître Jacques Lemere dans la seigneurie en 1679, et encore dans le voisinage de Mathurin Gouin. Mais il n'apparaît pas au recensement de 1681. Quoi qu'il en soit, Mathurin Gouin, qui lui, se souciait peu de la traite des fourrures, eut l'occasion encore, l'année suivante, d'agrandir son bien. Son neveu par alliance, François Lancteau qui, on se rappelle, s'endettait d'année en année, lui transporte une concession qu'il possède voisine de celle dont Gouin vient d'hériter de Jacques Lemere. "*La dite cession faite pour demeurer quittes l'un envers l'autre de quelques nourritures fournies par le dit Gouin au dit Lancteau*". Puis Lancteau quitte la seigneurie et s'en va demeurer à Boucherville, où il épouse, le 14 octobre 1681, Marguerite Ménard. Quelques mois auparavant, Lancteau avait confirmé, par un acte de vente, la cession déjà faite à Mathurin Gouin de sa concession du bas de Sainte-Anne. Le 8 mai 1678, Lancteau avait déjà vendu à Guillaume de Noyon l'autre concession qu'il possédait le long de la rivière Sainte-Anne. Bien peu de colons à Sainte-Anne ont possédé des concessions aussi considérables en étendue que François Lancteau. Bien peu aussi l'ont quitté aussi pauvre

que lui. Fut-il plus heureux à Boucherville? Nous savons seulement qu'il eut huit enfants et qu'il mourut à cet endroit en 1694, encore relativement jeune.

Le mariage de Pierre Lévesque avec Marie Croiset, veuve de Jean Laquerre, à l'été de 1677, dut être une jour de réjouissance dans la petite colonie. Jean Laquerre avait été un colon exemplaire. Sa veuve ne se trompait pas en choisissant comme second mari Pierre Lévesque. Ce colon de 35 ans, arrivé à Sainte-Anne en 1673, n'a eu qu'un but, celui de mettre en valeur d'année en année la concession que lui avaient accordée les seigneurs le 20 janvier de cette année. Par un hasard de circonstances, un des témoins à cet acte avait été précisément Jean Laquerre.

Madame de Lanouguère et M. de Suève avaient tenu à assister au contrat de mariage le 17 août 1677. On remarquait en outre la présence de Pierre Cartier, de Jean Piquart et de Moïse Faure, ce dernier voisin de terre du futur époux. Le contrat note que Marie Croiset a deux enfants, Jean et Pierre.

Pour se consoler de ses échecs de colonisation avec les coureurs des bois, M. de Suève termina l'année en intéressant à sa seigneurie un colon de forte race, Mathurin Tessier, qui jusque-là avait colonisé à Château-Richer, où il avait épousé Elisabeth Létourneau, en 1670.

Le 2 novembre 1677, M. de Suève donnait à ferme pour cinq années consécutives, à Mathurin Tessier sa terre située le long de la rivière qu'il appelait sa "terre du Rapide", avec en plus le morceau de terre qu'il possédait encore dans l'île Saint-Ignace. *"Durant les dits cinq années, le dit Texier a promis et s'est obligé de labourer toute la dite terre au temps des saisons convenables et l'ensemencer et engranger les grains en temps et en bonne condition, sçavoir ceux de la terre du Rapide en la grange du dit lieu du Rapide et ceux de la terre de la grande isle en la grange de la grande isle. . . Et pour faire valloir la ditte terre, le dit Seigneur a donné au dit preneur deux boeufs sous poil noir estimés à la somme de deux cents vingt*

livres et aussy a donné deux petites genisses estimées aagées de un et demy, et aussy une truye estimée à douze livres et les cochons qui en proviendront seront séparés moytié par moytié à six semaines. . .”

Le fermier s'engage en outre à semer un arpent d'avoine pour la nourriture des bestiaux. M. de Suève lui fournit seize poules et un coq à condition que Mathurin Tessier lui fournisse seize douzaines d'oeufs et seize poulets. De plus ce dernier s'engage à débiter et brûler chaque année un arpent de bois et à l'ensemencer, en retour de quoi il recevra quarante livres par arpent.

M. de Suève semblait enfin avoir trouvé le fermier idéal, qu'il cherchait depuis longtemps. Mathurin Tessier s'acquitta de sa tâche à la satisfaction du seigneur, puisqu'en 1680 les deux parties renouvelaient leur contrat avec quelques modifications de détail. Mais ce qui est plus, Mathurin Tessier fit souche à Sainte-Anne; il en devint un des colons les plus actifs et peut être compté au nombre des véritables pionniers de cette paroisse, puisqu'il est un des rares colons d'avant 1681 dont la descendance s'y soit perpétuée jusqu'à nos jours.

CONSTRUCTION DU MOULIN SEIGNEURIAL

Deux semaines après avoir passé son contrat de ferme avec Mathurin Tessier, M. de Suève, de concert avec M. de Lanouguère, accomplissait une autre importante transaction.

Le 14 novembre, ils accordèrent à Pierre Mercereau, charpentier de Champlain, le contrat de construction du moulin seigneurial. Le marché conclu dans le même but en 1672 avec Mathurin Morrisset n'avait pas eu de suite. Les seigneurs s'étaient rendu compte que le développement de la seigneurie n'était pas suffisamment avancé pour justifier cette dépense.

Mais le moment était maintenant arrivé, et c'est sans doute dans ce but que M. de Suève chercha au cours de l'année à installer des colons sur toutes les concessions qui avaient connu un début de défrichement.

Le contrat spécifiait que le moulin devait être semblable à celui construit à Saint-Charles des Roches: même largeur et hauteur et même grosseur de tour, "... *fermant et tournant et faisant le bled farine*". Les seigneurs s'engagent à donner à l'entrepreneur la somme de neuf cents livres lorsque la construction sera terminée.

Au cours des travaux, un jeune colon, Jean Lemire, éprouvant le goût de ce métier, s'engage comme apprenti à Pierre Mercereau qui, en travaillant à la maçonnerie, ne pensait sans doute pas que son travail subsisterait encore après plus de 260 ans.

La construction de ce moulin seigneurial qui, pendant plusieurs années, fut l'objet de chicanes nombreuses entre les seigneurs de Sainte-Anne et leurs censitaires, dut tout de même être une source de joie et de satisfaction pour les deux seigneurs pionniers. Le travail d'organisation de leur domaine se trouvait pratiquement terminé et ils allaient maintenant entrer, croyaient-ils, dans une ère de prospérité.

MORT DE M. DE LANOUGUERE

M. de Lanouguère, malheureusement, ne put jouir longtemps de cette légitime satisfaction. Il mourut, probablement au mois de mai 1678, car le notaire Duquet commençait l'inventaire de ses biens le 3 juin suivant. M. de Lanouguère mourut-il à Québec ou à Sainte-Anne? Aucun document ne nous l'apprend de façon formelle. M. P.-G. Roy a émis l'opinion qu'il mourut à Québec. Nous sommes plutôt d'avis qu'il mourut dans sa seigneurie de Sainte-Anne, où il fut inhumé, puisqu'on ne trouve aucune trace de sa sépulture aux registres de Québec. Si M. de Lanouguère était mort à Québec, son titre de capitaine des gardes lui aurait certainement valu des honneurs funéraires qu'aucun document ne rapporte et il est probable qu'il aurait été inhumé dans cette ville. Du moins les annales de l'époque en auraient-elles fait mention, alors que nous ignorons tout de la date et des circonstances de sa mort.

Comme le dit avec justesse M. Roy, "*M. de Lanouguère laissait plus de gloire que de fortune à sa veuve*". Pour le constater, nous n'avons qu'à parcourir l'inventaire de ses biens.

M. de Lanouguère occupait à la Haute-Ville de Québec un corps de logis, loué d'Olivier Morel, Sieur de la Durantaye. Le commissaire-priseur Jean-Baptiste Gosset énuméra les objets suivants trouvés dans la demeure: un poêle de fonte, un lit de bois de noyer, un miroir garni de cuivre, une tapisserie "*qui garnit la dite chambre vieille et fumée*", une vieille table de bois de sapin, une "*petite tablette avec ses balustres propres à mettre des livres*", un chapeau gris de castor, un baudrier de buffle garni d'un galon d'argent, un justaucorps de drap gris garni de boutons d'argent, doublé de ratine rouge avec une veste de soie de couleur, culotte de même drap garnie de rubans; un autre habit contenant justaucorps doublé d'une petite étoffe de soie, culotte garnie de rubans et bas y-attachés, boutons de soie; un justaucorps d'étamine demi-usé, avec la culotte et la veste de toile; quatre chemises de toile blanche; une vieille paire de bas de soie; un coffre de bois de sapin avec son cadenas; un bahut garni de cuir et de clous; deux vieilles paires de raquettes, etc,...

L'inventaire fait aussi mention d'un papier représentant une "*quittance de deffunct le sieur Bazire avec quittance de la somme de deux mille neuf cent cinquante six livres trois sols, en déduction de celle de six mil sept quatre vingt six livres, en date du vingt huit novembre 1672*". On voit par ce document à quel point les seigneurs de l'époque étaient sans cesse à la merci des commerçants et trafiquants de fourrures. Et voici d'autres dettes:

"... *La ditte Damelle veufve du d. deffunt Sr de la Nouguerre laquelle a dit et déclaré que son d. mary avait fait une convention avec Madelle Denys sa mère (31) pour leur nourriture et celle de leurs enfants, valets et servantes, qui estait de luy payer et fournir par an trente minots de bled et la va-*

(31) — A la mort de son mari, Mme de Lanouguère n'avait que 21 ans, et sa mère en avait 38.

leur de cent francs de viande de bouline, dont il luy est deub une année écheue à Pasques dernier”.

“Et encore desclare qu’il est deue à Ollivier Morel escuyer, Sr de la Durantaye, depuis qu’ils occupent son logis tous les loyers dont on ne luy a payé que la somme de cent livres par un billet que le d. deffunct son mary lui a donné sur deffunt Mr Bazire...”

On a eu raison de dire que M. de Lanouguère laissait plus de gloire que de fortune.

Passons maintenant à l’inventaire des biens laissés dans la seigneurie de Sainte-Anne. Ici, les items sont énumérés et prisés par le notaire Michel Roy. De la cave, où le commissaire-priseur trouva cinq barriques vides et 95 livres de tabac, on passa dans “une chambre à feu hault” qui faisait pièce commune avec la cuisine, et dont sont énumérés les différents effets: ustensiles de cuisine, tables, lèchefrites, poêles, etc. Les armoires renfermaient: une pièce de toile de Mesli, deux aunes de bure grise, trois aunes et demie de serge bleue, sept aunes de coutil rayé, une aune de toile blanche, des lacets de soie, trois milliers d’épingles, huit petites laisses pour chapeaux, quatorze peaux de martre, une peau de loutre, deux peaux d’orignaux; et dans un coffre, deux douzaines de serviettes ouvrées avec leurs nappes “le tout plus que demy usé”, un tour de lit couleur d’aurore, deux nappes de taffetas, trois draps de toile de chanvre et deux douzaines de serviettes de toile de chanvre.

Entre autres objets trouvés dans le grenier, signalons: cinq paires de souliers d’hommes, neuf paires pour femme et sept paires pour enfants; sept faux, treize faucilles, deux paires de raquettes, un crible à blé, cinquante-six livres de poudre, etc.

Les animaux sont ensuite énumérés dans l’ordre suivant: deux vieux boeufs “qui ne peuvent plus tirer”; deux autres boeufs de poil rouge d’environ sept ans; deux autres boeufs de trois ans; quatre vaches; quatre porcs, deux petits taureaux, une taure de deux ans, etc.

L'énumération des papiers et documents nous apprennent que le seigneur et son épouse tenaient dans de petits cahiers, chaque année, la liste des censitaires qui n'avaient pas acquitté leurs dus. Ces comptes étaient tenus les dernières années par le Sieur de St-Pierre. Un document signale qu'il est dû à Mathurin Gouin cent minots de blé, *"qui ont été fournis ce printemps et qui ont été employé tant à ensemençer leurs maytairies et terres de Ste-Anne que pour nourrir les gens qui ont ensemençé les dittes terres et que le dit bled a esté vendu par luy Gouin au d. deffunt S. de la Nouguère à raison de quatre livres cinq sols le minot."*

Pour terminer, le Sieur de St-Pierre déclara *"que depuis le septiesme novem. dernier passé il est demeuré à Ste Anne où il a géré et négocié les affaires et effects du d. deffunt sieur de la Nouguerre et qu'il estoit convenu avec luy deffunt de la somme de deux cents livres par an, et sa nourriture franche et que depuis ce temps ses sallaires lui sont dubs à la reserve de quelque chose qu'il a recue dont il tiendra compte..."*

Avec cet inventaire se clot la vie du premier seigneur de la seigneurie de Sainte-Anne. La mort est venue l'enlever trop tôt pour nous permettre de l'apprécier à sa valeur. Nous sommes porté à croire que ses goûts allaient de préférence à la vie militaire et administrative, mais que sa santé précaire l'obligeait à opter pour la tranquille vie seigneuriale. Il a fait peu pour sa seigneurie, où il ne résidait qu'à de brèves intervalles. Les colons de l'époque ont dû remarquer la façon un peu cavalière dont il s'est emparé de la terre de Jean Baril pour y établir son domaine. D'autre part, M. de Frontenac le tenait en haute estime et lui confia des postes recherchés. Nous avons vu que le gouverneur le tenait pour *"fort actif et fort zélé pour le service"*. Moins d'un an plus tard, il suggérait de nouveau à Colbert de donner à M. de Lanouguère le poste de major de Montréal, en disant que *"personne ne s'en acquitterait mieux que lui"*. Ces témoignages du grand gouverneur sont tout à la gloire du seigneur de Sainte-Anne.

SIMON-PIERRE DENYS, SR DE ST-PIERRE

Simon-Pierre Denys, oncle de Madame de Lanouguère, continua après la mort du seigneur à s'intéresser aux affaires de la seigneurie. Le 8 novembre 1678, il prend celle-ci à ferme (32), pour une période de trois ans. Le bail est accordé par Catherine LeNeuf, comme tutrice des enfants mineurs, Charles Denys de Vitré, oncle et subrogé tuteur de ces derniers, et par Charles Aubert de la Chesnaie, à titre de "principal créancier et intéressé en la Succession dudit feu Sieur de la Nouguère". Ce bail à ferme comprend "la maison seigneuriale, granges, estables, moulin à vent faisant le bled farine et autres bastiments cours et jardins terres labourables, prez et bois, bois, Cens et Rentes, droicts et devoirs Seigneuriaux". Le prix du bail est de cinq cents livres pour la première année, et de six cents livres pour chacune des deux autres années. Mais le 11 février 1680, le Sieur de St-Pierre se plaint que le moulin ne lui rapporte que peu de profit, et prétend qu'il lui faudra abandonner, si on ne lui fait quelque diminution. Madame de Lanouguère lui accorde une diminution de cent livres, pour les deux dernières années, et lui permet même d'abandonner le bail, si bon lui semble.

Dans les contrats de la seigneurie, de 1678 à 1681, Simon-Pierre Denys est appelé "fermier honoraire de la Seigneurie", et il s'occupait manifestement des transactions courantes au nom de sa nièce. Son premier acte officiel dans ce domaine est la convocation d'une assemblée, de concert avec M. de Suève, pour établir avec les habitants le règlements des dîmes de la paroisse. Cet acte dit expressément que les habitants "ont tous unanimement esté d'avis avecque lesdits Seigneurs", ce qui démontre que les censitaires qualifiaient communément de seigneur le régisseur actuel de la seigneurie.

Dans un contrat de concession de M. de Suève à Mathurin Gouin, le 23 janvier 1679, on peut lire: "Furent présents les sieurs Esmon de Suève, seigneur en partie de cette dite sei-

(32) — Greffe Becquet, 8 nov. 1678.

gneurie et Pierre Denys Sr de Saint Pierre fermier honoraire d'une partie de cette dite seigneurie...". Ce contrat, qui fut passé dans la maison de M. de Suève, en présence de Pierre Lamoureux et de Jacques Lemere, accordait à Mathurin Gouin deux habitations de deux arpents de largeur chacune, avoisinant celle de François Lancteau. Ainsi, Simon-Pierre Denys apparaît comme témoin à quelques transactions importantes, à cette époque. Il semble qu'il était bien considéré des habitants. Le 30 novembre 1681, il est parrain de la fille de Michel Roy, Marguerite, avec sa nièce Madame de Lanouguère. Le 5 juin 1682, il assiste cette dernière lorsqu'elle accorde une concession dans la Commune à Jean Baril, pour dédommager ce dernier de la perte de la terre où "*elle fait de present sa demeure*". Simon-Pierre Denys s'est également occupé de traite, et il faisait partie des équipes commandées par Pierre Lamoureux, en 1682 (33). Après ce voyage au pays des Outaouais, le Sieur de Saint-Pierre ne semble pas être revenu dans la seigneurie. Nous le retrouvons à Québec en 1686, puis nous perdons sa trace.

Mathurin Gouin, qui à diverses reprises avait pris à ferme les terres de la seigneurie du vivant de M. de Lanouguère, ne pouvait plus, vu ses récentes acquisitions, s'y intéresser. Le 1er mai 1682, il devenait en plus propriétaire de la concession de François Lancteau, émigré à Boucherville.

Ce François Lancteau, qui semblait n'avoir qu'un but: posséder plus de concessions qu'il n'en pouvait cultiver, semble avoir eu un imitateur avec un colon nouvellement arrivé, Jean Rougeau. Le 18 décembre 1678, Rougeau avait obtenu de Jean Lemoyne une concession de huit arpents par vingt-cinq, soit en tout deux cents arpents (34). Or, le 19 mars suivant, Rougeau achetait de M. de Suève, de l'autre côté de la rivière, deux habitations de deux arpents de largeur chacune, entre Pierre Lévesque et Moïse Faure, pour la somme de cent-cinquante livres.

(33) — P.-G. Roy, La Famille Tardieu de Lanaudière, pp. 16-17. — Ordonnances, Commissions, etc., Vol. I.

(34) — Greffe Cusson.

A la même époque, Jean Ricard vendait à Antoine des Ruisseaux la terre de deux arpents qui lui restait sur l'île Saint-Ignace, pour éteindre une dette de 150 livres que Ricard avait envers le riche habitant de Batiscan (35). Jean Ricard s'en va par la suite résider sur sa terre du bas de Sainte-Anne, dont il avait poursuivi assidument le défrichement.

Un autre colon entreprenant, mais plus tenace et plus pratique, fut Mathurin Tessier. Le 23 avril 1680, il renouvelait le contrat de ferme qu'il avait passé avec M. de Suève trois ans auparavant, pour la culture de la terre du Rapide et de celle de l'île Saint-Ignace. Le 27 décembre suivant, Mathurin Tessier obtenait la concession de la terre de deux arpents de largeur qui longe la rivière sur toute la longueur de ses quarante arpents.

L'octroi de cette concession en 1680 marque une date dans l'histoire du défrichement de la paroisse Ste-Anne. Il indique que tout le coeur de la paroisse était ouvert à la vie, depuis la séparation des terres avec Saint-Charles des Roches, sur toute l'étendue de ce qui est aujourd'hui le village proprement dit, et jusqu'au coude que forme la rivière au bout de la route dite "Montée d'Enseigne". Dans le même temps, le défrichement suivait son cours également, de l'autre côté de la rivière, dans la seigneurie de Jean Lemoyne. Les colons se stabiliseront dans cette partie de la paroisse, avant de prendre leur essor plus haut, le long de la rivière. (36)

Le recensement de 1681 donne à Mathurin Tessier un domestique du nom de Louis. C'est Louis Souvisseau, ex-colon des terres de Lotbinière. Il possédait à cet endroit une terre de

(35) — Le contrat spécifie que Jean Ricard vend avec le terrain une maison bâtie dans l'alignement entre sa terre et celle de la veuve de Michel Gamelain. On peut supposer que c'est la maison qu'occupait de son vivant Michel Gamelain et que Jean Ricard avait continué à résider avec lui jusqu'à son mariage et même après son mariage, si nous plaçons ce dernier à la fin de l'année 1675. En 1679, la veuve Gamelain ne résidait plus dans la paroisse.

(36) — Il est intéressant de noter que les deux concessions les plus éloignées du centre de la seigneurie et les plus importantes sont celles de Mathurin Gouin et de Mathurin Tessier.

quatre arpents de largeur non défrichée et qu'il vendit le 19 octobre 1681 à Moïse Faure pour trente-cinq livres.

Quinze jours plus tard, Louis Souvisseau quittait le service de Mathurin Tessier, et on ne le rencontre plus dans la paroisse.

Nous voici rendus à l'époque où se fit le recensement de 1681. Citons ce qu'en donne le rapport officiel, pour ensuite revenir sur les omissions que nous avons pu relever d'après les contrats et les documents divers de cette époque.

RECENSEMENT OFFICIEL DE SAINTE-ANNE EN 1681

Edmond de Suève 50 ans; 3 fusils.

Mathurin Tessier, 40 ans:— Elisabeth Letourneau, sa femme, 26 ans; enfants:— Edmond, 3 ans, François, 1 an; Louis, domestique, 30 ans. 1 mousqueton, 4 bêtes à cornes, 22 arpents en valeur.

Marguerite Denys (veuve de Thomas Tarieu de la Naudière), 25 ans; enfants: Louise-Rose, 7 ans; Louis, 5 ans; Pierre-Thomas, 4 ans; domestiques: Louis Gillet, 20 ans, Alexandre Petit, 18 ans, Jean-Paul Masson, 35 ans; 4 fusils, 14 bêtes à cornes; 26 arpents en valeur.

Pierre Pinot (dit LaPerle), 60 ans; Anne Boyer, sa femme 48 ans; enfants Michel, 19 ans, Joseph, 14 ans, Marie, 12 ans, Thomas, 10 ans, René 6 ans; Mathurin, 5 ans; 1 fusil, 5 bêtes à cornes; 20 arpents en valeur.

Mathurin Gouin:— tonnelier, 47 ans; Madeleine Vien, sa femme, 32 ans; enfants: Thomas, 14 ans; Joseph, 10 ans; Pierre, 2 ans; Henry Haines, domestique, 37 ans; 4 fusils, 12 bêtes à cornes, 20 arpents en valeur.

Pierre Lamoureux, 32 ans; Marie Pigrouiche, sauvagesse, 34 ans; enfants: Jacques, 8 ans; Marie 9 ans; 1 fusil, 2 bêtes à cornes, 2 arpents en valeur.

Julien Bion:— 50 ans, Jeanne Bary, sa femme, 45 ans; enfants: Philippe, 27 ans, Jacques, 14 ans; 1 fusil, 3 bêtes à cornes.

Pierre (Jean) Gendron, 38 ans, Marie Charpentier, sa femme, 26 ans; enfants: Jean, 7 ans; Marie, 2 ans; 4 arpents en valeur (4).

Jean Ricard (Richard), boulanger, 34 ans, Madeleine Pinot, sa femme, 20 ans; enfants: Jean, 5 ans; Simon, 2 ans; 3 bêtes à cornes, 6 arpents en valeur.

Simon-Pierre Denys:— 29 ans; 1 fusil.

Pierre L'Evesque. 40 ans, Marie Croiset, sa femme, 30 ans; enfants: Jean, 9 ans; Pierre, 3 ans; Madeleine, 8 mois; 5 bêtes à cornes, 12 arpents en valeur.

Jacques Hudes, 40 ans, Marie Munier, sa femme, 37 ans; enfants: Marie 14 ans; Suzanne, 10 ans; Louis, 3 ans.

Moyse Faure, 52 ans, Marie Lespine, sa femme, 32 ans; enfants: Claude, 2 ans, Marie, 6 mois; 1 fusil, 3 bêtes à cornes; 4 arpents en valeur.

Pierre Cartier, 32 ans, Catherine Gautier, sa femme, 28 ans, enfants: Catherine, 5 ans; Pierre, 1 an; 1 fusil, 3 bêtes à cornes, 4 arpents en valeur.

Louis Foucher, 50 ans, Hélène d'Amours, sa femme, 35 ans, enfants: Jeanne, 12 ans; Louis 10 ans Marie 8 ans; Louis, 2 ans; 3 arpents en valeur.

Michel Roy (dit Chatellerau), 35 ans, Françoise Aubert (Hobbé), sa femme, 40 ans, enfants: Catherine, 8 ans; Edmond, 6 ans; Michel, 4 ans; Pierre, 2 ans; Antoine Capouy, domestique, 55 ans; 1 fusil, 4 bêtes à cornes; 4 arpents en valeur.

Michel Feullion, 42 ans, Louise Bertier, sa femme, 32 ans; enfants: Magdeleine 12 ans; Michel 10 ans; Antoine, 6 ans; Marie, 7 mois. 5 bêtes à cornes, 6 arpents en valeur.

Jean Picart, 45 ans, Anne Gautier, sa femme, 25 ans; Marie, leur fille 3 ans; 2 fusils 4 bêtes à cornes, 10 arpents en valeur.

D'après ces détails, il est facile de reconnaître ceux qui avaient exercé sérieusement leur métier de colon. Mathuria Tessier, Pierre Pinot, Mathurin Gouin, Pierre Lévesque, Michel Feullion et Jean Picart semblent s'être attachés particulièrement au défrichement de leur domaine. A cette liste, il faudrait ajouter le nom de Jean Ricard à qui le recensement n'accorde que 6 arpents en valeur. Mais ce colon avait d'autres concessions dont il n'est pas fait mention. Il n'est pas fait mention non plus des terres défrichées de M. de Suëve, ce qui a porté Benjamin Sulte à croire que le seigneur de Sainte-Anne s'occupait surtout de la traite. M. de Suëve avait donné ses terres à ferme, comme nous l'avons vu.

Parmi les colons dont les noms n'apparaissent pas dans le recensement, signalons Louis Poupart, que des contrats signalent dans la seigneurie, le 3 janvier de même que les 16 et 19 octobre de cette année 1681. Gilles Masson est mentionné au recensement de Saint-Charles des Roches, mais il habitait également à Sainte-Anne, tout comme son frère, Jean-Paul, qui est mentionné comme domestique de Madame de Lanouguère, mais qui s'occupait pour elle tout particulièrement de la traite. Antoine LeDuc habitait la seigneurie en 1681, mais à l'époque

du recensement il était en voyage de traite. Léonard de Montreau habitait encore Sainte-Anne en 1679, et Jacques LeMere y est signalé en mai 1680. Eux aussi sans doute étaient en voyage lorsque passèrent les officiers du recensement.

Si l'on s'en tient aux chiffres officiels du recensement, la population de la seigneurie de Sainte-Anne était de 84 âmes. Si l'on tient compte des absences momentanées, elle atteignait 90 âmes. Mais ce qu'il importe de retenir, c'est que les familles-souches de la paroisse, au nombre de 8, forment environ la moitié de la population totale, soit quarante âmes. Ce sont les familles de Mathurin Tessier, Mathurin Gouin, Pierre Gendron, Jean Ricard, Pierre Lévesque (37), Michel Roy dit Chatterault, Michel Feulion et Jean Picard, La plupart de ces familles continuèrent d'augmenter par la suite.

Il est intéressant de constater que ces premiers colons, qui firent souche dans la paroisse, en virent le développement. Michel Roy et son épouse moururent en 1709, Marie Croizet, en 1716. Parmi les autres pionniers, Pierre Gendron ne s'éteignit qu'en 1724, Jean Ricard en 1726, Jean Picard en 1727 et la femme de Jean Ricard en 1734 seulement. A cette époque, le défrichement des concessions avait déjà gagné les deux côtés de la rivière, et toutes les terres qui longeaient le Saint-Laurent étaient cultivées.

Le recensement de 1681 trouve la seigneurie de Sainte-Anne à la veille de son véritable épanouissement.

Et cet épanouissement, la paroisse le doit précisément aux familles que nous venons de nommer, celles qui se sont enracinées au sol. Plus qu'aux seigneurs, Sainte-Anne leur doit son essor rapide. De père en fils, ces colons l'ont défriché, arpent par arpent, et leurs noms apparaissent, chaque année, dans les registres des mariages et des naissances, de même que dans les contrats de concession, d'achat et de vente des terres de la pa-

(37) — Deux des fils de Pierre Lévesque, Mathurin et Edmond, qui épousèrent les deux sœurs Morand sont les ancêtres des familles Dusa-blon et Rompré, ils n'apparaissent pas au recensement, étant nés plus tard.

roisse. Disons toutefois, pour être juste, que Madame de Lanouguère, devenue veuve, les encouragea fortement en demeurant au milieu d'eux et en partageant leur humble vie. Sans doute aurait-elle pu retourner dans sa famille et y mener une existence plus facile. Mais elle semble avoir compris mieux que Michel Gamelain, que M. de Suève et que son mari son rôle de chef social de la seigneurie. Les colons l'estimaient et la vénéraient. Voici un trait qui démontre bien qu'elle méritait cette estime.

Le 5 juin 1682, elle accordait à Jean Baril une part dans la Commune, à perpétuité, pour le dédommager d'avoir perdu devant les tribunaux la terre qu'il possédait à Sainte-Anne et qui fit ensuite partie du domaine seigneurial. Le seul différent que Madame de Lanouguère eut avec ses censitaires a trait à la construction de la nouvelle église. Mais si son nom apparaît dans les documents à cet effet, il semble que c'est à titre purement légal. C'est le sieur de la Pérade, son fils, qui est à la source de tous ces troubles, comme par la suite il en provoqua bien d'autres.

D'autres femmes des origines de Sainte-Anne méritent une mention. Marie Croizet, veuve d'abord de Jean Laquerre, puis de Pierre Lévesque, semble être la plus héroïque, la plus courageuse. En 1677, alors qu'elle n'avait que 26 ans, elle devint veuve avec deux enfants. Remariée à Pierre Lévesque, elle devint veuve de nouveau, et avec ses trois fils, en 1703, elle prend à ferme les terres de domaine seigneurial, en plus de cultiver sa propre concession.

Les femmes "instruites" de la paroisse étaient Marie-Magdeleine Vien, épouse de Mathurin Gouin, et Françoise Hobbé, épouse de Michel Roy. En analysant les documents ayant trait à la seigneurie, nous avons cherché à découvrir si Michel Roy, comme notaire de la seigneurie, n'avait pas enseigné les rudiments de l'alphabet aux enfants. Il ne semble pas s'en être occupé. (38) Non pas sans doute parce que l'ins-

(38) — Un autre Michel Roy fut plus tard maître d'école à Ste-Anne. On lit dans les registres que le 27 fév. 1796 "a été inhumé Michel Roy, maître d'école du lieu, fils de feu Michel Roy et de défunte Angélique Perrault, décédé hier âgé de 60 ans".

truction des enfants le laissait indifférent, mais parce que son épouse et Magdeleine Vien y suppléèrent, du moins jusqu'à l'arrivée du premier curé résident, M. Deleuze. Ainsi, nous pouvons voir la signature des enfants de Pierre Lévesque, alors que lui ni son épouse ne savaient écrire. D'autres également ont appris de ces deux femmes les rudiments de l'écriture. Nous pouvons affirmer toutefois qu'il n'y eut pas d'école proprement dite avant 1700, et pendant plusieurs années le curé résident servit d'instituteur bénévole.

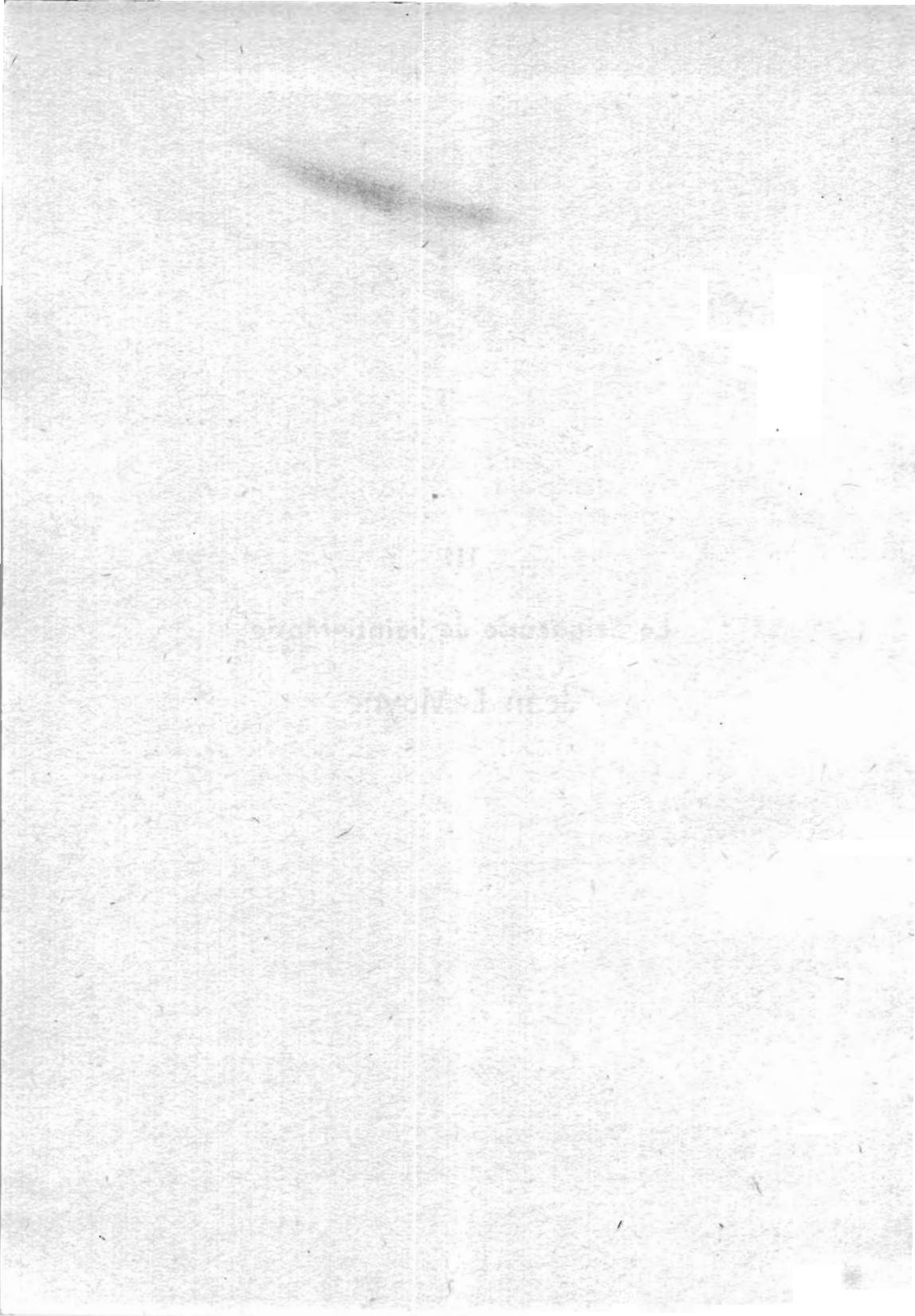
Pendant la période qui a fait l'objet du présent travail, nous avons pu constater que plus de la moitié des personnes qui apparaissent à Sainte-Anne savaient écrire, ou du moins signer leurs noms. Michel Gamelain, Michel Roy, M. de Suève, sans parler de M. de Lanouguère, possédaient certainement une instruction supérieure, car leur orthographe est pratiquement irréprochable. Les actes du notaire Roy peuvent être classés parmi les mieux rédigés des notaires de cette époque. Mathurin Gouin et Pierre Pinot, que dans la liste chronologique des colons nous qualifions d'illettrés, ne l'étaient peut-être pas tout à fait. Le premier signait d'un "M" bien formé, et parfois "M.G", et Pierre Pinot inscrivait ses initiales "P P", ce qui peut laisser supposer qu'ils possédaient quelques éléments d'écriture, que le manque de pratique leur avait fait oublier.

Nous avons tenu, avant de terminer, à signaler ces détails, parce qu'il nous semble que cette instruction élémentaire de la plupart des premiers colons ait contribué à établir la seigneurie naissante sur des bases solides, dès ses premières années.

III

La Seigneurie de Sainte-Marie

Jean LeMoyne



La Seigneurie de Sainte-Marie — Jean LeMoyne —

Deux ans après que Michel Gamelain eut obtenu de l'intendant Talon l'octroi de sa seigneurie de l'île de Sainte-Anne, un de ses concitoyens du Cap de la Madeleine, Jean LeMoyne, parvenait à obtenir une seigneurie, voisine de la sienne.

Le 3 janvier 1669, le gouverneur de Courcelles apposait sa signature au document suivant:

“J'ay accordé au sieur Lemoyne, habitant du Cap de la Madeleine, la terre qui est entre la concession des Pères et la rivière Sainte-Anne, le long du fleuve Saint-Laurent, et en cas qu'il n'y eut que trois quarts de lieue dans le dit espace de terre, et demye lieue dans la rivière Sainte-Anne, en montant, avec l'isle des Pins qui se trouve vis-à-vis de la dite concession, pour y travailler incessamment, le tout en cas que cela ne soit concédé à personne, et le contract luy sera fourny comme aux autres.”(1).

Jean LeMoyne cependant devait attendre jusqu'en 1672 pour obtenir son contrat de concession en bonne et due forme, signé de l'intendant Talon.(2). Il y était dit que “. . . le dit sieur LeMoyne conservera les bois de chesne qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservée pour y faire son principal manoir, même qu'il fera la réserve des dits chesnes dans l'étendue des concessions particulières, faites et à faire à ses tenanciers, qui seront propres à la construction des vaisseaux; pareillement qu'il donnera avis au Roy et à la Compagnie

(1)—Tenure seigneuriale, 1852, p. 29.

(2)—Ibid, pp. 28-29.

royale des Indes Occidentales des mines, minières ou minéraux, sy aucunes se trouvent dans l'étendue du dit fief. . ."

De Trois-Rivières, où il semble s'être établi vers 1656, peu après son arrivée au pays, Jean LeMoynes s'était graduellement rapproché de l'endroit où il devait établir sa seigneurie.

Malgré d'actives recherches, la date de sa naissance n'a pu être retracée, dans sa ville natale, Notre-Dame de Pitre, évêché de Rouen. On ne peut que présumer qu'il naquit en 1634, du mariage de Louis LeMoynes et de Jeanne Lambert. Il passa en Nouvelle France avec son frère Pierre qui, du Cap-de-la-Madeleine le suivit à Batiscan. Jean LeMoynes s'occupa activement de la traite des fourrures pendant quelques années, et le 24 juillet 1662, il épousait à Québec, Madeleine de Chavigny, l'aînée des filles de François de Chavigny et d'Eléonore de Grandmaison. (3).

Jean LeMoynes était-il apparenté à Charles LeMoynes de Longueuil? L'abbé Ferland le laisse croire, de même que le R.P. Archange Godbout. (4). Aucun document connu cependant ne le prouve de façon certaine, et les deux familles semblent ne s'être souciées que bien peu de leur lien de parenté, lorsqu'elles furent arrivées en Nouvelle-France.

Le nom de Jean LeMoynes figure parmi ceux qui furent condamnés en 1667 au Cap de la Madeleine, pour avoir traité de l'eau de vie aux Sauvages. De 1665 à 1667 environ, il semble en effet avoir été un des plus actifs trafiquants de fourrures et d'eau de vie de la région. Les documents que nous avons déjà utilisés pour démontrer l'activité de Michel Gamelain dans ce domaine, nous renseignent également sur Jean LeMoynes.

Son compagnon de traite était Nicolas Gastineau et leur

(3)—Madeleine de Chavigny était née à Québec en 1641; elle avait eu pour parrain Pierre LeGardeur de Repentigny et pour marraine Madame de La Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec.

(4)—"Notes sur les Registres de N.-D. de Québec", p. 47; R.P. Godbout, "Origines des Familles C-F.", p. 67; Edith Lemoyne White, "LeMoynes des Pins":

SEIGNEURIE CONCEDEE A LOUIS NIORT DE LA NAURAYE - 3 NOV 1672

SEIGNEURIE
DE
BATISCAN

NON CONCEDE JUSQU'EN 1681

JEAN ROUGEAU - 5 DEC. 1678 3ARP X 25
JEAN SENELAY

VENANT BAUBRIAU

CLAUDE SAUVAGEAU 4ARP X 25 VENDUE A PIERRE GENDRON
LE 6 OCTOBRE 1678

CHARLES DE MONTMARNIER 10 JUILLET 1669 REPRIS PAR JEAN LE MOYNE

CHARLES DE MONTMARNIER 10 JUILLET 1669 REPRIS PAR JEAN LE MOYNE

JEAN POUJET DIT LE GUILLON 7ARP X 25 PIERRE CARTIER, 10 JUIL 1673
GILBERT LE ROUX 20 AVR. 1677

JEAN PETIT 3ARP X 25 MATHURIN GUILLET, 25 JAN 1675
JULIEN BION, 15 DEC. 1680

VIVIEN ROCHELEAU

ILE
DES
PINS

PARSON SEIGNEURIALE
DE JEAN LE MOYNE

RIVIERE

STE ANNE

ILE
ST IGNACE

LES
COMMUNES DE
STE MARIE

PREMIERES CONCESSIONS DANS LA
SEIGNEURIE DE JEAN LE MOYNE
DE 1669 A 1681

endroit préféré était la rivière Saint-Michel ou Bécancour. Dans la déposition qu'il fit en cour le 26 mars 1667, Julien Maby, serviteur de Benjamin Anseau, déclara que *"depuis viron quinze jours le deposant estant allé pour querir de la viande du costé du sud en la rivière St Michel . . . il avoit veu une Sauvagesse saoule de laquelle il auroit entendu dire que les sieurs du plessis et le Moyne estoient passés avec un baril deau de vie allant trouver des algonquins qui estoient encore cabanés plus haut. . . . Et avant que de partir avoir entendu dire à Jacques aubuchon quil vous souviennne comme voila des Sauvages qui disent les sieurs du plessis et le Moyne leur traicté trois demions deau de vie pour une peau d'orignal."*

Le même jour, Pierre Coustaut témoigna à peu près dans les mêmes termes. Il dit avoir rencontré les Sieurs Duplessis et LeMoyne dans la rivière Saint-Michel, qui revenaient avec deux traînes, dont celle de Jean LeMoyne contenait sept peaux d'orignal. La traîne était *"menée par un chien led le Moyne poussant derriere"*.

Il ressort d'autres dépositions, en particulier de celles de René Ouray et de Pierre Dandonneau dit Lajeunesse, que Jean LeMoyne recevait des cargaisons d'eau de vie de Québec et que ces cargaisons étaient débarquées à l'île Saint-Eloi à Batiscan, où elles étaient distribuées aux trafiquants et aux Sauvages.

A cette époque d'ailleurs, Jean LeMoyne s'intéressait déjà à Batiscan. Un contrat du notaire La Tousche, le 13 mars 1667, le dit *"habitant dudit Cap, de Champlain et seigneurie de Saint-Eloy"*. Le 22 mars 1666, il avait obtenu des Jésuites à cet endroit une concession de deux arpents de largeur, en même temps que son frère Pierre. Le 3 mai 1667, il s'en faisait accorder une autre de même grandeur.

Pendant ce temps, son épouse demeurait tantôt dans sa famille à Québec, tantôt au Cap de la Madeleine, où il possédait encore sa demeure. Un fils, Jacques, leur était né à Québec en 1663. Une fille, Marie-Charlotte, naquit en 1665 et un autre fils René-Alexandre, en 1668.

Alors Jean LeMoynes éprouva le besoin de se stabiliser. L'octroi de la seigneurie Sainte-Marie vint satisfaire son ambition.

La première concession accordée par Jean LeMoynes dans sa seigneurie date du 10 juillet 1669.(5). Elle était faite à Charles de Montmainier, que le contrat qualifie de maître-serrurier demeurant aux Trois-Rivières, et consistait en deux terrains de deux arpents de largeur chacun et de vingt-cinq arpents de profondeur, "*sur le grand chenal de la rivière Sainte-Anne*". Le contrat spécifie en outre que les rentes seront payées "*à la maison dudit Sr LeMoynes au Cap, jusqu'à ce que le dit Sr LeMoynes ayt fait bastir une maison seigneuriale à la dite seigneurie de Sainte-Anne*".

Ces deux terres étaient situées en face de l'île des Pins, où le seigneur LeMoynes devait, un peu plus tard, commencer la construction de son manoir. Le 23 juillet qui suivait la date de l'octroi de la concession à Charles de Montmainier, Jean LeMoynes fit une entente avec ce censitaire pour qu'il lui amasse le bois qu'il débiterait sur ses concessions.

Il semble que quelques colons soient allés commencer du défrichement dans la nouvelle seigneurie en 1670, quoiqu'aucun contrat de concession ne nous soit connu. Le 6 mars 1671, Jean Pouzet vend à Jean Sieur dit Calot une "*habitation située dans la seigneurie de Monsieur LeMoynes*", contenant vingt-cinq arpents de profondeur et quatre arpents de largeur, entre la terre de Jean Petit et une autre appartenant au seigneur LeMoynes. Cette vente est faite pour le montant de quatre-vingt livres que Sieur s'oblige à payer d'ici deux ans.(6).

Le 1er février précédent, Jean Sieur reconnaissait devoir à Jean LeMoynes la somme de 85 livres, et s'engageait à rem-

(5)—Greffe Cusson.

(6)—Greffe Michel Roy. Cette vente fut annulée le 21 février 1672, et Pouzet s'engage à payer à Sieur 40 livres "*pour travaux faits sur la dite habitation*".

bourser le seigneur soit en pelleteries, soit en blé, "et en plus le remboursera des journées qu'il a perdues estant à son service".(7).

Le 8 mars 1671 eut lieu une simple transaction qui cependant jette une certaine lumière sur l'orientation que Jean LeMoyne semblait vouloir donner à sa seigneurie. Ce jour-là, il reprenait de Jean Danias, alors habitant de Batiscan, une concession que Danias avait achetée de Charles de Montmainier, peu de temps auparavant.(8). Cette concession comprenait "quatre arpens de front avec tous les appartenances et dependances, sise dans l'île aux Pins, . . . moyennant soixante livres tournois que le dit LeMoyne s'oblige payer au dit Monmenier auquel le dit Danias s'estait obligé; plus deux pots d'eau de vie que le sieur LeMoyne doit donner au dit Danias. . . ."

Ce contrat laisse entendre qu'une maison était déjà construite sur l'île aux Pins, le 8 mars 1671. Et si cette indication n'était pas suffisante, le contrat passé le lendemain nous en apporte une preuve encore plus convaincante. Ce jour-là, Jean LeMoyne passe un contrat pour la construction d'une grange avec les colons Claude Sauvageau, Vivien Rocheleau et Antoine de Brouville. Le contrat stipule que les ouvriers "se sont obligés de traîner la charpente qu'il faut pour la dite grange, qui sera équarrie en l'isle au pain . . . comme aussi seront obligés de traîner tous les pieux qui sont faits pour la maison de l'isle au pain, sur le bord du petit chenal du costé de la grande terre. . . ." Pour ces travaux, le seigneur s'engageait à donner aux contracteurs la somme de 25 livres et deux pots d'eau de vie.

Il apparaît donc évident que dès le début de 1671 une maison était construite dans l'île aux Pins, et que le seigneur LeMoyne y faisait sa demeure, car le contrat que nous venons de citer spécifie qu'il est "fait et passé maison du Sr LeMoyne, après-midi, en présence de Jean Sieur". Lorsque la concession

(7)—Grefte Cusson.

(8)—Le contrat de vente avait été passé par Roy, mais la date n'est pas indiquée.

lui fut officiellement accordée par Talon le 3 novembre 1672, Jean LeMoyne possédait donc déjà sa maison seigneuriale, et quelques colons s'occupaient au défrichement: Jean Pouzet, Jean Petit, Claude Sauvageau, Venant Baubriau.

Le 3 mars 1672, Jean LeMoyne donne à ferme à Pierre Cartier et à Jean Sieur sa terre de l'île aux Pins. Les fermiers s'engagent à *"ensemencer la dite terre, faire la récolte, battre et duement vaner le bled provenant de la ditte terre; et le bled provenant de la ditte terre sera partagé moitié par moitié entre les dits bailleur et preneurs. . ."*(9). L'année suivante, le 10 juillet, Pierre Cartier achetait une autre concession dont Jean Pouzet avait commencé le défrichement, et un nouveau venu dans la seigneurie, Pierre Gendron, achetait la concession de Claude Sauvageau, voisin de la terre seigneuriale, du côté nord. Cette concession comprenait une maison, grange et étable, bâtiments qui sans doute avaient été bâtis par Claude Sauvageau. Une autre concession sur laquelle était bâtie une maison était celle de Jean Petit, qui vendit le 25 janvier 1675 à Mathurin Guillet, pour la somme de 225 livres. L'année suivante, le 9 octobre, Jean Petit obtenait de Jean LeMoyne une autre concession de trois arpents de largeur.

L'accroissement du nombre des censitaires posa un problème au seigneur Jean LeMoyne: celui de trouver un endroit pour faire pacager les animaux. Le 29 décembre 1675,(10) il conclut un marché avec un habitant de Batiscan, François Frigon dit l'Espagnol, en vertu duquel il lui accordait *"tous les arpages qui sont sur les terres dudit Sr LeMoyne à la réserve de la prairie du Ruisseau au fonds et les prairies qui sont derrière la ferme dudit Sr LeMoyne et derrière les habitants, moyennant iceluy Frigon a promis et s'est obligé de soigner et faire arpager bien comme il fault vingt-deux bestes à corne l'esté prochain sans comprendre ceux qui pourront advenir l'an prochain, et fera arpager les dits bestiaux tant dans les arpages dudit Sr LeMoyne que dans celles dudit Frigon et rendre tous*

(9)—Grefte Cusson.

(10)—Grefte Roy.

les soirs lesdites bestes dans un par qui sera fait par ceux qui mettront des bestiaux dans lesdits arpages et le dit par sera fait dans le lieu indiqué par ledit Sr LeMoyne; de plus ledit Frigon a promis de donner au Sr LeMoyne la somme de soixante livres tournois en bons effets apres la garde desdits bestiaux faite, et commencera à garder lesd. bestiaux aussitost qu'il luy en sera requis; de plus ledit Frigon ne pourra faire arbager que quarante huict bestes à corne avec les dites vingt-deux que ledit Sr LeMoyne luy donnera, quy fera en tout soixante dix bestes qui pacageront dans les dites arpages du dit Sr LeMoyne et celles dudit Frigon; de plus ceux qui mettront des cochons dans les dits arpages et s'il advint qu'ils fassent du dommage ils les retiendront, et s'ils ne les retiennent après l'avertissement fait et qu'ils fassent pour la deuxième fois des dommages, sera payé par les propriétaires desdits cochons. en outre iceluy LeMoyne a promis de donner aud. Frigon quatre journées pour aider à rentourer le bled de la ferme dudit Sieur et fournira quatre autres journées ou davantage s'il peut. . . ."

En 1676, un colon de la seigneurie, Claude Sauvageau, va s'établir à Saint-Charles des Roches, où il vient d'acheter l'habitation de Jean Berger, devenu fermier de M. LeMoyne. Cette concession est voisine de celle de Jean Pouzet, qui lui aussi choisit cet endroit pour continuer à coloniser.

De nouvelles figures apparaissent dans la seigneurie. Le 20 août 1677, Pierre Cartier vend sa concession à Gilbert LeRoux dit Lassaigne, pour la somme de 400 livres, payables en quatre années.(11).

Le 5 décembre 1678, Jean Berger obtenait du seigneur LeMoyne une concession de huit arpents de largeur par vingt-cinq de profondeur, soit une superficie de deux cents arpents.(12).

(11)—Le 12 août, Pierre Cartier avait acheté une terre de quatre arpents de largeur de M. de Suève. (Roy).

(12)—Greffé Cusson. La concession est faite au nom de Jean Rougeau, mais il s'agit d'une même personne; Jean Rougeau s'appelait aussi Jean Berger, du nom de sa mère, Catherine Berger.

Le 27 décembre 1678, le seigneur LeMoyne passe contrat avec trois colons, Michel Feulion, Vien Rocheleau et Claude Sauvageau, pour qu'ils fassent le bousillage et maçonnerie qui sera nécessaire à une maison de trente-cinq pieds "que ledit Sr LeMoyne fait bastir sur sa dite terre. savoir faire deux cheminées complètes faites de bonne pierre et par un ouvrier qui saura masonner laquelle pierre, laquelle pierre ils fourniront à leurs depens. Et aussy boucheront les deux pignons, lambrisseront icelle dite maison en attacheront les lattes quil faudra pour le dit lambris sur les poutraux, en leur fournissant ledit LeMoyne de clous qui seront nécessaires; ils prendront la terre glaise quil faudra à environ un arpens au dessous de ladite maison et pour le sable le prendront au lieu quy leur sera indiqué; et aussy le dit LeMoyne a promis de prester aux dits entrepreneurs le canot que ledit Feulion luy doit faire en luy fournissant un homme. . ."(13).

A la suite de Jean Pouzet et de Claude Sauvageau, qui sont allés s'établir à Saint-Charles des Roches, partent pour le même endroit Jean Petit et Vivien Rocheleau. Nous apprenons que Jean Petit est rendu à cet endroit par l'hypothèque que Rocheleau consent sur sa propriété de Saint-Charles des Roches, en garantie de la somme de cinq cents quarante-quatre livres qu'il devait à Jean LeMoyne lorsqu'il quitta la seigneurie de Sainte-Marie. Jean Petit avait sa concession voisine de celle de Baubriau, qui lui-même avoisinait Jean Pouzet. Si plusieurs colons de la seigneurie de Sainte-Anne comptent parmi les pionniers de Saint-Charles des Roches, on peut en dire autant des premiers colons de la seigneurie de Sainte-Marie. (14).

Nous savons que Jean LeMoyne s'occupait activement de la traite des fourrures, et que ses censitaires partageaient avec

(13)—Greffe Roy:

(14)—Jean LeMoyne s'est fait lui-même accorder une concession à Saint-Charles des Roches, le 27 octobre 1679 (Greffe R. Becquet). Concession de trois arpents de largeur entre Claude Sauvageot et Jacques Boisseau.

ceux des seigneuries voisines, les riches territoires de chasse le long des rivières Sainte-Anne et Batiscan.

Ce que nous savons moins, c'est que M. LeMoyne faisait un important commerce d'anguilles. Le 8 février 1679, le seigneur de Sainte-Marie conclut une entente avec un habitant de Lotbinière, Michel LeMay, qui s'engage à lui fournir une quantité de 7,500 anguilles réparties en quatre années, soit 2,000 anguilles chacune des trois premières années, et 1500 anguilles la quatrième année.(15). Le même contrat spécifie que M. LeMoyne enverra à Québec tout le produit de la pêche de Michel LeMay. L'année suivante, le 17 mars, Jean LeMoyne vend à son fournisseur de Lotbinière un moulin à farine à bras, et la vente est faite aux conditions suivantes: 190 livres, payables comme suit: *"faire le paiement en anguilles à raison de trois livres tournois le cent, lesquelles anguilles ledit LeMoyne doit aller quérir à Lotbinière, et a été accepté par les partyes soit 6333 anguilles, à raison de 2000 anguilles par chaque an..."*. Le contrat est passé en présence de Nicolas Gastineau et de René Prévost dans la maison seigneuriale de M. LeMoyne.

Pendant que le seigneur de Sainte-Marie s'occupait activement de la traite des fourrures et du commerce de l'anguille, le défrichement allait au ralenti. De ses premiers censitaires, il ne restait plus que Pierre Gendron et Venant Baubriau. Mathurin Guillet, qui avait obtenu une concession en 1675, avait si peu colonisé, qu'il ne la vendit, cinq ans plus tard, à Julien Bion que pour la somme de 45 livres. C'est que Mathurin Guillet s'occupait aussi de la traite, et il ne venait dans la seigneurie qu'attiré par sa future épouse Marie-Charlotte LeMoyne, qu'il épousa le 2 novembre 1681.(16). Le 18 décembre suivant, Mathurin et Louis Guillet forment ensemble une société pour le commerce des fourrures. Louis fournit la somme

(15)—"La pêche à l'anguille se faisait surtout depuis Québec jusqu'aux Trois-Rivières. On pêchait sur ce parcours des quantités prodigieuses, mais il n'y avait pas d'endroit où elle était plus abondante, au dire de La Potherie, qu'au Platon, à Sainte-Croix de Lotbinière. En ces endroits, un habitant pouvait en prendre quelquefois trois milliers à une marée". (B.R.H., déc. 1930, p. 723).

(16)—Reg. de Batiscan.

de 613 livres, et Mathurin fournit 330 livres. La société est formée pour quatre années.(17). Pendant que les deux frères s'occupent de commerce, la nouvelle épouse continue à résider chez son père, et elle met au monde une fille, le 5 septembre 1684, baptisée du nom de Marie-Elisabeth.(18).

Julien Bion, qui avait acheté la concession de Mathurin Guillet, épousa le 12 janvier 1681, Jeanne Baril, belle-mère de Mathurin Tessier et qui était déjà veuve de David Létourneau et de René Bin.(19).

Le contrat de mariage de ce couple avait été passé le 1er janvier, dans la maison de M. de Suève, et le mariage fut célébré le 12, dans la petite chapelle seigneuriale.

Le 3 janvier, le notaire Roy procéda à l'inventaire des biens de Jeanne Baril, dont le total se chiffrait à 417 livres et qui comprenaient entr'autres les effets suivants: un coffre fermant à clef, une bague en or estimée à 20 livres, trois plats, un bassin, quatre assiettes d'étain, deux fers à repasser, trois marmites, une poêle à frire, un fusil, trois couvertures de lit, deux peaux d'originaux, trois faucilles, vingt-quatre minots de blé, un vieux manteau de drap, trois vaches et un taureau. En plus de ces articles, la future épouse déclare qu'elle possède une habitation à Saint-François et qu'elle doit à son fils Jacques Létourneau la somme de cent livres.

Au cours de cette année 1681, un nouveau venu fit une brève apparition dans la seigneurie et s'essaya à la culture: Jacques Gourdeau,(20) fils d'Eléonore de GrandMaison et

(17)—Grefte Roy.

(18)—Reg. de Batiscan. L'acte de baptême signale l'absence du père. Mathurin Guillet faisait partie en 1686 de l'expédition du chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson.

(19)—Le recensement de 1681 signale la présence avec ce nouveau ménage de deux fils de Jeanne Baril: Philippe et Jacques Létourneau. Le premier devait épouser quatre ans plus tard Magdeleine Vallée, dont le frère Charles Vallée, devait devenir un des principaux colons de Sainte-Anne, et épouser Ursule Gendron, fille de Pierre, un censitaire de la seigneurie Sainte-Marie.

(20)—Le contrat du notaire Roy le nomme Guillaume Gourdeau.

frère utérin de Madame LeMoyne, prit à ferme la concession de Pierre Baubriau, moyennant la redevance de quatorze minots de blé et de six minots de pois. Le bail est fait pour trois ans, mais il semble que Gourdeau ne prit pas au sérieux son rôle de colon et qu'il préférât s'occuper de la traite.(21).

Quels renseignements nous apporte le recensement de 1681 en ce qui concerne la seigneurie de Sainte-Marie? Il indique d'abord que Jean LeMoyne a la famille la plus nombreuse des seigneuries de Sainte-Anne et de Sainte Marie, soit huit enfants: Jacques, 18 ans; Marie-Charlotte, 16 ans; Alexandre, 13 ans; Louis, 11 ans; Marguerite, 9 ans; Madeleine, 7 ans; Jeanne, 5 ans; Alexis, 6 mois. Un enfant a pourtant été oublié dans ce recensement: Marie-Anne, 3 ans, ce qui porte à neuf le nombre d'enfants.(22). Trois domestiques sont également signalés comme demeurant au manoir seigneurial, Le seigneur déclare aussi posséder trois fusils, 20 bêtes à corne et 40 arpents en valeur. Ses censitaires sont:

JEAN SENELLAY, 50 ans; Marie-Renée Jouselot, sa femme, 28 ans; enfants: Anne, 4 ans; Jacques, 2 ans; 2 bêtes à cornes; 4 arp. en valeur.

GILBERT LeROUX DIT LASSAIGNE, 40 ans; Marie-Ursule Greslon, sa femme, 21 ans; enfant: Marie, 1 an; 1 fusil, 2 bêtes à cornes et 4 arpents en valeur.

PIERRE BAUDRIAU, 61 ans; Venant, son fils, 39 ans; 1 fusil et trois arpents en valeur.

Ce sont là, d'après le recensement de 1681, les seuls habitant de la seigneurie à cette date. Cependant, deux autres familles, signalés dans l'énumération comme figurant dans la seigneurie de Sainte-Anne, demeureraient en réalité dans Sainte-Marie:

(21)—Le 23 déc. 1681, il était parrain d'une fille de Jean LeMoyne, Marie-Anne, avec Jeanne Dandonneau.

(22)—Les registres paroissiaux signalent la naissance d'un autre enfant: "Le cinq août 1684 est décédé un enfant de Jean LeMoyne et de Marie-Magdeleine de Chavigny sa femme, qui a été ondoyé à la maison, sa mort trop soudaine ne luy ayant pas donné le temps de recevoir le sacrement de baptême, et a été le même jour inhumé dans le cimetière de la paroisse Ste-Anne, en présence de Jean LeMoyne, père du dit enfant et de Thomas Gouin, lesquels ont signé". (Cl. Volant, ptre.).

PIERRE GENDRON, 38 ans; Marie Charpentier, sa femme, 26 ans; enfants: Jean, 7 ans; Marie, 2 ans. Quatre arpents en valeur.

JULIEN BION, 50 ans; Jeanne Baril, 45 ans; enfants: Philippe, 27 ans; Jacques, 14 ans; 1 fusil, 3 bêtes à corne.

Deux autres colons habitaient également la seigneurie, mais n'apparaissent pas au recensement: René Prévost et Jean Berger dit Rougeau, qui épousèrent les deux soeurs Daudelin en 1684.

Quand on examine de près les détails de ce recensement, on constate une anomalie dans le fait que Jean LeMoyne possède quarante arpents en valeur, tandis qu'aucun de ses censitaires ne peut déclarer plus que quatre arpents de terre défrichée. Cette anomalie s'explique par le fait que la traite était la principale préoccupation de Jean LeMoyne, qu'il y employait ses censitaires, et lorsque ces derniers revenaient dans la seigneurie entre deux voyages, le seigneur les employait à cultiver son propre domaine, pour pouvoir nourrir sa famille, qui augmentait sans cesse avec les années.

Ayant limité l'étendue du présent travail sur les seigneuries de Sainte-Anne et de Sainte-Marie à l'année 1681, nous devons nous contenter ici de souligner les points les plus marquants de la vie de Jean LeMoyne jusqu'à sa mort, quitte à y revenir plus en détail dans une prochaine étude.

Les activités du seigneur de Sainte-Marie dans la traite des fourrures allèrent sans cesse en s'intensifiant. Le 26 avril 1681, il était assigné avec divers autres trafiquants de fourrures devant le Conseil Souverain.(23). En 1684, il s'allia à Louis Le Compte Dupré, et son principal trafiquant était un de ses censitaires, Gilbert Leroux. Il semble aussi que son fils aîné, Jacques, perdit la vie alors qu'il était en voyage de traite.

Jean LeMoyne donnait à fermes les terres de sa seigneurie pendant que lui et ses fils faisaient le commerce des fourrures et de l'eau de vie. En 1690, un inventaire sommaire de ses animaux(24) donne six boeufs, quatre vaches, trois veaux, trois taureaux, cinq génisses, douze porcs et vingt-quatre poules.

(23)—Jug. du Conseil Souverain, II,548.

(24)—Grefte Michel Roy.

Le 9 novembre 1689(25), il acheta le fied de La Noraye, contigu au sien, d'une demie-lieue de front sur une lieue de profondeur, fief qui avait été accordé par l'Intendant Talon, le 3 novembre 1672, à Niort de La Noraye, et qui n'avait pas été défriché. Jean LeMoyné n'effectua pas lui non plus de défrichement sur cette partie de son domaine.

Le seigneur de Sainte-Marie rédigea son testament le 9 avril 1699, devant le notaire Cusson, au Cap de la Madeleine, et il nommait le curé de Batiscan, Messire Nicolas Foucault, son exécuteur testamentaire. Il mourut le 25 décembre 1706, âgé de 72 ans, dit le registre paroissial. Son épouse décéda à Boucherville, le 14 octobre 1721, à l'âge de 80 ans. Voici la liste de leurs enfants:

JACQUES, baptisé à Québec le 8 juillet 1663.

MARIE-CHARLOTTE, née en 1665, elle épousa Mathurin Guillet, le 2 novembre 1681. Elle fut inhumée à Montréal le 24 février 1743.

RENE-ALEXANDRE (il prit le nom de Sieur DesPins). Né en 1668, il épousa à Montréal le 2 février 1712 Marie-Renée Le Boulanger, fille de Pierre et de Marie-Renée Godefroy de Lintot.

LOUIS, né en 1670 et décédé à Batiscan le 12 décembre 1693.

MARGUERITE, née en 1672, elle épousa à Batiscan le 10 novembre 1693 Ignace Gamelain, fils de Michel. Elle fut inhumée à Montréal le 12 février 1747.

MARIE-MADELEINE, baptisée le 31 août 1675. Elle épousa: 1°)—le 12 novembre 1697 Jean-Baptiste Beauvais; 2°)—le 27 janvier 1709 René Godefroy. Elle fut inhumée à Montréal le 30 juillet 1727.

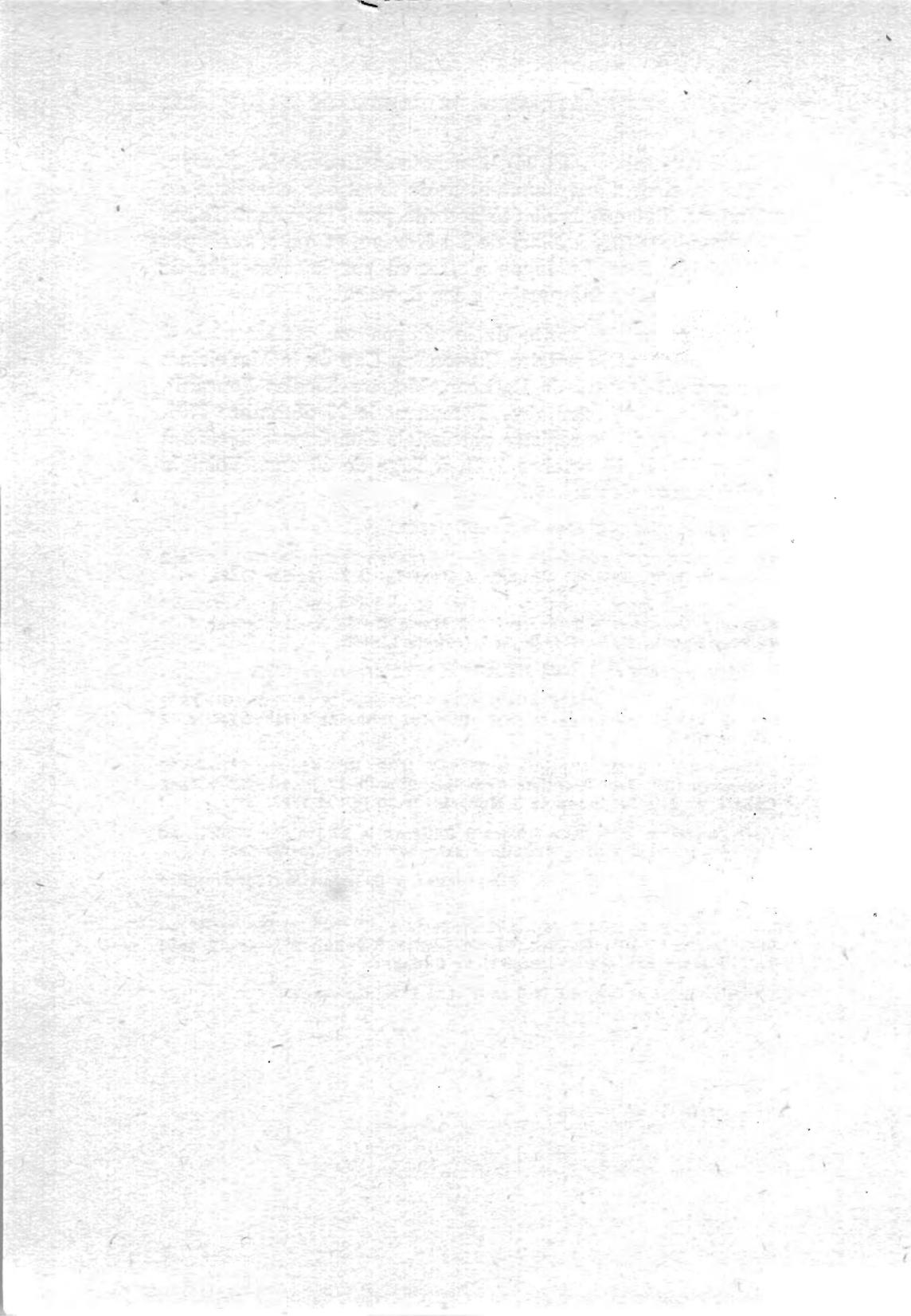
JEANNE, née en 1676. Elle épousa à Batiscan le 22 janvier 1710 Louis Gastineau, qui devint le deuxième seigneur de Sainte-Marie.

MARIE-ANNE, née en 1678. Elle épousa à Batiscan le 12 novembre 1697 Jean Glasson.

JEAN-ALEXIS, baptisé à Sainte-Anne le 14 avril 1680. Il épousa: 1°)—le 22 mars 1715, à Québec, Marie-Louise Kemba; 2°)—le 12 août 1725, à Montréal, Marie-Josephite de Couagne.

Un anonyme, né et inhumé le 5 août 1684 à Sainte-Anne.

(25)—Greffé Gilles Rageot.



APPENDICES

* * *

Monsieur de Suève
Marguerite-Renée Denys
Marguerite Crevier
La Chapelle Saint-Nicolas
Liste chronologique des Pionniers

Monsieur de Suève

On a vu que le recensement de 1681 donne trois fusils pour tout bien à M. de Suève. Ce qui fait dire à l'auteur de "La Famille de Lanaudière" que "M. de Suève au lieu de coloniser le beau domaine que lui avait accordé M. Talon s'occupa à satisfaire son goût pour la chasse". Nous croyons que cette assertion n'est pas du tout conforme à la réalité. Il n'apparaît nulle part, jusqu'en 1681, que M. de Suève se soit éloigné de la seigneurie pour aller à la traite des fourrures. Nous avons vu qu'il avait donné ses terres à ferme, dont deux à Mathurin Tessier. Or la culture à cette époque ne rapportait guère, mais M. de Suève préférait les faire cultiver que de les voir abandonnées. Le 13 novembre 1680, l'intendant Duchesneau écrivait au ministre les lignes suivantes:—

"Les officiers des troupes continuent d'employer ce qu'il plaît au Roi et à vous, Monseigneur, de leur accorder à payer leurs dettes. J'ai oublié l'an dernier de vous demander une semblable gratification pour le sieur de Moras, lieutenant, qui est un gentilhomme chargé de huit enfants dans une grande pauvreté. Il y en a encore d'autres pour lesquels je n'ai pas osé vous parler parce que ce sont des gens qui équipent pour eux des coureurs de bois, excepté le sieur de Suève, vieux garçon de 60 ans, qui a été lieutenant, qui avait toujours passé pour avoir du bien et qui est tombé cette année dans une grande misère... (1).

Ce document laisse entendre en termes suffisamment clairs que la traite n'était pas la principale occupation de M. de Suève et que ses terres ne lui rapportaient guère. En 1682, il obtenait un congé de traite, par nécessité plutôt que par goût personnel. Il équipa un canot pour les Outaouais, qu'il confia à Jean des Broieux,

(1)—Archives du Canada, "Correspondance générale". P. G. Roy, "La Famille Tarieu de Lanaudière", p. 204.

Jean-Baptiste Crevier et Aubuchon fils. A la même époque, Madame de Lanouguère obtenait elle aussi un congé de traite, qu'elle confiait à Pierre Lamoureux, qu'accompagnait Simon-Pierre Denys, Pierre Cartier, Thomas Drouin et François Langlois (2). Ces deux congés de traite avaient, de toute évidence, pour but d'aider les seigneurs de Sainte-Anne, dont la situation financière n'était pas des plus florissantes.

Le 9 juillet 1684, M. de Suève, sentant déjà les atteintes de la vieillesse, convoquait le notaire Adhémar pour rédiger son testament. Il demandait qu'il soit dit après sa mort cent cinquante messes basses dans l'église de Sainte-Anne, et il nommait François Chorel de Saint-Romain comme son exécuteur testamentaire. Ce dernier devait avoir l'administration de ses biens jusqu'à ce que son filleul Edmond Chorel ait atteint l'âge de 25 ans. Le 13 du même mois, M. de Suève rédigeait un nouveau testament, presque identique au premier, dans lequel cette fois il légua ses biens à François Chorel, à charge par lui de les remettre à François Chorel lorsqu'il aura 25 ans. Comme exécuteur testamentaire, il nomma cette fois Mathurin Gouin.

Le 23 août 1690, il reconnaît devoir à Mathurin Gouin la somme de 137 livres pour nourriture et pension (3). M. de Suève résidait chez M. Gouin depuis plusieurs années, tout en continuant à s'occuper encore activement d'octroyer des concessions et de développer ses terres. Le 18 août 1691, il donnait à la fabrique de la paroisse de Sainte-Anne *deux habitations de deux arpents de front sur quarante de profondeur, tenant l'une à l'autre, prenant par-devant à la rivière Sainte-Anne, par côté pardessus à Charles Vallée et d'autre côté par dessous à Philippe Estienne*. L'une de ces terres était donnée pour le service du curé et de ses successeurs et l'autre devait servir de site à la future église. Le 11 octobre suivant, il achetait dans l'île Saint-Ignace la portion de terre qui avait appartenu à Michel Gamelain et qui avait par la suite passé entre les mains de Charles Aubert de la Chesnaie (4). La vente était faite

(2)—Grefte Adhémar, 22 mars 1682. Grefte Maugue, 29 mai 1682. — R.A.Q., 1921-22.

(3)—Grefte Michel Roy.

(4)—Grefte Daniel Normandin.

Signatures de :

Michel Roy

Michel Roy

Jean Petit

Jean Petit

Simon-Pierre Denys

Simon-Pierre Denys

Pierre Lamoureux

Pierre Lamoureux

Claude LeRoy

Claude LeRoy

Christophe Parusy

Christophe Parusy

Barnabé Gourcelles

Barnabé Gourcelles

Pierre Cantin

Pierre Cantin

René Prévost

René Prévost

Jean-Paul Masson

Jean-Paul Masson

L. Poupart

Signatures de :

Louis Poupart

M. Faure

Moïse Faure

J. des Broieux

Jean des Broieux

J. Lemere

Jacques Lemere

N. Gastineau

Nicolas Gastineau

A. Nepveu

Adrien Nepveu

J. Benoist

Jacques Benoist

M. Desrosiers

Michel Desrosiers

J. Mousseaux

Jacques Mousseaux

moyennant le prix de 200 livres que M. de Suève s'engageait à donner en deux paiements.

Le 16 juin 1695, M. de Suève dicte un nouveau testament et lègue à son filleul Edmond Chorel la moitié de la seigneurie de Sainte-Anne, avec en outre les biens suivants: une terre de cinq arpents de front sur le bord de la rivière Ste-Anne, entre les concessions de Daniel LeMerle et Jean Piquart; une autre terre de quatre arpents de front dans l'île Saint-Ignace, entre Mme de Lanouguère et Jean Piquart; une autre terre de quatre arpents entre Madame de Lanouguère et Antoine Trottier Sr des Ruisseaux; et enfin une terre de deux arpents entre les terres d'Antoine Trottier et du Sr de Saint-Romain (5). M. de Suève disait qu'il faisait ce don à Edmond Chorel pour le récompenser des bons et utiles secours et amitiés qu'il lui avait rendus. Il l'obligeait aussi à rendre foi et hommage de ses biens et à payer les dettes qu'il pourrait avoir au jour de son décès. Il se réservait aussi l'usufruit et jouissance de ses biens sa vie durant et exigeait de faire dire cent messes basses dans l'an qui suivrait son décès.

Mais Edmond Chorel ne semble pas s'être beaucoup occupé de son héritage, étant plus intéressé à courir les bois à la recherche des fourrures. Aussi le 3 juillet 1703, M. de Suève crut prudent d'ajouter à son testament du 16 juin 1695 un codicille disant qu'advenant le décès d'Edmond Chorel, les biens à lui donnés iront au père de ce dernier, François Chorel de Saint-Romain et à son épouse Marie-Anne Aubuchon. Deux ans plus tard, M. de Suève reconnaissait par contrat devoir à François Chorel de Saint-Romain fils la somme de 6052 livres, "*pour bonne et loyale marchandise au dit débiteur livrée par le dit Sr créancier, argent prêté pour employer à ses affaires, dettes payées, bestiaux livrés, etc.*"

Il devenait donc évident qu'en toute justice les biens de M. de Suève devaient revenir à la famille de Saint-Romain (6). Tant bien que mal, le vieux célibataire et seigneur de Sainte-Anne avait

(5)—Grefte Cusson.

(6)—Le 14 mars 1714 Edmond Chorel cédait à son frère François tous ses droits sur la seigneurie de Sainte-Anne. (Rapp. Archives de Québec, 1921-22, p.365).

réussi à mettre ordre à ses affaires. La mort vint le prendre le 1er mars 1707, dans la maison de Michel Roy, où il résidait à cette époque. L'acte de sépulture le dit âgé de 90 ans. (7). Pourtant, si on se base sur l'âge inscrit au recensement de 1681, il aurait eu à sa mort 76 ans.

Il s'agissait maintenant de régler la succession du seigneur. Le 15 mars suivant, François Chorel de Saint-Romain s'adressait au juge Guillaume de la Rue, de Champlain, pour faire nommer un curateur à la succession et dresser un inventaire complet des biens laissés par M. de Suève. Le curateur nommé fut François Brousson qui commença l'inventaire dès le lendemain (8).

Tous les effets de M. de Suève se trouvaient dans la maison de Michel Roy, où eut lieu l'inventaire. Un bien pauvre inventaire pour un seigneur!

“ . . . Premièrement s'est trouvé un grand plat, un moindre, un autre plus petit, six assiettes avec un pot sans couvercle, le tout en vieil estain;

Item, un coffre fermant à clé de bois de pin, dans lequel s'est trouvé ce qui suit savoir, un calçon en cuir usé; un vieil justaucorps de drap à corsage, une paire de bas de St-Messant blanc, demy-uzés; un gilet de masamet gris; un vieil bonnet fourré d'une peau noire; un bonnet de nuit doublé de laine; un vieil chapeau noir; une vieille perruque; une vieille paire de souliers; une chemise de toile de chanvre demy-uzée; deux coiffes de nuit de toile de Morlaye demy-uzées; cinq méchants mouchoirs de poche; un méchant drap de toile de chanvre;

Ensuite s'est trouvé: un petit matelas de laine avec un oreiller et un traversin de plume; une broche à rôtir; un chandellier de cuivre jaune; un vieil rasoïr de paris; cent minots de bled froment tout provenant de ses fermes quantité qu'il avait au grenier dudit Chatehault;

(7)—“Son corps a été inhumé dans l'église de cette paroisse dans la nef à costé gauche le 3e jour dudit mois”. (Registre de la paroisse). Il s'agit ici de la chapelle Saint-Nicolas.

(8)—Grefte Pottier.

Item, quatre bœufs et une vache qui sont sur deux fermes appartenant aud. Sr de Suève;

Suivent les titres et papiers;—

Sçavoir un estat des titres par plusieurs particuliers aud. feu Sr de Suève deües, de luy signées;

Item, un arrêté de contrat dud. Sr de Suève, signé avec Jean Mouflet dit Champagne par lequel appert led. Mouflet luy devoir la somme de cent cinquante une livres, neuf chelins et six deniers, ce fait tout le contenu au présent inventaire.

M. de Suève est donc mort dans le dénuement le plus complet, comme le moins fortuné de ses censitaires. On est porté à se demander pourquoi Madame de Lanouguère ne lui a pas permis de finir ses jours de façon moins lamentable. Peut-être est-ce simplement que le vieux seigneur ne voulait être à la charge de personne. On a pu remarquer d'ailleurs que M. de Suève n'a jamais demeuré chez son associé, ni avant ni après la mort de ce dernier.

Nous ne pouvons que faire des suppositions sur les causes qui ont empêché M. de Suève de jouer un rôle de premier plan dans sa Seigneurie et l'ont amené à finir ses jours dans le dénuement. Bien qu'il ait, avant et après la mort de M. de Lanouguère, signé la plupart des contrats de concession, il n'a jamais pris en mains les véritables responsabilités d'un seigneur. Lorsqu'il fut nommé commandant à Montréal, M. de Lanouguère confia la gestion de ses affaires seigneuriales à Michel Roy, puis ce fut le tour de Saint-Pierre Denys qui, comme on l'a vu, géra la seigneurie pendant quelques années. M. de Suève ne joua jamais qu'un rôle figuratif. Il semble avoir été par nature un homme fait pour jouer un rôle de second plan, mais que les circonstances ont, pendant plus de trente-cinq ans, placé au premier rang dans le développement de la Seigneurie.

Son nom reste tout de même attaché à l'histoire des années difficiles du défrichement. Il a vécu jour après jour la vie pénible de ses colons, et il est mort au milieu d'eux. C'est son plus beau titre de gloire, laissons-le lui.

Marguerite-Renée Denys

Après la mort de son mari, en 1678, Madame de Lanouguère resta trente ans au milieu de ses censitaires et, de son manoir, elle surveillait le développement de sa seigneurie. Nous donnerons ici un résumé de sa vie après 1678, quitte à y revenir plus en détail lorsqu'il sera question de l'histoire de la seigneurie après 1681.

Trois enfants étaient nés de son mariage. Son aînée, Louise-Rose, née à Montréal le 8 juillet 1674, entra chez les Ursulines de Québec et y prononça ses vœux le 26 mai 1691. Elle adopta le nom de soeur Sainte-Catherine et passa cinquante-neuf ans en religion. Elle mourut le 5 octobre 1748, âgée de soixante-quatorze ans. "*Mère de Lanaudière de Ste-Catherine, écrit l'annaliste des Ursulines de Québec, avait un talent tout particulier pour instruire les filles sauvages, qui ont toutes si bien profité de ses instructions qu'elles ont vécu en bonnes servantes de Dieu, édifiant par leur bonne conduite les personnes de leurs villages, ou les familles chez qui elles étaient en service*".(1) Soeur Ste-Catherine apparaît dans les Actes du Frère Didace comme ayant été miraculeusement guérie par ce saint Récollet en 1699 d'un mal au bras qu'elle s'était démis à l'âge de 8 ans.(2)

Du deuxième enfant de Madame de Lanouguère, Louis, né à Québec le 3 juin 1676, nous ne connaissons pas grand'chose. Il passa sa jeunesse au manoir seigneurial et son nom n'apparaît nulle part dans les registres et les documents de cette époque. Seul un acte du notaire Genaple à Québec, le 4 novembre 1704,(3) nous apprend que Louis Tarieu de Lanouguère est absent depuis huit

(1)—Les Ursulines de Québec, I, pp.347-348.

(2)—R. P. Hugolin, "Le Père Joseph Denis", II, pp.54-55.

(3)—Cité par P.-G. Roy dans "La Famille Tarieu de Lanaudière, pp.21-22.

ans et qu'on n'en a eu aucune nouvelle depuis. Ce qui fixe sa disparition à l'année 1696. Louis de Lanouguère est probablement mort en voyage de traite, au cours d'une de ces catastrophes obscures dont il ne reste aucun témoin. S'il fut mort en service dans les armées du Roi, sa famille eut probablement été mise au courant de sa disparition.

Après cette disparition de l'aîné de la famille, Madame de Lanouguère céda ses droits dans la seigneurie de Sainte-Anne(4) à son autre fils, Pierre-Thomas, qui était né probablement au manoir seigneurial le 11 septembre 1677, et qui fut baptisé à Québec le 12 novembre suivant.(5) Pierre-Thomas épousa en 1706 la célèbre Madeleine de Verchères, qui vint demeurer au manoir de Sainte-Anne jusqu'à sa mort, en 1747.

Madame de Lanouguère avait obtenu, le 4 mars 1697, un agrandissement de son domaine: trois lieues de profondeur en arrière de sa concession actuelle. Le 6 avril suivant, elle obtenait en plus la concession des îles qui se trouvaient en face de sa seigneurie.(6) Cette augmentation de territoire lui permit d'accorder de nouvelles concessions à d'anciens et de nouveaux censitaires, jusque fort avant dans la rivière Sainte-Anne. Lorsqu'elle céda la seigneurie à son fils, en 1704, toutes les concessions sur les rives sud et nord de la rivière avaient pratiquement été accordées.

Les années 1706, 1707 et 1708 marquent d'importants événements pour la seigneuresse de Sainte-Anne. En 1706, elle accueillit dans son manoir Madeleine de Verchères, devenue l'épouse de son fils. En 1707, M. de Suève mourut, fermant la dernière page de l'histoire primitive de la seigneurie. Le 6 juin 1708, son père décédait à l'Hôtel-Dieu de Québec, où il s'était retiré après la mort de

(4)—Grefte Genaple, 4 nov. 1704.

(5)—Comme le prétend M. P.-G. Roy, il est probable que Pierre-Thomas adopta le nom de Sieur de la Pérade au lieu de Sr de la Lanaudière parce qu'il n'avait pas de preuve légale de la mort de son frère aîné.

(6)—En réalité, ces îles faisaient depuis 1670 partie du domaine seigneurial, mais elles n'avaient pas été officiellement accordées. L'acte du 6 mars 1697 était plutôt une ratification d'octroi. Par un autre acte du 30 octobre 1700, MM. de Callières et Bochart Champigny confirmaient définitivement la possession des îles.

sa femme, "pour le reste de ses jours, à cause de son grand âge et de la privation de sa vue".(7) Un article de son testament dit ce qui suit: "A déclaré le dit sieur Denis quil doit à la Dame veuve de Lanouguière sa fille aînée la somme de deux cents livres qui luy a été prêtée par feu Mr de la Nouguière son mary; pour le payement de laqlle somme il a toujours promis à la dite Dame sa fille de lui bailler et livrer l'écuelle à couvercle d'argent dont il se sert encore actuellement au dit Hôtel-Dieu, laquelle la dite Dame veuve de la Nouguière sa fille a bien voulu laisser pour son service sa vie durant; pourquoy il veut et entend que la dite écuelle soit baillée & délivrée & remise à la dite dame veuve de la Nouguière comme chose à elle appartenant pour payement de la dite somme de deux cents livres qui luy est due comme dit est . . . Fait et passé au dit Hôtel Dieu en la salle des hommes malades . . ." (8)

Un mois après la mort de son père, le 9 juillet 1708, Madame de Lanouguère épousait dans la petite chapelle Saint-Nicolas Jacques-Alexis de Fleury Deschambault, lieutenant-général de la juridiction royale de Montréal. Le contrat de mariage, qui avait été passé la veille au manoir seigneurial, par le notaire Trotain, réunissait quelques-unes des figures les plus notables du pays. Nommons-les dans l'ordre indiqué dans le contrat: François de Chavigny, Sr de la Chevrotière et Geneviève Guyon son épouse; Marie-Magdeleine de Chavigny, veuve de Jean LeMoyne; Jeanne LeMoyne; Claude de Ramesay, Chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal; Pierre Thomas de la Pérade et Marie-Magdeleine Jaret de Verchères son épouse; Pierre Robineau, Seigneur de Bécancour, baron de Portneuf et grand voyeur pour Sa Majesté en ce pays et Dame Catherine LeGardeur son épouse; Marie et Marguerite Robineau.

M. de Fleury Deschambault appartenait par bien des attaches à la région. Sa première femme était Marguerite de Chavigny, sœur de Madame Jean LeMoyne. En 1674, sa belle-mère, Eléonore de Grandmaison, lui avait concédé dix arpents de terre dans la seigneurie de Chavigny (aujourd'hui Deschambault). Le 25 octobre

(7)—Grefte Genaple, 26 juillet 1707.

(8)—Ibid.

1683, il devenait propriétaire de cette seigneurie qui prit dès lors le nom de Deschambault. Le recensement de 1681 le montre établi à cet endroit avec sa famille. Mais il devait bientôt être appelé à de plus hautes fonctions. Le 7 septembre 1690, M. de Fleury Deschambault, qui était avocat, obtenait une commission de juge à Montréal, et le 11 janvier 1695, il devenait procureur du roi au siège de cette ville. En 1696, il accompagna le gouverneur Frontenac dans son expédition contre les Iroquois, et le 27 mai 1706, il était nommé par le roi lieutenant-général de la juridiction royale de Montréal, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue à Montréal le 31 mars 1715.(9)

Que la chatelaine de Sainte-Anne ait été, à Montréal, mêlée à la haute société de l'époque, cela ne fait pas de doute, d'abord de par le poste de son nouveau mari, et aussi parce que sa soeur, Marie-Charlotte, était l'épouse de M. de Ramesay, gouverneur de Montréal. Mais nous doutons fort qu'elle ait éprouvé beaucoup d'attrait pour les réunions mondaines qui ont rendu cette époque fameuse. A l'époque de son second mariage, elle avait cinquante-deux ans, et son long veuvage de trente années au milieu de ses paisibles censitaires démontre qu'elle préférait la tranquillité.

Elle mourut à Montréal le 3 février 1722, et fut inhumée dans l'église des Récollets.

(9)—B.R.H., déc. 1931, pp.705-713; janvier 1932, p.59. — Cahiers des Dix, No 8, pp.246-249.

Marguerite Crevier

Nous avons vu que Michel Gamelain mourut vers 1676. Que devinrent, à sa mort, son épouse et ses enfants? Marguerite Crevier restait veuve à 31 ans avec trois fils et deux filles.

Après la mort de son époux, elle quitta la seigneurie de Sainte-Anne, et s'en alla probablement, pour quelque temps, retrouver sa mère aux Trois-Rivières. Au recensement de 1681, nous retraçons Jeanne Enard à Montréal, et avec elle sont deux des enfants Gamelain: Marguerite (17 ans) et Jean-Baptiste (11 ans). Il est possible que la fillette nommée Françoise et mentionnée comme domestique de Jean Crevier à Saint-François au recensement de 1681 soit Françoise Gamelain. Mais où sont la veuve Gamelain et ses autres enfants? Ils ne sont mentionnés nulle part au recensement de 1681.(1) Peut-être étaient-ils à Boucherville, chez Pierre Boucher, car on sait que Jeanne et Marguerite Crevier étaient sœurs. Et c'est à Boucherville que, le 21 août 1683, Marguerite Crevier devait épouser François Renou dit LaChapelle.

Ce fut le dernier mariage de Marguerite Crevier, et il est temps de corriger l'erreur commise par Mgr Tanguay et perpétuée à sa suite par tous ceux qui ont eu à mentionner le fait. Ce n'est pas cette Marguerite Crevier qui épousa, le 10 octobre 1688, Robert Groston dit St-Onge, mais Marguerite Crevier veuve de Laurent Beudet et fille de Nicolas Crevier.

Après quelques années passées aux Trois-Rivières, où naquirent leurs trois enfants, et à Nicolet, François Renou et son épouse allèrent résider à Saint-François, dont Jean Crevier, frère de Marguerite, était seigneur. La vie de Marguerite Crevier à Saint-

(1)—Marguerite Crevier est pourtant présente à Montréal le 17 novembre 1681, lors du mariage de sa fille Marguerite avec Léger Hébert. Elle signe à l'acte du registre paroissial.

François ne fut pas sans incidents. *“On sait qu'après le massacre de Lachine (nuit du 5 août 1689), écrit le Père Thomas-M. Charland, dans son “Histoire de Saint-François-du-Lac”, les Iroquois se répandirent dans les campagnes et y commirent les mêmes excès sur plusieurs points. Les registres de la paroisse de Saint-François portent la trace de leur passage”*. En 1690, le seigneur Jean Crevier qui environ cinq ans plus tard devait mourir en captivité chez les Iroquois, fut fait prisonnier, et Sulte nous apprend que c'est François Renou dit Lachapelle, *“lieutenant réformé”*, qui fut chargé d'aller négocier le rachat du frère de son épouse auprès des Agniers.

La paroisse de Saint-François doit beaucoup à Marguerite Crevier. Son époux, ses fils et ses gendres furent les piliers de l'organisation de la paroisse. C'est là qu'elle mourut, en 1712, à l'âge de 67 ans. L'inventaire de ses biens, dressé le 23 janvier par le notaire Daniel Normandin, se chiffrait au total de 403 livres, de laquelle somme 250 livres étaient dues à son fils Ignace, marchand à Montréal.

ENFANTS DE MICHEL GAMELAIN ET DE MARGUERITE CREVIER
IGNACE: Né en 1663. Il épousa à Batiscan le 10 novembre 1693 Marguerite LeMoyno, fille de Jean LeMoyno et de Marie-Magdeleine de Chavigny. Sépulture le 9 janvier 1739 à Montréal.

MARGUERITE: Née en 1664, au Cap de la Madeleine. Elle épousa le 17 novembre 1681 à Montréal Léger Hébert. En secondes noces, elle épousa à Varennes, le 12 février 1725, Paul Petit, fils de Nicolas Petit dit La-prée.

PIERRE: (dit Chatauvieux). Né en 1666, il épousa à St-François-du-Lac le 8 janvier 1690 Marie-Jeanne Maugras.

JEAN-BAPTISTE: (dit Launière). Né en 1670. Epousa le 19 mars 1690 Marguerite Maugras, soeur de Marie-Jeanne, et fille de Jacques et de Marie-Jeanne Moral. Il décéda à St-François en 1705, et sa veuve convola en secondes noces avec Louis Véronneau.

FRANÇOISE: Née en 1673, elle épousa Claude Pinard, chirurgien, fils de Louis et de Magdeleine Hertel. Sépulture le 20 décembre 1757.

ENFANTS DE FRANÇOIS RENOU ET DE MARGUERITE CREVIER

MARIE-MADELEINE: Baptisée aux Trois-Rivières le 23 juin 1684, elle épousa à St-François le 24 novembre 1698 Louis Pinard dit Lauzière, qui décéda le 19 mai 1731. Elle épousa ensuite à Yamaska le 17 sept. 1736 Antoine Dubois.

JEANNE: Bapt. aux Trois-Rivières en 1685, le 10 décembre. Elle épousa à St-François le 17 mai 1705 Jean-Baptiste Couturier dit Labonté.

FRANÇOIS: Baptisé aux Trois-Rivières le 20 décembre 1687. Il épousa à St-François le 6 juin 1713, Catherine Marin.

La Chapelle Saint-Nicolas

L'origine de la chapelle Saint-Nicolas a toujours mystifié ceux qui se sont intéressés à l'histoire des premières années de la fondation de la paroisse. Sans doute l'endroit même où elle était construite aurait pu n'être jamais connu, si les fondations n'avaient subsisté jusqu'à ces dernières années.

Nous avons dit précédemment les raisons qui nous incitaient à croire que cette chapelle fut bâtie par Nicolas Gastineau, sieur du Plessis, beau-frère de Michel Gamelain, seigneur de Sainte-Anne à cette époque. Voici quelques détails additionnels qui renforcent cette hypothèse.

La date probable de sa fondation, 1670 ou 1671, coïncide avec la construction de la première chapelle de Batiscan. Le 26 juin de cette année, l'abbé Germain Morin convoque une assemblée de colons pour procéder à l'élection des premiers marguilliers et "*donner commencement à l'Eglise du dit Batiscan*".(1) Un autre document nous démontre à l'évidence que la construction de la chapelle Saint-Nicolas remonte à 1670 et qu'elle servit aux exercices du culte jusqu'en 1715. En cette dernière année, le seigneur de la Pérade, réclamant la construction d'une nouvelle église, demande "*que la dite église soit bastie ou estoit l'ancienne chapelle en estant en possession depuis quarante-cinq ans*".(2) Depuis quarante-cinq ans: c'est-à-dire depuis 1670.

L'abbé Germain Morin fut missionnaire à Sainte-Anne, de même qu'à Batiscan et à Saint-Charles des Roches, de 1670 à 1679. Ce fut lui qui baptisa la plupart des premiers enfants nés sur le sol

(1)—Bellemare & Trudel, Hist. de Batiscan, p.18.

(2)—Il est vrai qu'à la suite du rapport de M. de la Colombière, comme on le verra plus loin, la nouvelle église fut construite ailleurs, près du presbytère déjà bâti; mais la concordance des dates seule importe ici.

de Sainte-Anne: Marie-Magdeleine Feulion, Marie Pinot, Alexis Sauvageau, Pierre Mouflet, Michel Feulion, Louis LeMoyné, Pierre Laquerre. Ce fut lui qui enregistra aussi probablement les premières sépultures: celles de Jacques Mouron dit Sansoucy, d'Olivier de la Roux, de Jean Laquerre, et aussi quelques enfants de colons décédés en bas âge, et dont les noms ne nous sont pas parvenus. Nous devons donc regretter particulièrement que ce premier registre paroissial ait été perdu, tant pour les origines de Sainte-Anne, que pour celles de Batiscan et de Saint-Charles des Roches.

En 1679, M. Morin fut nommé curé de la Pointe aux Trembles de Québec, et fut remplacé dans la région de Sainte-Anne par l'abbé Pierre Volant.

Le "*Plan général de l'état présent des missions du Canada*" tracé en 1683 précise que la chapelle de Sainte-Anne est bâtie en bois et mesure vingt pieds de longueur par quinze pieds de largeur.

Ce sont les habitants de Saint-Charles des Roches qui les premiers donnent l'alarme et manifestent publiquement le désir d'avoir un curé pour desservir à la fois Sainte-Anne et leur paroisse. Ils se sont nommés des marguilliers, Louis Hamelain et Thimothée Jossion, à qui Monseigneur l'évêque de Québec a déclaré que s'ils pouvaient, eux et les paroissiens de Sainte-Anne, réunir chacun la somme annuelle de trois cents livres, "*il leur donnerait un prestre pour faire le service tant en cette ditte coste quen celle de Sainte Anne*".(3)

Le 24 février 1679, qui était un dimanche, les colons de Sainte-Anne se réunirent, après la grand'messe dite en la chapelle Saint-Nicolas, à la demande de M. de Suève, co-seigneur, et de Simon-Pierre Denys Sieur de Saint-Pierre, pour l'élection des marguilliers et fixer les dîmes. Les paroissiens présents étaient: Mathurin Gouin, Pierre Lévesque, Jean Piquart, Pierre Pinot, Pierre Lamoureux, Moïse Faure, Jean Riquart, Pierre Cartier, Jean Mouflet, Venant Baubriault, Gilbert LeRoux, Louis Foucher, Anthoine LeDuc, Léonard de Montreau, Mathurin Tessier, Michel Feulion et Michel Roy.

(3)—Grefte Roy.

Les paroissiens, après avoir écouté la lecture de l'ordonnance de l'Intendant, en date du 7 octobre précédent, demandant qu'il soit établi des cures fixes, acceptèrent de partager avec les colons de Saint-Charles des Roches les honoraires dus à un curé résident, soit cinq cents livres. Chaque paroisse aura donc à fournir le montant de deux cents cinquante livres. Pour recueillir les dîmes et exercer la charge de marguilliers, les paroissiens nomment Mathurin Gouin et Michel Roy, *"quils ont requis d'en voulloir prendre charge et d'en prendre le soin lesquels a ces presentes l'ont consenty et accepté et se sont avec lesdits seigneurs et les autres habitants obligés solidairement au paiement d'icelle . . ."*(4)

Le 7 mai suivant, les paroissiens de Saint-Charles des Roches passaient entre eux une entente semblable. Louis Hamelain était encore marguillier, mais Thimothée Josson avait été remplacé par Jean Hébert. Les habitants présents furent: Gilles Masson, Marin Richard, Urbain Jagot, Jean Petit, Vien Rocheleau, Jean Chastenay, Antoine Beaudouin, Jean Pagesi dit St-Amant, Claude LeRoy, Pierre Renault, Michel Goron, Hilaire Frapier, Jean-Paul Masson, Jacques Aubert, René Mailhot et Claude Sauvageau.

Voici donc les deux paroisses régulièrement organisées et prêtes à recevoir leur premier curé régulier.

Ce fut l'abbé Pierre Volant, qui, dans les registres de Sainte-Anne, signe les premiers actes paroissiaux parvenus jusqu'à nous. Après lui viennent successivement le frère de l'abbé Pierre Volant, Claude, les abbés Paul Vachon et Nicolas Foucault, qui desservaient en même temps Saint-Charles des Roches et Batiscan, de même que les paroisses au sud du fleuve.

Déjà, en 1680, l'abbé Pierre Volant avait enregistré un baptême à Lotbinière. L'abbé Claude Volant s'intitule, le 8 février 1681, lors d'un baptême à Grondines, *"curé de Lotbinière et de St-Charles des Roches"*.(5) L'abbé Paul Vachon fut aussi un missionnaire plutôt nomade, tandis que l'abbé Foucault avait adopté particulièrement la paroisse de Batiscan pour y établir sa demeure.

(4)—Ibid.

(5)—Abbé Louis L. Paradis, "Les Annales de Lotbinière", p.29.

Le premier curé résident de Sainte-Anne fut l'abbé Nicolas Deleuze, qui y séjourna de 1693 à 1712, et c'est lui qui fit bâtir le premier presbytère, sur l'un des deux terrains, celui du côté ouest, donnés à la fabrique par M. de Suève, le 8 août 1691. Ces terrains contenaient deux arpents de largeur chacun sur quarante de profondeur, entre les concessions de Charles Vallée à l'ouest, et de Philippe Estienne, à l'est. Ils avaient été donnés, l'un pour le service du curé et de ses successeurs, l'autre pour l'érection de la future église de la paroisse.

Avant cette date, le 29 septembre 1685,(6) Philippe Estienne avait également donné pour l'érection de la future église un arpent de la concession qu'il avait achetée de Michel Roy dit Chatellerault le 5 juillet 1671. Ce terrain était voisin de celui qui fut donné par M. de Suève.

Déjà, à cette époque, comme on le voit, on se rendait compte que la petite Chapelle Saint-Nicolas ne pourrait plus servir longtemps aux exercices du culte. Mais elle devait être encore l'objet de bien des disputes entre Madame de Lanouguère (et surtout son fils) et l'organisation religieuse, représentée par le curé Deleuze.

Tant que vécut M. de Suève, le Curé se retirait chez Mathurin Gouin, où demeurait M. de Suève lui-même. Ce dernier mourut le 1er mars 1707, et c'est à la même époque que M. Deleuze songea à la construction de son presbytère. Il voulait naturellement le bâtir sur l'un des terrains donnés par le défunt seigneur. Mais, comme de son côté le seigneur de la Pérade entendait bien garder sur son domaine la présente maison du culte ou celle qui la remplacerait, il s'objecta de toutes ses forces à ce que le presbytère fut bâti ailleurs.

Madame de Lanouguère et son fils présentèrent à cet effet une pétition au Conseil Souverain, pour demander qu'on fasse cesser la construction du presbytère, jusqu'à ce "*qu'il ait plu au Conseil de nommer des Commissaires pour examiner le contenu en son exposé*".

Cette requête était du 19 avril. Or, le 28 du même mois, le Conseil décrétait que "*vu la requête présentée par Marguerite Re-*

(6)—Grefte Ameau.

née Denys . . . le Conseil sans s'arrêter à son arrêt du 19 du présent mois, a permis et permet au Sr Deleuze de faire travailler à la construction de la maison presbitrallle sur la terre par luy acquise du Sr de Suève sans tirer à conséquence ny prejudicier au rétablissement de l'Eglise paroissiale dud. lieu".(7)

Le Curé Deleuze bâtit donc son presbytère sur le terrain donné par M. de Suève et qui était aussi celui de son propre choix. Mais la distance à parcourir entre sa résidence et la chapelle Saint-Nicolas était assez considérable, et plutôt ennuyeuse, surtout en hiver, tant pour lui que pour les habitants qui avaient besoin des services du culte.

Le 5 juin 1695,(8) M. de Suève avait fait donation de ses biens à son filleul Edmond Chorel de Saint-Romain, et les droits de ce dernier étaient passés à son frère François qui, sous prétexte qu'une église n'ayant pas été bâtie sur le terrain donné par M. de Suève, tel que spécifié dans le contrat de donation, crut qu'il pouvait annuler cet acte. Toutefois, à la suite des protestations enregistrées auprès de lui par le Curé Deleuze et par les principaux paroissiens, il changea d'opinion, "*comme l'en ont requis le Sieur Curé qui dessert la chapelle bastie sur la dite seigneurie de Sainte-Anne, qui sert d'Eglise paroissiale et tous les habitans, et luy ont dit n'y avoir point leur faute si la dite Eglise n'a pas été bastie près du presbytère et qu'ils sont prêts d'y consentir et d'y contribuer s'il est ainsy ordonné . . .*"

François Chorel de Saint-Romain se fit dès lors l'interprète du Curé et des habitants de Sainte-Anne auprès du Conseil Souverain pour faire valoir leurs droits contre les ambitions du seigneur de La Pérade, qui voulait garder l'église sur son domaine. Dans sa requête, François Chorel insistait sur le fait que "*l'Eglise soit promptement bastie auprès dud. presbytère et ordonné qu'il y sera travaillé incessamment et que lad. Dame de la Naudière sera tenue d'y contribuer avec tous les autres habitans, le dit Sr de St-Romain estant pret de délivrer les cent livres que led. feu Sr de Suève a*

(7)—Jug. et Délib. C.S., IV, p.433.

(8)—Grefte Cusson.

laissé à cet effet, et de coopérer de sa part en tout ce qui sera juste et raisonnable . . ."

Après avoir pris connaissance de cette requête et avant d'y donner suite, le Conseil Souverain assigna Madame de La Naudière et son fils, le seigneur de la Pérade, à comparaître devant lui pour obtenir leurs explications. De plus, il délégua à Sainte-Anne M. Joseph de la Colombière, membre du Conseil et Grand Vicaire de l'Évêque de Québec, "*pour se transporter dans la dite Seigneurie de Sainte-Anne et y examiner les endroits les plus propres pour y construire une église, la dite Dame Deschambault (Lanaudière), le Sr de la Pérade ensemble, et les habitans de lad. paroisse préalablement appelés pour donner leur avis dont il dressera procès-verbal . . .*"(9)

Que la justice humaine soit lente dans ses délibérations, nous en avons ici une preuve de plus. Cette ordonnance avait été promulguée en 1709. Or, ce n'est qu'en 1715, le 8 avril, que le Conseil Souverain fit connaître le rapport de M. de la Colombière. Et le Grand Vicaire n'était allé accomplir la mission qu'on lui avait confiée que le 26 mars précédent. Du moins l'avait-il accompli à la satisfaction du Curé de Sainte-Anne et des principaux paroissiens. Le rapport du Conseil Souverain dit:

" . . . Veut le procès-verbal fait par led. Sr de la Colombière en la Seigneurie de Sainte-Anne le vingt six mars dernier, en présence du Sr de la Pérade, assisté de sept des dits habitans, et du Sr Choresl Dorvilliers assisté de trente-un dsd. habitans, par lequel il paraît que le Sr de la Colombière a remarqué que l'ancienne église estait bastie sur un lieu sujet aux inondations et incommode pour le débarquement des canots, et que led. Sr de la Pérade ne voulait donner qu'un demy arpens de front sur la profondeur des autres habitations, et que le lieu que donne led. Sr Choresl d'Orvilliers pour la bâtisse de lad. église où il y a un prsbytere basti de massonne paraît plus commode pour le public, estant environ au milieu de la paroisse, dont cependant le dit Sr de la Colombière remet à en faire son rapport en ce Conseil à son retour; et oui le Sr Joseph

(9)—Jug. et Délib., V, 980-981.

Fleury de la Gorgendière faisant pour le Sr de la Pérade, et Mr Florent de la Cettièrre, notaire en la prévôté de cette ville, faisant pour led. Sr Chorel Dorvilliers, ensemble led Sr de la Colombière en son rapport et le Procureur général du Roy, le Conseil a ordonné et ordonne sans préjudice du droit des parties au principal, que l'Eglise de ladite paroisse de Sainte-Anne sera bastie sur le terrain porté par led. procès verbal dudit Sr de la Colombière du 28e mars dernier ...” (10).

Ce rapport marque l'arrêt de mort de la chapelle Saint-Nicolas comme église paroissiale.

(10)—Jug. & Délib., VI, 946.

Liste chronologique des pionniers

Les brèves notices biographiques que nous donnons ci-après n'ont pas la prétention d'être définitives. Tout au plus pourront-elles servir de point de départ à une étude généalogique ou historique des familles mentionnées.

Notre but est plutôt de dresser la liste la plus complète possible de tous ceux qui ont séjourné dans la Seigneurie au cours de la période que nous avons étudiée dans les pages précédentes, et d'établir l'année d'arrivée de chaque colon. Même une sèche nomenclature des noms et des dates aurait eu son importance. Nous avons cru bon d'y ajouter les quelques détails biographiques que nous fournissaient sur les colons les documents que nous avons consultés, et principalement ceux qui sont encore à l'état manuscrit.

— 1667 —

Jean Bonneau dit La Grave (illettré).

En 1666 et 1667, il était au Cap de la Madeleine, soldat dans la compagnie de Nauroy. (Prév. des T.-R., Arch. de Québec). C'était un trafiquant de fourrure et de boisson et un coureur des bois, plus qu'un colon. Il obtint de Michel Gamelain une première concession le 11 mars (La Tousche, not.), puis deux autres le 21 juin (Ibid). Mais nous doutons qu'il ait seulement abattu un arbre dans la seigneurie. Nous ne trouvons plus trace de lui après cette année 1667.

Jean Boullard (signature).

Au recensement de 1666, aux Trois-Rivières, il se dit âgé de 30 ans et marié en France (Sulte, Hist., IV, 63). Il avait obtenu une concession de Pézard de la Touche à Champlain, le 17 mars 1665 (Ameau, not.), en même temps que les premiers colons. Le 3 janvier 1667, il est désigné dans un contrat "ci-devant habitant de la Pointe Champlain", et vend sa terre à Jean Lapointe au prix de 400 livres. Le 11 janvier, le seigneur approuve la transac-

tion. (Grefte de La Tousche; Hist. de Champlain, I, 94.95). Un mois plus tard, le 14 février, il accompagne Michel Gamelain à Sainte-Anne, et obtient une concession. Le 20 juin 1667, Jean Crevier, seigneur d'une partie de l'Arbre à la Croix, lui accorde une terre dans son fief, et le 1er août suivant, Boullard achète la terre de son voisin, Adrien Nepveu, à cet endroit (Ibid., 95).

Jean Mouflet dit Champagne (Il signe dans un acte de La Tousche (11 mars 1667). Mais dans tous les actes de Michel Roy où il figure, il déclare ne savoir signer).

Soldat du Régiment de Carignan, compagnie de La Varenne (Cf. Roy & Malchelosse, *Le Rég. de Carignan*, p.100), il demeurait au Cap de la Madeleine lorsqu'il suivit Michel Gamelain à Sainte-Anne.

Il obtint sa concession le 11 mars 1667 (La Tousche, not.), l'échangeait le 25 mars avec Jean Boullard (Ibid.), et le 17 avril suivant, il vendait la partie défrichée de son domaine à Henry Derby dit La Ronce (Ibid.). Le 8 décembre 1669, Michel Gamelain lui accordait une nouvelle concession (Roy), et le 31 décembre il prenait à ferme pour trois ans la terre de Mathieu Rouillard à Batiscan (La Tousche). Le 5 août 1671, il obtient du Père Richard dans la seigneurie de Batiscan une concession de trois arpents de largeur par quarante (Grefte Cusson). Jean Mouflet explora à peu près toutes les seigneuries de la région des Trois-Rivières. En 1680, le 17 janvier, nous le retraçons dans la seigneurie de Villiers, sur le bord de la rivière Saint-Michel (Grefte de La Tousche).

Né en 1648, Jean Mouflet était fils de Sébastien Mouflet et de Sébastienne Girard, du bourg de Mortagne, évêché de Xaintes. Le 14 août 1669, il passe à Québec (Grefte Becquet) avec Marie Gitton un contrat de mariage qui fut annulé le 17 août suivant. Le 17 août il passe à Québec (Grefte Becquet) un nouveau contrat de mariage avec Anne Dodain, née en 1651, fille de Jacques et de Marie Gaucher, de l'Île de Ré, évêché de La Rochelle. Anne Dodain était une "fille du Roi". Ce couple eut huit enfants dont cinq naquirent dans la région, et trois probablement à Sainte-Anne.

Jean Mouflet alla s'établir à Lachine vers 1681. Il figure au recensement de cette année au fief Verdun (Sulte, Hist., V, 70). Lors du grand massacre dans la nuit du 4 au 5 août 1689, lui et son épouse furent amenés captifs par les Iroquois avec quarante

autres habitants, et probablement massacrés dans leurs villages. (Le Vieux Lachine, Juge Désiré Girouard). Jean Mouflet est l'ancêtre maternel de l'hon. Anatole Carignan, ancien ministre provincial de la Voirie et maire de Lachine.

Jean Riquart, Ricard et Richard (illettré).

L'absence de son contrat de mariage ne nous permet pas de retracer son origine. La première mention que nous trouvons de lui est dans un acte du notaire La Tousche, au Cap de la Madeleine, le 10 septembre 1664, qui le dit "Serviteur de M. Gamelain".

Jean Riquart suivit son maître à Sainte-Anne, où il fut le seul colon de la première heure qui persévéra. Il demeura sans interruption dans la paroisse de 1667 à sa mort en 1726. Il épousa, probablement à l'automne de 1675, Marie-Magdeleine Pinot, fille de Pierre Pinot dit La Perle. L'épouse avait à peine quinze ans.

Ce couple eut dix enfants, quatre fils et six filles. Les quatre fils continuèrent comme leur père à cultiver la terre, et les six filles épousèrent d'actifs colons.

La famille Ricard est la plus ancienne famille de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade. (Sur "Jean Riquart", voir Le premier colon de Ste-Anne de la Pérade, brochure de 16 pp., Editions du Bien Public, 1943).

- 1668 -

Henry Derby dit La Ronce (signe: henry Derby).

C'était un coureur des bois notoire, qui ne fit que passer dans la seigneurie. Il acheta, le 17 avril 1668, l'habitation de Jean Mouflet dans l'île Saint-Ignace (Grefte La Tousche). Mais il semble que ce ne fut pour Henry Derby que l'occasion d'établir un nouveau poste de traite.

Le recensement de 1666 le classait comme domestique de Michel Peltier dit la Prade, au Cap de la Madeleine. Il se disait âgé de 20 ans. En 1674, Perrot le dénonçait pour contravention à la loi sur la traite avec les Sauvages (Cons. Souv. I,801,802).

Clément Mauger (signature).

Il signe en 1668 comme témoin au contrat de concession de Michel Roy (Grefte Roy). Il demeura peu de temps dans la co-

lonie et on le retrace en 1672 dans la région de Québec, sous le nom de Clément Mauger dit Saint-Jean (Grefte Duquet). Né en 1644, sépulture le 13 mai 1694, par mort subite, à Québec (Tanguay, Dict.).

Michel Roy dit Châtellerault (signature).

Il fut pendant quarante ans le notaire de la seigneurie. Arrivé au pays comme soldat dans le Régiment de Carignan, (compagnie de Nauroy), il était né en 1649, fils de Michel Roy et de Louise Chevalier, de Senillé (Vienne), évêché de Poitiers. Le 8 octobre 1668, il épousa à Québec Françoise Hobbé, née en 1639, fille de Pierre Hobbé et de Françoise Piéré, de St-Sulpice de Paris. Ils eurent cinq enfants: Catherine, qui épousa Claude Rivard, Marguerite, mariée à Joseph Gouin, Edmond, marié à Marie-Anne Janvier, Michel, marié à Madeleine Quatresous, Pierre, marié à Marie-Anne Martin.

Pendant quarante ans, Michel Roy cumula les fonctions de notaire seigneurial, pionnier-défricheur, procureur royal, huissier, et commandant de la milice, dans la seigneurie de Sainte-Anne. Il s'occupa également de la traite des fourrures, comme en témoigne un bail à ferme par la Cie du Nord des lacs Abitibi et Témiscamingue à Robert Rivard dit Loranger et Michel Roy dit Châtellerault (Grefte Rageot, 22 janv. 1689). Son greffe renferme aussi de nombreux documents sur la seigneurie de Saint-Charles des Roches (Grondines) et Sainte-Marie. Il fut un notaire consciencieux, et si son écriture est un peu difficile à déchiffrer au premier abord, elle révèle un homme instruit et son orthographe est remarquable.

Michel Roy décéda à Sainte-Anne le 14 janvier 1709, à l'âge de 60 ans, deux jours après son épouse qui était de dix ans plus âgée.

Son greffe, qui demeura longtemps entre les mains de son fils Pierre, est conservé aux archives du Palais de Justice des Trois-Rivières.

- 1669 -

Pierre Contant et Comtant (illettré).

On le rencontre dans à peu près toutes les paroisses autour des Trois-Rivières avant son établissement à Sainte-Anne le 1er décembre 1669 (Roy). En 1666, il est fermier de Michel Peltier

Sieur de la Prade, et le recensement de 1667 le dit domestique de Jean Trottier et âgé de 27 ans. Cette année-là, il passe contrat de mariage (La Tousche, not.) le 17 juillet, avec Louise Landry, qu'il épouse à Québec le 26 septembre (Tanguay, Dict. Général, I, 137)

Pierre Contant demeura peu longtemps à Sainte-Anne, et s'établit définitivement à Batiscan, où il mourut en 1694. Son épouse le suivit dans la tombe le 28 décembre 1697. Ce couple s'éteignit sans enfants, et laissa quelques biens, dont une partie fut versée à l'église de Batiscan et la balance fut divisée entre Gabriel Courtois qui avait été leur domestique, et Jacques Massicot, leur neveu. Ce dernier hérita de leur terre, située entre celles de Jean Grimard et de Mathieu Rouillard, à Batiscan (Tro-tain).

Pierre Cantin et Quentin (signe: Pierre Cantin).

Il ne fit que de brèves apparitions à Sainte-Anne, et demeura particulièrement à Batiscan, où le situe le recensement de 1681 avec les remarques suivantes: 40 ans, un fusil et trois arpens en valeur. Il était arrivé au pays comme soldat dans le Régiment de Carignan (compagnie de Froment). Il exerça la fonction de huissier royal (Grefte Trottain, 2 sept. 1698), et celle de "forgeron royal" (Ibid., 1er avril 1694). Il mourut à Batiscan le 2 avril 1699.

Jacques Drouet (illettré)

Il apparaît aux Trois-Rivières au recensement de 1666; il a 50 ans. Il ne fit qu'une brève apparition à Sainte-Anne, lorsqu'il vendit le 15 novembre 1669 ses titres de concession dans l'Île Saint-Ignace à Jean François pour la somme de 80 livres.

François Fafard (illettré).

Cet important pionnier de Batiscan eut un moment l'intention de s'établir à Sainte-Anne. Avant que Michel Gamelain eut obtenu ses titres à la seigneurie, il s'y était réservé une concession, vraisemblablement comme poste de traite. Mais quand les colons commencèrent à arriver, il délaissa cette concession et s'établit définitivement à Batiscan. On sait que la région des Trois-Rivières doit beaucoup aux deux frères Fafard, et François eut certainement fait pour la seigneurie de Sainte-Anne un colon modèle. (Cf. Godbout, *Les pionniers de la région trifluvienne*, 1ère série, p.26). François Fafard mourut à Batiscan le 26 décembre 1711, laissant six enfants.

René Faure, et Forot dit Laprairie (illettré).

Il ne mit probablement jamais les pieds à Sainte-Anne, mais son nom y est un peu familier, car l'ouvrage *Vieux Manoirs, Vieilles Maisons* (P. G. Roy) lui accorde le crédit d'avoir construit à Ste-Anne la maison connue sous le nom de maison du Tremblay.

En réalité, Michel Gamelain accorda à René Faure dit Laprairie une concession de trois arpents de largeur le 21 juillet 1669, entre les concessions de Michel Roy et de Michel Feulion (Roy). Mais le 6 novembre, Faure l'avait déjà abandonnée (Grefte de La Rue).

René Faure était un coureur des bois incorrigible, et eut souvent maille à partir avec les autorités du pays. (Voir: Charland, *Hist. de St-François du Lac*, page 23; Gérard Malchelosse, 7^e Cahier des Dix, page 135).

Michel Feulion, Feuillant et Feuillaye (illettré).

Il est au nombre des premiers colons auxquels Pézard de la Touche accorda des terres à Champlain en 1665 (*Hist. de Champlain*, Vol. I). Il se donne 34 ans en 1664 (La Tousche, 11 oct. 1664). Le recensement de 1666 lui en donne 36, et celui de 1681 le dit âgé de 42 ans. Il passe contrat de mariage devant le notaire La Tousche, le 19 octobre 1668, avec Louise Bercier, originaire du Poitou. Il est lui-même natif du Poitou, paroisse Saint-Pierre le Vieux, et fils de René Feulion et de Mathurine Micou.

Il apparaît pour la première fois à Ste-Anne le 29 juillet 1669 (Roy) et sa femme y est signalée le 1^{er} décembre (Ibid.). Ce couple peut probablement revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance au premier enfant né dans la seigneurie de Sainte-Anne. En effet, leur fille Madeleine naquit cette année-là, comme en fait foi le recensement de 1681. Toutefois, Madeleine Feulion doit partager cet honneur avec Marie Pinot, fille de Pierre Pinot, née elle-même cette année-là et vers la même époque. L'absence de registres paroissiaux nous empêche de fixer ce point d'histoire, qu'il aurait été si intéressant de préciser.

Dans un contrat de vente de Pierre Trottier à Michel Roy le 13 janvier 1673 (De la Rue, not.), il est appelé "Michel Feulion dit Michaux".

Six enfants sont nés de ce mariage, dont deux garçons et quatre filles.

Le décès de ce colon n'est pas signalé aux registres paroissiaux, mais il mourut avant l'année 1692, comme en fait foi l'acte de mariage de sa fille Barbe, le 28 novembre (Grefte Roy).

Jean François (illettré).

Il acheta le 15 novembre 1669 la terre de Jacques Drouet dans l'île Saint-Ignace. Domestique de Jeanne Enard au recensement de 1667, il se dit âgé de 22 ans. En quittant Sainte-Anne, il gagna Québec où il épousa le 14 novembre 1671 Elizabeth Provost, native de Rouen. Jean François décéda aux Trois-Rivières le 4 décembre 1700 (Tanguay, Dict.).

Bastien Galan (illettré).

Il obtint une concession de Michel Gamelain le 15 novembre 1669, mais il ne l'exploita pas. En 1667, il était aux Trois-Rivières, où il déclarait au recensement avoir 28 arpents en valeur. Le 2 mars 1671, le Père Richard lui accordait une concession le long du Saint-Maurice (Cusson, not.).

Jean Gely dit LaVerdure (illettré. Sa marque imitait la forme d'une paire de ciseaux).

Né en 1639, fils de Jean Gely et de Raymonde Robert, de N.-D. de Rabutin, évêché d'Albi. Il épousa le 9 octobre 1667 à Québec (contrat Becquet, 11 oct.), Ursule Turbar (signature), native de Chaumont, fille de Jean et de Gabrielle Denis. Soldat du Régiment de Carignan, il se qualifie dans son contrat de mariage de "premier corporal de la Cie de Monsieur de Montell, capitaine au Régiment de Poitou". Il vint coloniser à Sainte-Anne dès 1669, où il obtint deux concessions, après avoir vendu à Julien Coutancineau celle qu'il possédait à la rivière Saint-Charles à Québec (Grefte Duquet, 18 août 1669). En 1675, il est signalé comme habitant de Notre-Dame de Lorette (Grefte de La Rue). Ursule Turbar épousa en secondes noces en 1691 François Hubert (Tanguay, Dict.).

Jean Grimart, et Grimard (illettré).

Fils d'Elie Grimard et d'Anne Perrin. Il naquit à La Rochelle, le 21 avril 1636 (Godbout, Plonniers). Alors que son père et son frère, Elie dit La Taupinière, comptèrent parmi les plus incorrigibles voyageurs de cette époque (ils furent tous deux compagnons

de Radisson et le fils se rendit avec lui à Londres, (cf. Nute, *Caesars of the Wilderness*), Jean Grimard préféra la culture du sol. Il colonisa les concessions diverses accordées à son père aux Trois-Rivières, au Cap de la Madeleine et à Batiscan. Il épousa en 1661, probablement au Cap de la Madeleine Christine Raynier, fille d'Henri et d'Anne Blauvin, de Compiègne (Oise), (contrat de mariage, Herlin not., 25 nov. 1661). Christine Raynier déclarait avoir 16 ans à son mariage. Ils n'eurent qu'une fille, Marie-Madeleine, qui épousa Pierre Morand, ancêtre des familles Morand-Douville et Grimard. En 1671, Jean Grimard quitta Sainte-Anne pour Batiscan, où il s'établit et mourut le 22 mars 1700, de mort subite. Son épouse l'avait précédé dans la tombe le 5 mars 1699. Ce couple put voir sa quatrième génération, lors de la naissance, le 5 mars 1698, de Jean Papeau, fils de Jean Papeau dit Périgny et de Marie Morand.

Jean Laquerre, et de la Tière dit Rencontre (illettré).

Il apparaît dans les documents de l'époque sous le nom de Jean de Latière. Il était soldat dans la compagnie Nauroy du Régiment de Carignan, et mentionné sous le nom de "Jean La Querre dit Rencontre", Il passa contrat de mariage devant LaRue, not., le 29 août 1671. avec Marie Croizet, dans la maison du Sieur de St-Romain à Champlain, où travaillait comme domestique la future épouse, Jean Laquerre était fils de Joseph et de Marguerite Dubois, de la paroisse de Louvadout, en Poitou. Marie Croizet avait pour parents Pierre Croizet et Marie Bronande, de la paroisse de Vienne (Vennes).

L'absence des registres paroissiaux avant 1679 ne nous permet point de fixer la date de la mort prématurée de Jean Laquerre. Ce dut être en 1676 ou au début de 1677, car Marie Croizet passe contrat de mariage le 17 août 1677 avec Pierre Lévesque. Deux fils étaient nés du mariage de Jean Laquerre et de Marie Croizet: Jean et Pierre.

Le premier mourut en bas âge et le second épousa Marie-Anne Picard.

Vincent de Longeat, et Longeac dit LaVigne (signature).

Il n'obtint une concession que plus tard, mais il est signalé à Sainte-Anne le 8 décembre de cette année (Roy). Né en 1637, il mourut le 18 novembre 1712 à Batiscan (Tanguay). Un acte du notaire Cusson du 10 décembre 1670 nous apprend qu'il était sol-

dat du Régiment de Carignan, "compagnie de M. de Manereulle". Par ce même document, Pierre Guillet dit Lajeunesse se désiste d'une accusation portée contre Vincent de Longeat, "lequel Lavigne a la requête dudit Lajeunesse aurait été appréhendé et saisi par corps par les officiers de ce dit lieu (Cap de la Madeleine) et conduit dans les prisons de ce lieu où il est maintenant, les fers aux pieds, pour avoir abusé et avoir en outre violé la fille dudit Lajeunesse, lequel a requis qu'un élargissement lui fut donné . . . moyennant que ledit prisonnier paye les frais qui se montent à trente livres tournois . . ."

Vincent de Longeat partagea son temps entre le défrichement de diverses concessions à Sainte-Anne et à Batiscan et les courses dans les régions de fourrures.

Charles de Montmainier et Monmelquier (signature).

Au recensement de 1667, il est domestique de Jacques Brisset, au Cap de la Madeleine. Maître-armurier et serrurier, né en 1636, il épousa en premières noces en France Marguerite Anollée, et en secondes noces (contrat Aubert, 5 nov. 1682) Marie Poulain. Au recensement de 1681, il est logé au Séminaire de Québec en qualité de serrurier. Inhumé à Sainte-Anne de Beaupré, le 4 juillet 1716.

Pierre Pinot dit La Perle (il signe: P.P.).

Natif de la paroisse de Saint-Ouen (Maine), il y fut baptisé le 20 nov. 1625. Il était fils de Paschal Pinot et de Jeanne Martelle (ou Marteau), (Cf. Godbout, *Orig. des Familles C-F.*). Fait prisonnier en 1654 par les Iroquois, ces derniers le ramenèrent à Trois-Rivières dans le but de conclure une paix avec les colons trifluviens. Le 14 mai 1658, il épousa aux Trois-Rivières Anne Bouyer (Grefte Ameau), native de Saint-Nicolas de la Rochelle, fille de Pierre Bouyer et de Catherine Vinet. A l'époque de son mariage, Anne Bouyer était servante chez Pierre Boucher où fut passé son contrat de mariage, événement qui réunit plusieurs notables de la place: Pierre Boucher et son épouse, Christophe Crevier et Jeanne Enard son épouse, Gaspard Boucher, Jean Sauvaget, Judith Rigaud, Antoine Desrosiers, Anne Perrin, Madeleine Benassis, etc. Au recensement de 1666, Pierre Pinot est aux Trois-Rivières et déclare avoir 35 ans. D'après son acte de baptême, il aurait eu 41 ans. A partir de 1669, ce couple demeura continuellement à Sainte-Anne, où furent élevés leurs dix enfants. Pierre Pinot mourut le 27 août 1708 et fut inhumé le lendemain.

Son acte de sépulture le dit âgé de 96 ans. Son épouse l'avait précédé dans la tombe le 9 décembre 1704.

Jean Piquart, et Picard (illettré).

Sa concession officielle ne lui fut accordée qu'en 1669; mais il était à Sainte-Anne dès 1668, comme le signale le contrat de concession de Michel Roy. Né en 1636, fils d'André Picard et de Catherine Picard, de Grenoble, il épousa à Québec le 12 oct. 1673 (contrat Becquet, 10 oct.), Anne Gauthier, fille de Charles et de Catherine Le Camus, couple qui est à Champlain au recensement de 1687. Jean Piquart doit être compté parmi les véritables pionniers de Sainte-Anne. Il y passa sa vie.

Il n'eut qu'une fille, Marie-Anne, née en 1678 et qui épousa le 5 octobre 1700 Pierre Laquerre.

Jean Piquart décéda le 5 janvier 1727, "dans la maison de son gendre LaQuerre, âgé environ 100 ans", dit le registre d'état civil. En réalité, il avait 91 ans.

Antoine Roy (illettré).

Il acheta le 22 décembre 1669 la concession de François Fafard, mais apparemment il n'y travailla pas. Il s'agit ici d'Antoine Roy dit Desjardins qui épousa à Québec le 11 septembre 1668 Marie Major. En 1671, Antoine Roy était à Batiscan.

En 1684, Antoine Roy fut tué à Montréal par Julien Talus dit Vendamont, pour avoir été trouvé au lit avec la femme de ce dernier, Anne Godby (Cf. Jug. et Délib. du Conseil souverain, II, 965-981),

Claude Sauvageot (illettré).

Il est signalé comme domestique de François Fafard, au recensement de 1666. Le 11 avril 1667, il achète de Jean Lemoyne une habitation à Batiscan (La Tousche, not.), et le 20 novembre suivant, il s'engage à Jean Hébert, au Cap, pour un an à raison de 75 livres (Ibid.). Le 3 février 1668, il vend son habitation de Batiscan à Pierre Surard dit la Frisade.

Claude Sauvageau était fils de Jean et de Marguerite Ouvré, de Mancé, évêché de Tours. Il passe contrat de mariage, le 3 décembre 1669, devant le notaire Cusson, au Cap, avec Jeanne Le Jendre (ou LeGendre), fille d'Hysot le Jendre et de Claude l'En-

tonne, de la paroisse Saint-Denis, province de la Bois. Il colonisa à Sainte-Anne, puis alla s'établir aux Grondines, où nous le trouvons en 1681. Il a 35 ans, sa femme 45, et deux enfants, Alexis, 10 ans, et Marie, 8 ans. Cette dernière épousa Louis Méran.

- 1670 -

Jean Baril (signature).

On a vu précédemment quelle fut son activité à Sainte-Anne. Il est surtout considéré comme pionnier de Batiscan, où il mourut le 4 février 1724, laissant plusieurs enfants de ses trois mariages avec Marie Guillet, Elizabeth Gagnon et Catherine Dessureaux.

Jacques Brisset (illettré).

Sa concession lui fut accordée le 15 janvier de cette année, mais il avait commencé à l'exploiter l'année précédente, étant mentionné dans le contrat de concession de Jean Piquart le 17 novembre 1669.

Il s'agit ici de Jacques Brisset le père, qui colonisait dans la région trifluvienne depuis 1652 (Hist. de Champlain, I, 85). Il fut un temps propriétaire de l'île Saint-Christophe, aux Trois-Rivières. Le recensement de 1666 le dit âgé de 40 ans, de même que sa femme, Jeanne Fentine (ou Feteis). Jacques Brisset resta peu de temps à Sainte-Anne. Il alla s'établir à Champlain, où il mourut en 1701. Son fils, Jacques, se donna le titre de Sieur Courchesne et alla coloniser l'île Dupas.

Pierre Caillouneau (illettré).

Le recensement de 1666 le nomme Caillounet, le dit âgé de 24 ans et serviteur des Jésuites. En 1670, il est domestique de Nicolas Gastineau (Grefe de La Rue). Il ne persévéra pas à Sainte-Anne, préférant courir les bois et s'occuper de la traite. En 1681, il épousa à Montréal Catherine Guertin (Tanguay, Dict., I, 100). Il mourut avant 1689, car le 20 janvier de cette année, sa veuve épousa David Véronneau.

Jacques Chevalier, dit le Frisé (illettré).

Seul un acte du notaire de La Rue du 18 nov. 1671 nous indique qu'il aurait possédé à Sainte-Anne une habitation qu'il ven-

dit à Jean des Broieux. Il appartient surtout à l'histoire de Batiscan, où il mourut le 17 septembre 1687. Il exerçait le métier de charpentier.

Jacques Damiens (illettré).

Autre colon de passage. Né en 1641, dans l'île de Ré, il était fils de Jean Damiens et de Jeanne LeBeau. Il épousa à Québec le 21 oct. 1669 (contrat Duquet. 13 oct.), Anne d'Esquincourt, qui lui donna six enfants, dont l'aînée Catherine est probablement née à Sainte-Anne. Dans son contrat de mariage, Jacques Damiens est dit "habitant de la Rivière Batiscan". Mais nous croyons qu'il y a erreur et que ce colon résidait à Sainte-Anne à cette époque. Son nom d'ailleurs n'apparaît pas dans le procès-verbal d'arpentage des colons dressé cette année-là pour la seigneurie de Batiscan (Cusson, 16-17-18 juillet 1669). Le 11 mars 1676, Jacques Damiens possédait encore une concession à Sainte-Anne, avec une grange de 20 pi. et une cabane (Grefte Duquet). Ce colon mourut accidentellement à la Pointe aux Trembles de Québec, en 1686, tué par la chute d'un arbre. Anne d'Esquincourt épousa en deuxième noces à la Pointe aux Trembles Maurice Olivier (Grefte Rageot, 20 mai 1687). Elle mourut noyée en 1688 (Cf. Mém. de la Soc. Généalogique, 2e numéro p.137).

Mathurin Gouin (illettré. Sa marque était un M).

La vie de ce grand pionnier, ancêtre d'un des premiers ministres de la province de Québec, est passablement connue. Il est signalé pour la première fois à Sainte-Anne le 6 février 1670 (Roy). Sans doute n'y possédait-il pas encore de concession en propre. L'année suivante, le 5 août, il est cité comme témoin au contrat de vente de Jacques Pouzet à Jacques Turcot. Il semble qu'il ait été attiré à Sainte-Anne par M. de Suève, car c'est après l'arrivée de ce seigneur que Mathurin Gouin commença à s'intéresser sérieusement à la seigneurie.

Mathurin Gouin naquit vers 1638 à Angliers (Vienne) en Poitou, du mariage de Vincent Gouin, laboureur, et de Charlotte Gaultier. Il passa en Nouvelle France avec son frère Laurent vers 1660 et épousa aux Trois-Rivières le 20 novembre 1663 Marie-Madeleine Vien, fille d'Etienne Vien, pionnier trifluvien. Dans son contrat de mariage reçu par le notaire Ameau le 10 mai 1663, Mathurin Gouin se qualifie de "tonnelier". Au recensement de 1666 il a 28 ans. En 1667, le ménage Gouin est à Champlain, terre voisine de Laurent Gouin, qui avait épousé Marie Gallien en 1665.

Mathurin Gouin eut six enfants, dont deux, Joseph et Louis, furent de célèbres voyageurs des pays d'en haut. Joseph est l'ancêtre direct de Sir Lomer Gouin. Les autres enfants sont: Thomas, né en 1667, Catherine, Pierre et Marie-Anne.

Vivien Rochereau (illettré).

Il acheta, en 1670. l'habitation de Claude Sauvageau, dans l'île Saint-Ignace. Mais il alla par la suite résider aux Grondines, où le situe le recensement de 1681. Il est dit avoir 40 ans, et son épouse Marie Langelier, 30 ans. Il avait eu une première épouse, Angélique Jouanne, qui apparaît avec lui comme témoin au mariage de Jean Pouzet en 1671. Vivien Rochereau mourut à Sainte-Anne et sa sépulture eut lieu le 12 janvier 1716.

Jean Roulleau (illettré).

Il prit à ferme avec Michel Feulion l'habitation de Michel Gamelain le 27 décembre 1670. C'est la seule mention faite de lui à Sainte-Anne. Le 9 août 1671 (Grefte Cusson) il acheta de Michel Rochereau une terre à L'Arbre à la Croix.

Louis Tétreau (illettré). Dans certains contrats, il est appelé "Dittreau".

Originaire du Poitou, ce colon était serviteur des Jésuites aux Trois-Rivières en 1662. Le 9 juin 1663, il épousa à cet endroit Noëlle Landreau, veuve de Jean Beaudoin. Concessionnaire de l'île aux Cochons aux Trois-Rivières en 1668, il colonisa à Champlain, puis fut attiré à Sainte-Anne en 1670, où il obtint en concession la terre qui fut plus tard le domaine seigneurial ainsi que la moitié de l'île du Large. Il resta moins qu'un an à Sainte-Anne et retourna à Champlain, où il mourut le 22 juin 1699. (cf. Hist. de Champlain, Vols. I et II, Index).

- 1671 -

Jean des Broieux, Sr de Cougnac (signature).

Né vers 1649, à Cognac en Saintonge, il fut un des plus fameux coureurs des bois de la région. En 1677 (contrat de mariage par Adhémar, le 4 février), il épousa Marguerite Disy, fille de Pierre Disy dit Montplaisir, qui, lit-on dans l'*Histoire de Champlain* (1,87), "fut le bras droit du Sieur de la Touche dans la

fondation de Champlain". En 1679, Jean des Broieux était à Champlain, où il se fait bâtir un fournil par Jacques Chevalier (Adhémar, 20 fév.). Il acquit ensuite une concession à Batiscan. C'est pendant un de ses voyages de traite que son épouse eut sa fameuse aventure avec François de Jordy, aventure qui alla jusqu'à l'excommunication (Cf. B.R.H., 1931, p. 487). Jean des Broieux décéda à Montréal le 27 août 1699 (Inventaire par Trottain, 7 oct. 1701). Il laissa un fils, François, né en 1679.

Antoine de Brouville, Brunville et Bouvelle (illettré).

Les documents le nomment "Antoine de Brouville dit Laviolette". Nous ne connaissons pas ses origines. Nous présumons qu'il avait pris ce nom de Brouville ou Brunville parce que natif de cet endroit, en Normandie. Il est décédé avant le 15 novembre 1674, probablement au cours d'un voyage de traite. Il semble qu'il n'était pas marié.

Jean Danias et Daniau (illettré).

Il apparaît à Champlain en 1667 (Hist. de Champlain, I,p.96). Un contrat de Cusson, le 8 mars 1671, le signale à Batiscan. Il posséda peu de temps une habitation dans la seigneurie Sainte-Marie. Le recensement de 1681 le retrace à Lotbinière avec son épouse Marguerite Vaillant et cinq enfants. Comme sa fille Marguerite est dite âgée de 12 ans, il était marié quand il habita Sainte-Anne. Il mourut à Repentigny, le 12 nov. 1687 (Tanguay, Dict. I,156).

Philippe Estienne (illettré).

Il était le beau-frère de Mathurin Gouin et le beau-père de François Lancteau, ayant épousé Marie Vien, veuve de Jean Lancteau. C'est sans doute la présence de ces deux colons qui l'attira à Sainte-Anne. Mais il n'y colonisa point. Il avait acheté son terrain de Michel Roy le 5 juillet 1671 (3 arp. par 40), et le 29 sept. 1685, il donnait un arpent de ce terrain à la fabrique. Le 30 juillet 1703, M. de Suève vend les deux autres arpents de cette concession à Joseph Gouin, ". . . vu que le dit Estienne ne fait aucun cas de payer aux seigneurs quatorze ou quinze années de rente dont la dite habitation est chargée; et que même il a démembré la dite habitation d'un arpent de front qu'il a donné à l'église du dit lieu de Sainte-Anne, les deux arpents qui restent il les a abandonnés depuis plus de vingt et quelques années sans y faire aucuns travaux . . ." (Roy). Philippe Estienne n'appartient

donc à l'histoire de Sainte-Anne que par cet arpent de terrain donné à l'église, et pour lequel une messe est dite chaque année dans l'église paroissiale, pour lui et son épouse.

Nicolas Gastineau Sr du Plessis (signature).

Beau-frère de Michel Gamelain, dont il surveillait les intérêts à Sainte-Anne, quand le seigneur était en voyage. On connaît ses démêlés avec Jean Baril et les seigneurs de Lanouguère et de Suève au sujet de la terre de Louis Tétreau. Nicolas Gastineau appartient surtout à l'histoire de Batiscan. Signalons que son contrat de mariage, avec Marie Crevier, qui n'a pas été conservé, avait été passé au Cap de la Madeleine par Laurent du Portail, le 1er avril 1663.

Jacques Moron et Mouron dit Sansoucy (illettré).

Il est signalé au recensement de 1666 comme domestique de Jean LeMoyne au Cap, avec François Fortage. Le 18 juin de cette année, ils font ensemble un marché (greffe La Tousche), par lequel Fortage "ci-devant engagé chez le Sr Jean LeMoyne, pour acquérir sa liberté, ayant encore deux ans pour servitude, a mis et constitué à sa place pour servir aux travaux ordinaires le nommé Jacques Moron dit Sansoucy, aussi engagé pour quelques mois au Sr LeMoyne, à commencer le 18 août prochain, et continuer pendant deux ans". Il avait obtenu une concession de Michel Gamelain à Sainte-Anne, probablement en 1670 ou 1671 (le contrat de concession n'a pas été retrouvé). Un contrat du 22 mars 1671 mentionne que la concession de Pierre Caillouneau est voisine de celle de Jacques Moron. Il est décédé, probablement à Sainte-Anne, avant le 17 juin 1673 (Greffe Roy).

Christophe Parusy et Barnabé Gourcelle (signatures).

Nous ignorons tout de ces deux personnages, qui apparaissent tous deux au contrat passé le 5 février 1671 (Roy) entre Pierre Cantin et Mathurin Pasquier. Nous pouvons croire que c'étaient des coureurs de bois, de passage dans la seigneurie, et qu'ils reprirent leur métier. Barnabé Gourcelle signe encore comme témoin à des contrats le 6 mars et le 9 mai 1671 (Greffe Roy).

Mathurin Pasquier (illettré).

Associé de Pierre Cantin à Sainte-Anne en 1671, pour l'exploitation d'une concession, il lui cède sa part le 5 février (Roy) pour retourner en France. C'est la seule mention qui est faite de lui.

Louis Poupart dit Lafleur et dit le Guillon (signature).

C'est sans doute le personnage mentionné par Tanguay sous le nom de Lucas Poupart, et que signale, dans la seigneurie de Saint-Ours, le recensement de 1681. Était-il frère de René Poupart dit Lafleur? C'est peu probable, car le Père Archange Godbout, dans *Origines des Familles canadiennes-françaises* mentionne René et ne fait pas mention de Louis. Le 25 septembre 1683, il vend une concession à Julien Brosseau dit Laverdure dans la seigneurie d'Yamaska (Grefte Cusson). En 1684, il est colon à Saint-François (Cf. Charland, *Hist. de Saint-François*, p. 22).

Jean Pouzet dit Le Guillon (illettré).

Natif de la paroisse Saint-Michel, évêché de Luçon, fils de Nicholas Pouzet et d'Esther Guibaud. Nous avons vu qu'il épousa à Sainte-Anne en 1671 Louise Jacquer, fille de Simon et de Judith Houermonde, de la paroisse Saint-Martin, évêché de Chartres. Jean Pouzet gagna la seigneurie de Saint-Charles des Roches, où le situe le recensement de 1681. Il n'y est pas question de son épouse, et sa fille nommée Louise est dite âgée de 14 ans. Serait-ce une fille adoptive ou issue d'un premier mariage? Nous croyons plutôt que le copiste a fait erreur et qu'il s'agit là de son épouse. Jean Pouzet décéda avant 1683, probablement à Saint-Charles des Roches, et sa veuve épousa à Batiscan, le 3 août 1683, Michel Dallaux. Elle fut inhumée à Batiscan le 17 juillet 1711, âgée de 60 ans.

Jean Sieur, Sueur, Sieux dit Colot (illettré).

Il s'établit à Sainte-Anne en 1671, où il apparaît pour la première fois le 6 mars (Roy). Il semble avoir été un colon courageux, travailleur, mais peu doué du sens des affaires. Il acheta, loua, exploita plusieurs concessions, sans grand succès. Il épousa Marie-Charlotte Hébert (nous ignorons la date de son mariage), et au recensement de 1681, il est à Champlain et a deux enfants: Jean, 8 ans, et Marie, 4 ans, ce qui laisse entendre qu'il était marié lorsqu'il habitait Sainte-Anne. Ne pas confondre avec Jean LeSieur dit Collet, établi à Batiscan.

Alexandre Teschenay (signature).

Ce colon de Champlain apparaît quelques fois dans les contrats concernant Sainte-Anne. Il semble y avoir fait de fréquents séjours, mais n'y avait pas résidé en permanence. Peut-être eut-il un moment l'intention de s'y établir, à l'instar d'autres colons venus de Champlain.

Jacques Turcot (signature).

Fils de Jean Turcot et de Françoise Cápelle. Baptisé le 4 sept. 1652 aux Trois-Rivières, il naquit trois semaines après la mort de son père, dans la malheureuse affaire de la banlieue des Trois-Rivières le 19 août de cette année. Il n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il acheta, le 5 août 1671, dans la seigneurie de Sainte-Anne l'habitation de Jean Pouzet, qu'il ne garda qu'un été et qui retourna à Pouzet. Jacques Turcot alla ensuite s'établir à Champlain. Il épousa en 1677 Anne Desrosiers, fille d'Antoine, et devint juge de la seigneurie de Champlain en 1694. Il mourut en 1699.

— 1672 —

Abraham Collaut et Tharaud dit Jolicoeur (illettré).

Il était au Cap de la Madeleine dès 1663, alors qu'il obtint une concession du Père Allouez (Grefte Laurent, 15 juillet). Il y était encore en 1666, lorsqu'il dépose contre Michel Gamelain dans une cause de fabrication d'eau de vie (Grefte La Tousche). C'était un coureur des bois, et il disparaît de la seigneurie vers 1673.

Antoine Chappuy — Le Bourguignon (illettré).

Le 15 juin 1672, Jean des Broieux obtient une concession voisine des "nommez Bourguignon et Desroches" (Roy). Il s'agit probablement d'Antoine Chappuy, qui possédait une terre conjointement avec Olivier de la Roux dit Desroches (Roy, 14 juin 1672). Dans un état des comptes dus à Jean Gendron dit Parisien (Grefte Roy), il est dit: "Le grand Bourguignon: 6 livres". Antoine Chappuy est domestique de Michel Roy au recensement de 1681. Sa mort n'apparaît pas aux registres de la paroisse.

Olivier de la Roue dit Desrosiers et DesRoches (illettré).

Il habitait la seigneurie depuis quelque temps, puisque le jour de son contrat de mariage (Roy), le 14 juin 1672, il échangeait sa concession avec Jean Laquerre. Il était fils de Jean de la Roue et de Charlotte Lesne, de la paroisse Saint-Martin, ville de Lamballe, en Bretagne. Son épouse, Jeanne Leconte, se dit dans son contrat de mariage fille de Nicolas et de Nicolle Lesne, de Saint-Etienne en Brie. Olivier de la Roue mourut en 1675 et son épouse convola l'année suivante avec Julien Averty, colon de Laprairie. Sans enfants.

François Dubois dit Bourbonnais (illettré).

Nous n'avons pas de renseignements sur ses origines. Il s'agit probablement de ce François Dubois dit le Bourbonnais mentionné par l'abbé Couillard-Després dans son *Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours* (p. 81) et qui résidait à Saint-Ours en 1681. Il est célibataire et dit âgé de 35 ans.

Moïse Faure (signature).

Dans son contrat de mariage, il est appelé "Moïse Faure Sr de St-Vivien". Né en 1629, à Saint-Vivien, en Périgueux, fils de Jean Faure et de Jeanne de la Porte. Il est à Sainte-Anne dès le 1er mars 1672, date où il échange avec Pierre Renault son habitation sur laquelle est bâtie une maison (Roy). Le 12 juin de l'année suivante, Faure se donne à vie à M. de Lanouguère, mais il reprend sa liberté en 1677 pour épouser Marie Lépine, fille de Pierre Lépine et d'Andrée Griffon, de Périgny, évêché de La Rochelle. La soeur de Marie Lépine, Andrée, avait épousé Claude Challes, tonnelier. Le 19 octobre 1681, Moïse Faure achète de Louis Souvisseau une terre à Lotbinière, où il alla s'établir. Un de ses fils, Ignace-Michel, est baptisé par le missionnaire à Batiscan, le 5 mai 1684, mais Faure résidait certainement alors à Lotbinière, car cet enfant était né le 4 mars précédent, et les parrain et marraine, Ignace LeMay et Christine-Charlotte Gaudry résident tous deux à cet endroit.

Pierre Gendron (illettré).

Il est appelé parfois Pierre-Jean Gendron. Il avait épousé Marie Charpentier au Cap de la Madeleine en 1671 (contrat Cusson), et s'en vint dès l'année suivante résider à Sainte-Anne, dont il fut un des colons les plus fidèles. Il colonisa tantôt dans la seigneurie de Sainte-Anne, tantôt dans celle de Sainte-Marie. Le 23 novembre 1672, un contrat de vente d'Abraham Callaut à Jean Sieur est passé à Sainte-Anne "en la maison de Pierre Gendron".

Son contrat de mariage le nomme "Pierre Jendereaux", fils de René Jendereaux et de Catherine Blain, de la paroisse de St-Gérard, en Poitou. Marie Charpentier était fille de François et de Marie Gatau, de St-Etienne de Paris. Au contrat assistaient de belles figures de colons: Michel Fiset, François Fafart et son épouse, Antoine et Pierre Trottier et leurs épouses (Contrat Cusson, 11 nov. 1671).

Marie Charpentier mourut le 28 mai 1713, âgée de 60 ans, "sans avoir pu recevoir aucun sacrement, étant morte subitement"

(Registre d'état civil). Elle fut inhumée le lendemain, Pierre Gendron épousa en secondes noces, le 17 juillet 1715, Marie Lefebvre, veuve de Louis Guibaud. Il ne laissa d'enfants que de son premier mariage. Il mourut le 7 novembre 1724, à 75 ans, dit le registre paroissial. D'après le recensement de 1681, il aurait eu 81 ans à sa mort.

Jean Gendron dit Le Parisien (illettré).

Ce coureur des bois ne séjourna dans la seigneurie de Sainte-Anne que comme agent de traite pour M. de Lanouguère et pour Michel Gamelain.

Jean Labbé (signature).

Il signe comme témoin au contrat de mariage d'Olivier de la Roue, le 14 juin. Il apparaît aussi comme débiteur de Jean Gendron dit Parisien, en 1673, pour cinq livres. Ce sont les seules mentions de ce colon qui n'habita pas la seigneurie. Il s'agit sans doute de l'individu de ce nom mentionné par Tanguay (Dict., I,331).

Pierre Lévesque (illettré).

Né en 1641 (Rec.), fils de Gilles Lévesque et de Mathurine Thibault, de la paroisse Saint-Pierre, évêché d'Angers. Il épousa Marie Croizet, veuve de Jean Laquerre, le 10 août 1677 (Roy). Les registres n'indiquent pas la date de sa mort, mais ce fut certainement avant 1703, car cette année-là, Madame de Lanouguère donne ses terres à ferme à "Marie Croizet Veuve Lévesque" et à ses trois fils: Pierre, Edmond et Mathurin. Ces deux derniers épousèrent le même jour, le 14 nov. 1712, les deux soeurs, Madeleine et Marie-Anne Morand. Mathurin prit le nom de Rompré et Edmond celui de Dusablon. Marie Croizet mourut le 30 juin 1716, à Sainte-Anne.

Jacques Lemere (signature).

Il obtint une concession dans le rang du bas de Sainte-Anne, en 1672, le 20 août. Il s'occupa à la fois de colonisation et de traite, pendant quelques années. Il nous est impossible d'identifier ce colon, mais il ne saurait s'agir ici de Jacques Lemarié, colon de Beauport. Jacques Lemere disparaît de la seigneurie vers 1681, sans laisser de traces. Peut-être est-il mort en voyage de traite.

Mathurin Morisset (signature).

Charpentier et constructeur de moulins, il ne résida pas dans la seigneurie, mais il passa un contrat avec les seigneurs de Suève et Lanouguère, le 7 mars 1672 (Roy), pour la construction d'un moulin qui ne fut pas bâti.

Adrien Nepveu dit Bacqueville (signature).

Ce colon avait une concession dans le bas de Sainte-Anne, en 1672, car il est signalé comme voisin de François Lancteau. Nous n'avons pu toutefois relever le contrat de sa concession, que d'ailleurs il n'exploita pas, pas plus que celle qu'il obtint dans la seigneurie de Sainte-Marie. Il semble qu'il séjournait surtout à Sainte-Anne à l'approche des voyages de traite, dont il était un des organisateurs pour la région trifluvienne. Comme colon, il appartient surtout à l'histoire de Champlain (Cf. Histoire de la paroisse de Champlain, vols I et II).

Jean Petit dit Picart (signature).

Ce colon, qui exploita une concession dans la seigneurie, apparaît souvent comme témoin, à partir du 6 octobre 1671, dans les contrats de la seigneurie de Sainte-Anne. Il s'agit sans doute de Jean Petit, père de Rose Petit, qui épousa Hilaire Frapier, un pionnier de Saint-Charles des Roches, où Jean Petit obtint une concession le 18 janvier 1678 (greffe Becquet). Dans le contrat de mariage de Rose Petit avec Hilaire Frapier (Leconte, 14 oct. 1668), il est dit que Jean Petit est "cocher dans la ville de Paris" et veuf de Jeanne Guéribour. S'il est bien le père de Rose Petit, — ce que nous ne pouvons affirmer de façon sûre — Jean Petit n'était pas encore au pays en 1668; du moins il n'était pas présent au mariage de sa fille. Il semble être décédé avant 1681, car son nom n'apparaît pas au recensement de cette année.

Pierre Renault et Regnault (illettré).

Il épousa en 1669 (contrat de mariage, Becquet, 5 nov. 1669) Françoise Desportes, qui le suivit à Sainte-Anne. Ayant vendu sa concession à François Dubois, ce couple alla s'établir à Saint-Charles des Roches, où nous le trouvons au recensement de 1681, avec quatre enfants. Ne pas confondre avec Pierre Renault, époux de Françoise Isabelle, qui habitait Grondines vers 1690.

- 1673 -

Pierre Cartier et Quartier (illettré).

Né en 1649 (Rec.), il avait épousé (contrat Becquet, 25 oct. 1675) Catherine Gauthier, soeur d'Anne, épouse de Jean Piquart. Cartier colonisa d'abord dans la seigneurie LeMoyné, puis dans celle de Sainte-Anne. En 1687, lorsqu'il vendit sa terre du bas de Sainte-Anne à René Daudelin (Roy), il est dit habitant de Boucherville. Son fils Pierre naquit à Sainte-Anne vers 1680.

Michel et Jean Desrosiers (signatures).

Michel a possédé une concession dans le bas de Sainte-Anne, voisine de celle de Claude LeRoy. Il posséda également une concession à Saint-Charles des Roches, qu'il vendit le 4 novembre 1677 (greffe Becquet) à Michel DuVault DesCormiers. Il avait obtenu sa concession de Ste-Anne le 29 octobre 1672, (Roy) et y avait fait quelque défrichement. Jean Desrosiers résida aussi à Sainte-Anne, car son nom apparaît au bas de quelques contrats passés dans la seigneurie. Tous deux fils d'Antoine Desrosiers et d'Anne du Hérisson, ils auraient certainement fait pour Sainte-Anne des sujets de choix. Mais il retournèrent coloniser à Champlain, où Michel épousa Marie-Jeanne Artaut, et Jean s'allia à la famille Dandonneau en épousant Françoise. Michel est l'ancêtre des familles Désilets et Jean, l'ancêtre des familles du Tremble. (c.f. Hist. de Champlain, Vols I et II, Index).

Pierre Dubois dit Picart (signature).

Il figure aux procès-verbaux d'arpentage de 1673, et est encore à Sainte-Anne en 1676. Au recensement de 1666, il apparaissait comme domestique d'Etienne Pézard de la Touche, à Champlain. Nous perdons sa trace à Sainte-Anne après 1676.

Louis Foucher dit Laforest (signature).

Originaire du Poitou, ce colon épousa à Québec en 1668 Hélène d'Amours, de Paris (Tanguay, Dict.). Après un court séjour à Champlain, Louis Foucher vint s'établir à Sainte-Anne, et il fut inhumé à Batiscan le 11 mai 1685. Sa veuve convola en secondes noces le 5 juin 1686 avec Isaac Lemire. Dans son acte de mariage, Louis Foucher dit être natif de Sainte-Radegonde, évêché de Poitiers. Dans un acte de La Tousche (7 sept. 1664), on lit:

"Louis Foucher dit Laforest, demeurant à ce présent chez le sieur Houssart, aagé de trente ans ou environ, natif de Niorg en Poitou". A sa mort, il laissait cinq enfants.

Henry Haines et Hainé (illettré).

Domestique de Mathurin Gouin, à qui il fait acte de donation, le 20 décembre 1673 et dont il était encore domestique au recensement de 1681. Sa mort n'apparaît pas aux registres de la paroisse.

François Lancteau, Lonteau et Lanquetteau (illettré).

Il était fils de Jean Lanquetteau, tué par les Iroquois en 1654 aux Trois-Rivières, et de Marie Vien. Il quitta Sainte-Anne pour épouser à Boucherville, le 14 octobre 1681, Marguerite Ménard, fille de Jacques Ménard dit Lafontaine. Il mourut à Boucherville le 4 décembre 1694. Il est l'ancêtre de M. Gustave Lanctôt, archiviste du gouvernement fédéral.

Claude LeRoy dit Jolicoeur (signature).

Il figure déjà comme colon à Saint-Charles des Roches en 1671. Puis il vint résider à Sainte-Anne jusqu'en 1678, s'occupant à la fois de défrichement et de traite. Cette année-là, il va s'établir de nouveau à Saint-Charles des Roches, où il achète une terre de Jacques Boisseau (Roy). Nous ignorons ses origines.

Louis Marin Boucher du Buisson (signature), arpenteur.

Il n'appartient pas à l'histoire de Sainte-Anne, mais il y résida en 1673 pour tirer les bornes des concessions.

Jacques de la Maitairie (signature).

Il accompagnait l'arpenteur Boucher du Buisson à Sainte-Anne en 1673. Tout d'abord domestique de l'Hôtel-Dieu de Québec, il accompagna Cavalier de la Salle dans ses explorations. (cf. Le Jeune, Dict. Gén. II, p. 85-90). Le grand découvreur le nomma notaire au Fort Frontenac, le 27 mai 1679. Il apparaît au fort Saint-Louis des Illinois en 1694. (c.f. R.A.Q., 1921-22, p. 27).

Jacques des Mousseaux dit Laviolette (signature).

Cette insatiable voyageur apparaît pour la première fois au pays dans le rôle de la recrue de 1653 pour Montréal: "Jacques

Mouceaux, défricheur, 75 livres tournois". (E.-Z. Massicotte, *Les Colons de Montréal*, B.R.H., 1927). Né en 1631 (Rec.), il était fils de Nicolas et de Jacqueline Jannot, d'Azé-le-Rideau, évêché de Tours (Tanguay). Il épousa Marguerite Sauviot à Montréal en 1658 (contrat Basset, Not., le 15 sept.). Il semble avoir été attiré à Sainte-Anne par Michel Gamelain qui voulait l'utiliser à la traite. Il quitta Sainte-Anne, après y avoir résidé avec sa famille quatre ou cinq ans, et gagna Repentigny où le situe le recensement de 1681. En 1688, il signait encore un engagement à Nicolas Perrot pour "faire le voyage des Maskoutins Nadouassious" (Greffé Adhémar).

Pierre Trottier (illettré).

Ce colon, un des plus en vue de Batiscan, résida à Sainte-Anne et y bâtit une maison, ainsi que nous l'avons vu. Il avait épousé Suzanne Migaud, en 1663, au Cap de la Madeleine (contrat de mariage, greffe Laurent, 18 janvier). Le contrat de mariage ne figure pas dans le greffe de Laurent, conservé au greffe du Palais de Justice des Trois-Rivières. L'indication nous est fournie par l'inventaire des biens de Pierre Trottier (greffe D. Normandin, 26 oct. 1699). Le 13 janvier 1673, Pierre Trottier vendit son habitation de Sainte-Anne à Michel Roy, pour s'occuper uniquement de sa concession de Batiscan, où il résida jusqu'à sa mort, le 8 janvier 1693.

- 1674 -

Jean Blot (signature)

Né en 1649, fils de Pierre Blot et de Marguerite Tellier, de Neuville (Arr. de Dieppe). Dans un contrat avec Léonard de Montreau, le 15 avril 1674, (Roy) il est avec ce dernier mentionné comme fermier de M. de Suève. Jean Blot épousa le 28 sept. 1676 Marie Mousseaux, fille de Jacques. Il mourut peu de temps après son mariage, car le 21 mars 1678, Marie Mousseaux est mentionnée comme veuve. Sans descendance. Marie Mousseaux retourna demeurer avec sa famille qu'elle suivit à Repentigny, où elle épousa en 1680 Jacques Rivières, de qui elle eut neuf enfants.

Nicolas Dupuy dit La Vallée et La Poquette (signature).

Il signe comme témoin, au Cap, au contrat de concession de Jean Boullard le 14 fév. 1667. En 1666, il s'était fait accorder une

concession à Batiscan. Le 19 oct. 1674, il acheta de M. de Suève une terre qu'il revendit le 28 oct. suivant à Pierre Lamoureux (greffe Rageot). Dans ce dernier contrat, il est dit habitant du Cap. Sans doute s'agit-il de Nicolas Dupuy dit Montarvan, qui colonisa par la suite à Nicolet. Il est signalé en 1671 dans l'expédition de Daumont de Saint-Lusson au Sault Sainte-Marie (Cahiers des Dix, Vol. 6, 125).

Michel Duvau dit DesCormiers (illettré).

Né en 1644, d'après Tanguay. Fils de Jean Berthelot Duvau et de Renée Crépin, de St-Pierre de Saumur, évêché d'Angers. Sépulture le 31 mai 1704, à Montréal. Il avait épousé à Québec le 29 janvier 1674 Renée de la Porte, veuve de Jacques Arrivé. Michel Duvau ne semble pas avoir résidé longtemps à Sainte-Anne, où il n'avait pas de concession. Mais il résida à Saint-Charles des Roches, où il s'occupait à la fois de pêche à l'anguille et de colonisation.

Hilaire Frapier (signe: hylloire frapier).

Habitant de Saint-Charles des Roches, dont il est un des fondateurs, son nom apparaît souvent dans les contrats ayant trait à Sainte-Anne, où il faisait de fréquents séjours. Il avait épousé en 1668 (contrat de mariage, Leconte, 14 oct.) Rose Petit, fille de Jean Petit et de feu Jeanne Guéribour, de Paris. Le lieu d'origine d'Hilaire Frapier n'est pas indiqué dans son contrat de mariage.

Pierre Lamoureux dit St-Germain (signe: p. lamoureu).

Né en 1649 (Rec.), fils de Jean Lamoureux et de Marie-Magdeleine de Vienne (Tanguay, Dict, I.) Il épousa, vers 1670, une indienne, Marie Pigarouiche, dont il eut deux enfants: Marie-Renée, née en 1672, et Jacques, né en 1673, probablement à Sainte-Anne. Il épousa en secondes noces à Montréal Barbe Celles-Duclos, veuve de Louis Charbonnier. Coureur des bois notoire, Pierre Lamoureux fit partie d'à peu près tous les voyages de traite qui partaient de Sainte-Anne. Il semble avoir été un homme d'une grande activité et homme de confiance des seigneurs de Sainte-Anne.

Jean Lemire (illettré).

Nous croyons que le colon que le notaire Roy appelle continuellement de ce nom n'est autre qu'Isaac Lemire qui, le 5 juin

1686, épousa Hélène d'Amours. Né en 1648 à Saint-Maclou de Rouen, il était fils de Nicolas Lemire et de Jeanne Leconte. Il mourut à Batiscan, où il fut inhumé le 17 novembre 1691.

Léonard de Montreau, Montreil et Montreuil dit Francoeur (signature).

Il avait été soldat dans le Régiment de Carignan, compagnie de Froment, même compagnie que Pierre Cantin, et avait épousé à Montréal, le 1er mars 1668 (Basset, 28 fév.) Marguerite LeVaigneur. Cette dernière avait, le 25 oct. 1667 (Ibid) passé un contrat de mariage, qui fut ensuite résilié, avec Bernard Delpasches. Léonard de Montreau venait du Poitou, et son épouse de Normandie. Ils eurent une fille, Barbe, née en 1669. Cette famille quitta la seigneurie après la mort de Jean Blot, avec lequel Montreau était associé.

François Morneau (signature).

Il signe comme témoin au contrat de vente de M. de Suève à Nicolas Dupuy, le 19 oct. 1674, mais il ne résida pas dans la seigneurie. Il habitait Batiscan, où il mourut le 17 mars 1688.

Jean Péré (signature).

Il signe comme témoin au contrat de vente de M. de Suève à Nicolas Dupuy. Il s'agit du fameux coureur des bois et trafiquant de fourrures, qui était temporairement de passage dans la seigneurie. C'est la seule mention faite de lui. (cf. Le Jeune, *Dict. gén.* II 424; B.R.H., table analytique, 1925; Margry, *Découv. des Fr.*, tome IV, Paris, 1889.)

- 1675 -

Pierre Boubriau (illettré).

Il figure à Sainte-Anne, au recensement de 1681, avec son fils Venant. Ils ont respectivement 61 et 39 ans. Sans doute Pierre Boubriau était-il veuf lorsqu'il passa dans la colonie. Ils colonisèrent tous deux dans la seigneurie de Sainte-Marie, tout en s'occupant de voyages de traite.

Jean Berger et Rougeau (illettré).

Il s'agit ici d'une même personne, bien que Tanguay leur fasse épouser les deux soeurs Daudelin, Marie et Marie-Magdeleine,

qui ne sont également qu'une seule personne. Jean Rougeau semble avoir adopté parfois le nom de sa mère, Catherine Berger. Il venait de la paroisse de la Riche, archevêché de Tours, et se maria le 8 février 1684 sous le nom de Jean Rougeau. Il devint fermier de Jean LeMoynes, le 2 août 1676. Il avait auparavant résidé à Saint-Charles des Roches où il vendit son habitation à Claude Sauvageau. Bien qu'il n'apparaisse pas au recensement de 1681, il demeura à Sainte-Anne après cette année, et faisait baptiser une fille le 5 août 1687. Mais il quitta la région peu après pour aller s'établir à Boucherville. Son épouse est dite "épouse de Jean Rougeau dit Berger" dans le contrat de mariage de Gilles Pepin avec Françoise Chaperon à Boucherville, le 24 oct. 1693 (greffe Adhémar).

François Frigon dit l'Espagnol (signature).

Ce colon de Batiscan fit de fréquents séjours à Sainte-Anne et principalement dans la seigneurie de Sainte-Marie, mais sans y posséder de concession. Epoux de Marie Chambois, il mourut à Batiscan le 13 mai 1724.

Côme Génétouse et Gentouse, dit le Bohême (illettré).

Il obtient la concession de Jacques de Mousseaux, dans le bas de Sainte-Anne, le 26 juillet 1675, et le 6 octobre suivant, celle de Claude LeRoy. Le premier contrat fut passé à Sainte-Anne, mais le second fut passé à Champlain, dans la maison de M. Babie. Nous ne savons rien de cet individu, qui d'ailleurs ne demeura pas dans la seigneurie. Il avait obtenu à Batiscan, le 13 sept. 1674, une concession des Pères Jésuites (Greffe Adhémar). Il semble que là se bornent ses activités dans la région.

Nicolas LeMoynes (signature).

Il figure au recensement de 1666 aux Trois-Rivières. Dès le 22 nov. 1671, il achète de Claude LeRoy une terre à Saint-Charles des Roches (Greffe de La Rue). Il revend cette concession le 18 fév. 1674 à Marin Richard dit LaVallée. Le 2 fév. 1675, il signe à Sainte-Anne au contrat de vente de Claude LeRoy à Jacques des Mousseaux. (Roy). On le rencontre aussi à Champlain à cette époque, s'occupant activement de traite. C'est sans doute aussi ce qui l'amena de temps à autre à Sainte-Anne. Né à Rouen vers 1639, de Jean LeMoynes, sergent de la ville de Rouen, et de Jeanne Durosoir, (Cf. Vaillancourt, "La Conquête du Canada par les Normands"), il épousa à Lachine, le 8 janvier 1684, Marguerite

Josselin, veuve de Mathurin Lelièvre. Lors de son mariage, il habitait le "Haut de l'Île" (aujourd'hui Senneville), paroisse de Sainte-Anne de Bellevue.

Jean Odecoeur, Haudecoeur et Haudequeur (signature).

Il signe "Odequeur" à un contrat entre Jean LeMoyne et François Frigon, le 29 déc. 1675. Son nom apparaît de nouveau dans un autre contrat le 21 mars de la même année. Il n'eut pas de concession ici. Il habitait Boucherville en 1690, alors qu'il fut reconnu coupable du meurtre de François Poignet, marchand de Montréal. Il fut exécuté dans cette dernière ville le 27 mai 1690 (B.R.H. fév. 1939, p. 50).

René Prévost (signature).

Né en 1652, fils de Nicolas Prévost et d'Anne Saint-Amand, de Saint-Laurent, archevêché de Paris. Il épousa à Sainte-Anne, le 9 janvier 1684, Anne Daudelin. Il alla résider à Boucherville, en même temps que son ami et beau-frère Jean Rougeau.

Michel Simon (illettré).

Au recensement de 1666, il était domestique de Maurice Poulin Sr de la Fontaine: "Agé de 32 ans, marié en France". Après la résiliation de son contrat de mariage avec Jeanne Leconte, le 10 août 1676, il alla habiter Saint-Charles des Roches.

Antoine Trottier Sr des Ruisseaux (signature).

Cet important colon et trafiquant de fourrures appartient surtout à l'histoire de Batiscan, où il obtenait une concession dès 1666. Nous avons vu qu'il posséda dans l'île Saint-Ignace une terre obtenue de Jean Ricard. Il semble que Sainte-Anne l'intéressait surtout comme poste de traite. Il avait épousé aux Trois-Rivières en 1663 (contrat de mariage, Ameau, 2 sept.) Catherine Lefebvre, fille de Pierre Lefebvre. Il fut inhumé à Batiscan le 6 déc. 1706.

- 1676 -

Vincent Balle, Ballé et Ballet (illettré).

Il figure dans la liste des personnes confirmées à Champlain le 24 mai 1669. Il se dit originaire de Poitiers. Il passa un contrat, le 24 mai 1676, avec les habitants de Sainte-Anne, pour garder

les animaux dans la Commune. C'est la seule mention de lui dans la paroisse. Le 4 mars 1678 (Grefte Adhémar) il prend à bail une ferme de Jacques Aubert à Saint-Charles des Roches.

Jacques Benoist (signature).

Habitant de Saint-Charles des Roches, il signe comme témoin à quelques contrats passé à Ste-Anne.

Antoine Cotenoir, Cotnoir et Cotenoy (signe: Cotenoir).

Il demeura quelque temps dans la seigneurie de Sainte-Marie, et il semble bien que c'est lui qui est mentionné comme domestique de ce seigneur, au recensement de 1681, sous le nom d'Antoine. Il épousa (contrat Cusson, 27 avril 1682) Marguerite Provencher, fille de Sébastien, qui lui donna trois enfants. En 1683 et 1687 il habitait la seigneurie de Villiers, (Cusson) et en 1712, on le retrace à l'île Dupas, chez son gendre Antoine Brûlé (Grefte Normandin).

Simon-Pierre Denys Sr de St-Pierre (signature).

Il naquit à Québec et fut baptisé le 27 octobre 1654. Il était fils de Simon Denys de la Trinité et de Françoise Dutarte, et par conséquent l'oncle de Madame de Lanouguère. Un frère de cette dernière s'appelait également Simon-Pierre, et devint le célèbre Sieur de Bonaventure. Tanguay a confondu le premier Simon-Pierre avec son frère, Pierre Denys, baptisé le 4 avril 1660 et qui épousa le 27 septembre 1686 Geneviève Couillard. Le Sr de Saint-Pierre vint s'occuper à Sainte-Anne des intérêts de la seigneurie, pendant l'absence de M. de Lanouguère, ainsi que nous l'avons signalé. Dans un acte d'Adhémar, le 27 mars 1685, il est dit encore "demeurant à Sainte-Anne". Il s'occupait alors de traite. Nous ignorons la date et l'endroit de sa mort.

Jean Lariou (signature).

Habitant de Batiscan, qui passa un contrat avec M. de Lanouguère, le 26 mai 1676, pour la construction d'une grange sur sa ferme seigneuriale.

Pierre Deshaies (signature).

Autre habitant de Batiscan qui aida Jean Lariou à bâtir la grange de M. de Lanouguère.

Antoine LeDuc (illettré).

Né vers 1645, fils de Jean LeDuc et de Françoise Desobrie, de Louvetot (Seine-Inf.), évêché de Rouen. Le 3 sept. 1656, il est qualifié de matelot, dans un contrat d'Audouart par lequel LeDuc s'engage à Pierre Denys de la Ronde, pour un an. Au recensement de 1666, il est au Cap, domestique de Claude Herlin, Le 26 octobre 1670, il prend une terre à ferme avec Jean Havet à la Rivière La Prade, pour trois ans. L'année suivante, il épousait Jeanne Faucheux, âgée de 17 ans, fille de Noël Faucheux et de Jacqueline Tiozet, de Huisseau, évêché d'Orléans. Le contrat de mariage ne fut toutefois passé que le 17 février 1682 à Sainte-Anne. En 1673, nous le trouvons à Saint-Charles des Roches (greffe Duquet, 8 nov.). Antoine LeDuc mourut, probablement en voyage de traite, avant 1688. Il laissait deux fils, Jean-Baptiste et Pierre. Sa veuve épousa Pierre Vaillant et fut inhumée à Sainte-Anne le 21 novembre 1721.

Jean Mandeville (illettré).

Il assiste, le 28 sept. 1676, au mariage de Jean Blot et de Marie Mousseaux, et épousa la soeur de cette dernière, Françoise (greffe de La Rue, 10 mai 1676). Il apparaît dans la liste des confirmés par Mgr de Laval, le 24 mai 1669, à Champlain ("Jean Mandeville, de Rouen"). Il mourut à l'île Dupas, le 13 août 1704.

Pierre Picher (signature).

Le 24 janvier 1676, lors de l'achat de l'habitation de Jean Sieur dans la seigneurie de Sainte-Anne, il est dit "habitant de la Pointe aux Trembles de Québec". Il résida dans la seigneurie, mais peu de temps. Il avait épousé à Québec, le 25 nov. 1665, Catherine Durand (signature).

Pierre Roberol dit Morin (illettré).

Coureur des bois, qui prit un contrat de ferme à Sainte-Anne avec Antoine LeDuc, le 15 nov. 1676. Il ne persévéra pas dans la seigneurie, et nous le trouvons par la suite dans la région de Québec. Dans un contrat du 26 oct. 1675 (greffe Duquet), il est appelé "Pierre Roberol, scyeur de long". Par ce contrat, il s'engage à couper pour Michel Guyon de Rouvray du bois de chêne aux Grondines. Dans un autre contrat du 17 juin 1676, il est appelé "Pierre Roberol dit Morin, habitant des Grondines".

- 1677 -

Julien Averty et Laverty (illettré).

Ce colon de Laprairie vint épouser à Sainte-Anne, en 1677 (contrat de mariage le 6 oct.) Jeanne Leconte, veuve d'Olivier de la Roux. Un autre colon de Laprairie, Jean Caillau, accompagnait le futur époux à Sainte-Anne.

Mathurin Guillet (signature).

Ce fils aîné de la belle famille de Pierre Guillet dit Lajeunesse et de Jeanne de Saint-Père, demeura quelques années dans la seigneurie de Sainte-Marie, où il épousa le 2 nov. 1681 (contrat par Adhémar, 2 nov.), Marie-Charlotte, fille de Jean LeMoynes, qui lui donna huit enfants. Il alla par la suite s'établir à Montréal comme marchand.

Jacques Hudde (illettré).

Nous savons, par un contrat du 26 sept. 1677 (greffe Roy), qu'il était originaire de l'île de Ré et fils de Jacques et de Marguerite Germelle. Il épousa, probablement à Québec, Marie Meunier. Il fut fermier des terres seigneuriales, ainsi que nous l'avons vu, et fit diverses transactions de terre à Sainte-Anne et aux Grondines.

Gilbert LeRoux dit Lassigne et l'Enseigne (illettré).

Habitant de la seigneurie de Sainte-Marie, il achète le 20 avril la terre de Pierre Cartier, pour 400 livres. Il avait épousé à Québec, deux ans auparavant, alors qu'il exploitait une concession à l'Ange Gardien, Ursule Greslon, fille de Jacques Greslon dit Laviolette et de Jeanne Vigneau (contrat de mariage par Vachon, 4 sept. 1675). Il était fils d'Henry LeRoux de la Saigne et de Valence de Vincent, du bourg de Monts, en Auvergne. Lors du contrat de mariage, Jacques Greslon gisait sur un lit d'hôpital à l'Hôtel-Dieu de Québec. En son nom, son épouse s'engageait à donner aux nouveaux mariés, le lendemain de leur mariage, soixante arpents de terre, à condition que LeRoux demeure deux ans à travailler sur cette terre. Il est probable que Greslon mourut dans l'intervalle (Cf. Tanguay, Dict., 1, 283), et c'est alors que LeRoux vint s'établir à Sainte-Anne. Le 10 oct. 1675 (greffe Duquet) LeRoux s'engage à payer à Jean-Baptiste LeGardeur de Repentigny la somme de cent livres pour avoir quitté son service

sans permission. A Sainte-Anne LeRoux fut un actif coureur des bois. C'est de lui que vint le nom de "la Montée d'Enseigne", nom qui subsiste encore aujourd'hui.

René Mailhot (signature).

Colon de Saint-Charles des Roches, qui figure souvent dans les contrats concernant la seigneurie de Sainte-Anne. Epoux de Marie Chapacou, une de leur filles, Marie, épousa François Guibault, colon de Sainte-Anne en 1708.

Gilles Masson (illettré).

Né en 1630, à Dangeville (Poitou), fils de Pierre et de Françoise Gendrineau, il épousa à Québec le 17 oct. 1668 Marie-Jeanne Gauthier, fille d'Honoré et de Jaqueline Maville, de Rémy, évêché de Sens (greffe Duquet, 16 oct. 1668). Gilles Masson est une belle figure de colon et de traiteur. Il défricha des terres à Saint-Charles des Roches et à Sainte-Anne, avant d'aller tenter d'établir une seigneurie à Saint-Pierre. Il mourut à Sainte-Anne le 26 mars 1716, à l'âge de 85 ans.

Jean Paul Masson (signature).

Frère du précédent, dont il partagea les travaux de défrichement et surtout les courses dans les bois. Nous croyons que ce fut lui plutôt que Gilles qui fut un des compagnons de Du Lhut en 1678, lorsque ce explorateur accomplit un voyage au pays des Nadooussioux. Gilles Masson est à Saint-Charles des Roches en 1678, tandis que nous ne trouvons pas trace de Jean-Paul dans les contrats de cette année. Il ne semble pas s'être marié, et nous perdons sa trace après 1681.

Pierre Mercereau (signe: P. M.)

Charpentier, spécialiste de la construction des moulins, il construisit celui de l'île du Large, d'après un contrat passé le 14 nov. 1677 (greffe Roy). Il demeurait à Champlain, où il avait épousé une des filles de Pierre Dandonneau.

Louis Souvisseau (illettré).

Domestique de Mathurin Guoin au recensement de 1681. En 1674, il demeurait à Québec. Le 24 sept. de cette année, il s'engage (greffe Duquet) à travailler pour Antoine Trottier sur sa

ferme de Batiscan. Nous ne connaissons pas ses origines ni ce qu'il advint de lui après 1681.

Mathurin Tessier (illettré).

Les Tessier sont aujourd'hui nombreux dans la paroisse de Sainte-Anne. Ils descendent de Mathurin Tessier (ou Texier), qui arriva en 1677 et qui y demeura. Il était fils de Thomas Texier et d'Elizabeth Poirier, de St-Osaunie d'Angoulême, en Angoumois. Il épousa le 23 septembre 1670, à Château Richer, Elizabeth Létourneau, fille de David et de Jeanne Bary. Un acte de Daniel Normandin le 21 août 1690 le nomme "Mathurin Texier dit Maringouin". Ce sobriquet ne semble toutefois pas avoir fait fortune. Par cet acte, Mathurin Tessier reconnaît devoir à François Chorel la somme de 167 livres, pour marchandises reçues. Dans un contrat passé à Québec le 28 oct. 1675 (greffe Duquet), Mathurin Tessier déclare qu'il possède encore des biens "au village appelé le Pellegrin deux lieues proche d'Angoulême et qui consistent en terres, maisons, vignes, etc.". D'après F. L. Desaulniers (*Recherches généalogiques*, 1902, p. 97) Mathurin Tessier aurait été inhumé à Saint-Thomas de Montmagny, le 20 janvier 1705. Il eut cinq enfants: Edmond, né en 1678; François, né le 17 août 1681 et décédé en 1682; Pierre, né le 9 nov. 1683 et décédé le 27 suivant; François, baptisé le 1er janvier 1694; Marie-Jeanne, baptisée à Batiscan le 31 mai 1685.

Nicolas Volant (illettré).

Le 20 oct. 1677, Philippe Estienne vendit à Nicolas Volant l'habitation qu'il possédait à Sainte-Anne. Le contrat fut ensuite annulé, et ce fut une partie de ce terrain qu'Estienne donna pour la construction de l'église paroissiale. C'est la seule mention de ce colon dans la seigneurie.

- 1678 -

François Fortage (signature).

Il appartient surtout à l'histoire de Batiscan, mais il seconda à maintes reprises M. LeMoyné dans le développement de son domaine. Il dicte son testament le 31 décembre 1699 au notaire Trotaïn, et fait donation de ses biens à Jean Lariou, de Batiscan. Il mourut le 3 janvier suivant, âgé de 50 ans.

Guillaume de Noyon (illettré).

Il est mentionné le 8 mai (greffe Roy) comme ayant acheté une terre de François Lancteau, mais il ne demeura pas dans la seigneurie. Frère de Jean de Noyon, il venait des Trois-Rivières, et est dit âgé de 20 ans au recensement de 1666.

Jean Sennelay, Sénélé dit Laprairie (illettré).

Il colonisa dans la seigneurie de M. LeMoynes. Fils de Pierre Sénélé et de Marie Prou, de Coué, évêché de Poitiers, il épousa à Québec le 29 janvier 1674 (contrat de mariage par Duquet, 22 déc. 1673), Renée Joussetot, née en 1660, fille de Pierre et de Suzanne Drapeau, habitants de Québec. Ce couple eut cinq enfants. Lors de son contrat de mariage, Jean Sennelay déclarait demeurer chez les Pères Jésuites, à Québec, et Pierre Joussetot donnait à sa fille et à son gendre une concession sise en la côte Saint-Gabriel, à condition qu'ils l'hébergent et le nourrissent jusqu'à sa mort.

- 1679 -

Michel LeMay (illettré).

Il n'habita jamais Sainte-Anne, mais il y fit de fréquents séjours, principalement au manoir de M. LeMoynes, à qui il vendait une partie de ses pêches d'anguilles. Michel LeMay habitait Lotbinière, après avoir colonisé quelque temps aux Grondines. Il avait épousé aux Trois-Rivières en 1659 Marie Dutaud ou Quinville. On lit dans les *Annales de Lotbinière* de l'abbé Louis L. Paradis l'éloge suivant de Michel LeMay: "Il est de beaucoup le colon le plus remarquable des temps anciens. Sa descendance, très nombreuse, a peuplé Lotbinière et tout le territoire voisin".

Jacques Létourneau (signature).

Beau-frère de Mathurin Tessier, il demeura dans la seigneurie avec sa mère, Jeanne Bary. Dans l'acte de tutelle des enfants mineurs de David Létourneau, le 28 juin 1670 (greffe Vachon), il est dit âgé de trois ans. Dans le même contrat, Elizabeth est âgée de quinze ans et Philippe, de treize. Ce dernier a demeuré quelque temps dans la seigneurie de Sainte-Anne. Jacques épousa, le 8 fév. 1694, Angélique Guyon (contrat de mariage par Tro-tain, 5 fév.), fille de Joseph Guyon Sr du Buisson, et de Geneviève

Cloutier, de Saint-Charles des Roches. L'acte est passé à Sainte-Anne, "maison dud Létourneau". Neuf enfants naquirent de ce mariage.

- 1680 -

Julien Bion dit le Breton (illettré).

Il achète l'habitation de Mathurin Guillet, à Sainte-Marie, le 15 décembre. Quinze jours plus tard, il épousait la belle-mère de Mathurin Tessier, Jeanne Bary. A son contrat de mariage (1er janvier 1681), il se dit âgé de 45 ans et natif de Belance, évêché de Vienne en Bretagne. A l'époque de son mariage, Jeanne Bary demeurait probablement avec ses deux fils, Philippe et Jacques, sur une des fermes prises à bail par Mathurin Tessier de M. de Suève. C'est ce que nous permet de croire la liste des articles énumérés à l'inventaire des biens de la veuve, lors de son mariage. Jeanne Bary était la troisième femme de David Létourneau, et non sa deuxième, comme le laisse croire Tanguay. Dans l'inventaire des biens de David Létourneau, dressé par Vachon le 30 juin 1670, on trouve note du contrat de mariage de "David Estourneau & Sebastienne Guery sa femme en seconde nopce...", contrat passé le 10 juin 1640 devant Bellangay, notaire au gouvernement de la Rochelle. Jeanne Bary en était elle-même à son troisième mariage avec Jean Bion, car elle avait auparavant épousé René Bin, le 26 oct. 1670, à Château Richer.

- 1681 -

Louis Gillet

Domestique de Madame de Lanouguère au recensement de 1681. Il est signalé, le 6 juillet de cette année, comme parrain de Louis Hudde, sous le nom de Louis Poupert dit Gillet. Il s'agit, croyons-nous, de ce Louis Poupert dit Lafleur, déjà mentionné, qui, à cette époque, est signalé comme colon dans la seigneurie de Saint-Ours, mais qui était encore à Ste-Anne à la fin de 1681, alors qu'il signe à des contrats (16 et 19 oct., 8 et 9 nov.).

Guillaume Gourdeau (signature).

Il prend à ferme, le 9 nov., une terre appartenant à Pierre Baubriau dans la seigneurie de Sainte-Marie. Il s'agit ici de Jacques Gourdeau Sr de Beauilleu, frère utérin de Madame Jean Le-

Moyne. Il figure comme parrain d'une fille de cette dernière, Marie-Anne, le 23 décembre de cette année.

Alexandre Petit (illettré).

Mentionné comme domestique de Madame de Lanouguère au recensement, nous croyons qu'il était plutôt un de ses agents de la traite des fourrures. Peut-être s'agit-il du fils de cet Alexandre Petit mentionné par Tanguay (Dict. I, 477) et signalé comme voyageur aux pays d'en haut (Cahiers des Dix, 6, 114). Le 9 juin 1682, Madame de Lanouguère lui accordait une concession dans sa seigneurie avec Jean Noiry dit Champagne.

Bibliographie

Sources manuscrites

Registres paroissiaux des Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Sainte-Anne, Champlain, Batiscan et Grondines.

Greffes des notaires Ameau, Michel Roy, Jean Cusson, La Tousche, Herlin, Laurent, De LaRue, Adhémar, Trotaïn, Normandin.

Registres d'insinuation. (Archives du Palais de Justice des Trois-Rivières).

Archives judiciaires. (Palais de Justice des Trois-Rivières).

Sources imprimées

Recensements de 1666, 1667 et 1681. (Suite, Histoire des Canadiens-français, Montréal, 1882-84).

Archange Godbout, o.f.m. — "Les Pionniers de la région trifluvienne" (1634-1647). Editions du Bien Public, Trois-Rivières, 1934.

"Origine des familles canadiennes-françaises", 1re Série, Desclée, de Brouwer & Cie, Lille, 1925.

Bulletin des Recherches Historiques (1896-1945).

Histoire de la paroisse de Champlain, 2 vols. (1915-17).

Rapports des Archives de Québec (1920-1945).

P.-G. Roy, — "La Famille Tarieu de Lanaudière", Lévis, 1922.

Bellemare & Trudel, — "Batiscan", Editions du Bien Public, 1933.

Abbé L. L. Paradis, — "Les Annales de Lotbinière", Québec, 1933.

"Les Cahiers des Dix" (1936-1945).

Le Jeune, — "Dictionnaire général...", 2 vols. Ottawa, 1931.

Jugements & Délibérations du Conseil Souverain, 6 vols. (1885-91).

Tanguay, — "Dictionnaire généalogique".

Grace Lee Nute, — "Caesars of the Wilderness", New-York, 1943.

R.P. Hugolin, o.f.m., — "Le Père Joseph Denis (1657-1736)", 2 vols. Québec, 1926.

N.B. — Un travail historique qui veut être le mieux documenté possible ne peut s'accomplir sans la collaboration et les lumières de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et au dépouillement des archives, publiques et privées. Bien que la majeure partie de notre documentation ait été puisée aux archives trifluviennes, nous avons dû faire appel à ceux qui avaient accès facile aux archives de l'extérieur, principalement lorsqu'il s'agissait d'éclaircir certains points obscurs.

Nous tenons à remercier particulièrement de leur coopération, M. Antoine Roy, directeur des archives provinciales; M. E.-Z. Massicotte, archiviste du Palais de Justice de Montréal; le R.P. Archange Godbout, o.f.m., président de la Société généalogique canadienne-française; M. Gérard Malcheloase, secrétaire de la Société des Dix et bibliothécaire-adjoint à Saint-Sulpice. Merci également à notre ami Auguste Tessier, dessinateur à l'emploi de l'International Paper Co. aux Trois-Rivières et descendant du pionnier Mathurin Tessier, qui a bien voulu tracer, d'après les schémas que nous lui avons fournis, les plans des premières concessions qui apparaissent dans cet ouvrage.

Index des principaux noms cités

- Acadie, 47.
Algonquins, 9, 97.
Allouez, le Père, 15, 145.
Ameau, Séverin, 45.
Anguilles, commerce des, 103, 152, 161.
Anollée, Marguerite, 137.
Anseau, Benjamin, 17, 18, 97.
Arrivé, Jacques, 67, 152.
Artaut, Marie-Jeanne, 148.
Aubert, Jacques, 124, 156.
Aubuchon, Anne, 47, 113; Jacques, 42, 97; Aubuchon, fils, 112.
Averty, Julien, 71, 145, 158.
- Babie, le Sieur, 68, 154.
Baie d'Hudson, 61.
Ballé, Vincent, 69, 155.
Baribault, famille, 36.
Baril, Jean, 35, 44, 45, 46, 84, 86, 91, 139, 143; Jeanne, 88, 104, 106, 160, 161, 162.
Baston, Simon, 53.
Batenchon, Nailla, 20, 21, 22.
Batiscan, 10, 19, 20, 25, 30, 32, 34, 35, 45, 48, 55, 61, 63, 69, 86, 96, 97, 99, 100, 107, 122, 124, 130, 133, 140, 142, 143, 144, 149, 151, 154, 155, 156, 159, 160.
Baubriau, Pierre, 104, 105, 153, 162; Venant, 100, 103, 105, 123, 153.
Bazire, Charles, 39, 73, 82, 83.
Beauchamp, Jean, 71.
Beaudet, Laurent, 120.
- Beaudoin, Jean, 31, 141.
Beaudouin, Antoine, 124.
Beauvais, J.-Bte, 107.
Bécancour, Pierre de, 53; Robineau de, 53, 54, 118; rivière, 97.
Becquet, Romain, 46, 52, 54.
Benassis, Magdeleine, 137.
Benoist, Gabriel, 20, 21, 22, 23; Jacques, 71, 156.
Bercier, Louise, 36, 89, 134.
Berger, Baptiste, 16; Catherine, 154; Jean, 70, 101, 106, 153, 156.
Berri, Sr de (voir Anseau, Benjamin).
Bertaut, Barthelemy, 18, 26.
Berthier, 53.
Bin, René, 104, 162.
Bion, Julien, 88, 103, 104, 106, 162.
Blois, 41.
Blot, Jean, 52, 66, 72, 151, 153, 157.
Boisseau, Jacques, 102, 150.
Bohême, Le (voir Genetouse, Côte).
Bonaventure, Sr de, 156.
Bonneau, Jean, 18, 25, 26, 28, 29, 129.
Boucher, Gaspard, 137; Louis-Marin, 59, 150; Pierre, 10, 14, 15, 120, 137.
Boucherville, 78, 79, 86, 107, 120, 149, 150, 154, 155.
Bourbeau, Elie, 16.
Bourguignon, Le, 58, 145.

Boullard, Jean, 21, 27, 28, 29,
129, 151.
Bourjoly, Sr de, 24.
Bouyer, Anne, 31, 88, 137.
Brisset, Jacques, 34, 137, 139.
Broieux, François de, 142; Jean,
50, 51, 56, 57, 59, 60, 61, 67,
70, 72, 111, 140, 141, 142, 145.
Brosseau, Julien, 144.
Brousseau, François, 114.
Brouville, Antoine de, 50, 56,
57, 59, 66, 99, 142.
Brûlé, Antoine, 156.

Caillau, Jean, 158.
Caillouneau, Pierre, 34, 43, 139,
143.
Callaut, Abraham, 17, 145, 146.
Cantin, Pierre, 31, 32, 40, 43,
133, 143, 153.
Cap de la Madeleine, 14, 17, 18,
19, 20, 24, 25, 32, 34, 48, 95,
96, 131, 143, 151.
Cap Rouge, 24.
Capelle, Françoise, 145.
Carignan, Anatole, 131.
Carron de Milan, sauvage, 19.
Cartier, Pierre, 77, 79, 89, 100,
101, 112, 123, 149, 158.
Cavelier de la Salle, 150.
Celles-Duclos, Barbe, 152.
Cettièrre, Florent de la, 128.
Challes, Claude, 146.
Chamboy, Marie, 154.
Champlain, paroisse, 20, 21, 24,
25, 35, 40, 41, 42, 51, 57, 60,
63, 66, 67, 68, 69, 72, 80, 97,
114, 129, 140, 141, 142, 144,
149, 154, 155, 159.
Champlain, Samuel de, 9, 10.
Chapacou, Marie, 159.
Chapais, Thomas, 47.
Chaperon, Françoise, 154.
Chapuy, Antoine, 51, 52, 145.

Charbonnier, Louis, 152.
Charland, R.P. Thomas-M., 121,
134.
Charpentier, Marie, 57, 88, 106,
146.
Chasténay, Jean, 124.
Château St-Louis, 64.
Chavigny, François de, 96, 118;
Madeleine, 96, 105, 118, 121;
Marguerite, 118.
Chesnaie, Aubert de la, 39, 63,
95, 112.
Chevalier, Jacques, 139, 142.
Chorel, Edmond, 42, 112, 113,
126; François, 40, 41, 42, 46,
47, 67, 68, 112, 113, 114, 136,
160.
Colbert, 65, 84.
Colombière, M. de la, 122, 127.
Commune, La, 69, 74, 77, 86,
156.
Contant, Pierre, 33, 43, 48, 132.
Contrecoeur, Antoine Pecaudy
de, 54; seigneurie, 72.
Cotenoir, Antoine, 156.
Cognac, Sr de (voir Broieux).
Couillard, Geneviève, 156.
Courcelles, gouverneur, 41, 53,
95.
Courtois, Gabriel, 133.
Coustaut, Pierre, 97.
Coutancineau, Julien, 135.
Couturier, J.-Bte, 121.
Crevier, famille, 14, 18; Chris-
tophe, 14, 15, 20, 30, 33, 137;
Jean, 20, 32, 120, 121, 129;
Jeanne, 15, 120; J.-Bte, 112;
Marguerite, 14, 15, 27, 31, 42,
73, 87, 120; Marguerite (fille
de Nicolas), 120; Nicolas, 35,
120; Marie, 143.
Croizet, Marie, 47, 79, 88, 90,
91, 136, 147.
Cusson, Jean, 19, 20, 86.

Dallaux, Michel, 144.
Damiens, Jacques, 56, 76, 140.
D'Amours, Hélène, 67, 89, 149, 153.
Dandonneau, Françoise, 149; Jeanne, 105; Pierre, 97, 159.
Danias, Jean, 99, 142.
Daniel, abbé, 47.
Daudelin, Anne, 155; M.-Madeleine, 153; René, 149.
Daumont de St-Lusson, 152.
Dauphiné, 41.
De La Durantaye (voir Morel, Olivier).
Delaporte, Renée, 67, 152.
De la Roue, Olivier, 51, 56, 59, 71, 123, 145, 147, 158.
De la Rue, Guillaume, 45, 47, 114.
Deleuze, Nicolas, curé, 92, 125, 126.
Delpasches, Bernard, 153.
Denys, Marguerite-Renée, 27, son mariage, 52; 53, 54, 79, 82, 85, 86, 88, 91, 112, 113, 115, 116, 126, 127, 147, 162.
Denys, Simon-Pierre, 65, 75, 84, 85, 86, 88, 112, 115, 123, 156.
Denys, Charles Sr de Vitré, 85.
Denys, Joseph, récollet, 54; Marie-Charlotte, 119; Pierre, Sr de la Ronde, 52, 157; Simon, Sr de la Trinité, 53, 156.
Derby, Henry, 30, 130, 131.
Deschambault, Jacques-Alexis, 118, 119; seigneurie, 118, 119.
Desgroseilliers, 16.
Deshaies, Pierre, 69, 156.
Désilets, famille, 149.
Despins, le Sieur, 107.
Desportes, Françoise, 148.
D'Esquincourt, Anne, 140.
Desrosiers, Anne, 145; Antoine, 137, 145, 149; Jean, 149; Michel, 66, 149.

Dessureaux, Catherine, 139.
Didace, le Frère, 116.
Dizi, Marguerite, 141; Pierre, 15, 47, 141.
Dodain, Anne, 130.
Dorfeuille, François, 53.
Drouet, Jacques, 33, 133, 135.
Drouillard, Marie, 47.
Drouin, Thomas, 112.
Dubois, Antoine, 121; François, 50, 51, 69, 146, 148; Pierre, 59, 60, 67, 149.
Duchesneau, intendant, 111.
DuLhut, 159.
Du Plessis (voir Gastineau, Nicolas).
Dupré, Louis LeCompte, 106.
Dupuy, Nicolas, 28, 66, 161, 153.
Duquet, Pierre, 73, 81.
Durand, Catherine, 157.
Dusablon, famille, 90, 147.
Dutartre, Françoise, 156.
Du Tremble, famille, 149.
Du Tremblay, maison, 134; Pamphile, 33, 73.
Duvau, Michel, 60, 67, 76, 149, 152.
Enard, Jeanne, 120, 135, 137.
Estienne, Philippe, 43, 48, 49, 56, 59, 68, 112, 125, 142, 160.
Fafard, François, 18, 32, 34, 133, 138, 146.
Fajot, Jean, 72.
Fauchaux, Jeanne, 157.
Faure, Moïse, 50, 56, 58, 66, 76, 77, 79, 86, 89, 123, 146.
Faure, René, dit Laprairie, 32, 33, 134.
Ferland, abbé, 96.
Feulion, Barbe, 135; Magdeleine, 123, 134; Michel, 33, 36, 40, 45, 49, 56, 68, 89, 90, 102, 123, 134, 141.

- Fiset, Michel, 146.**
Foisy, Martin, 28.
Fortage, François, 143, 160.
Foucault, Nicolas, 107, 124.
Foucher, Louis, 49, 67, 89, 123, 149.
Foulché-Delbosc, 16.
Fournier, Jacques, 14, 15, 31.
François, Jean, 33, 34, 133, 135.
Frapier, Hilaire, 124, 148, 152.
Fresnel, Joseph-Antoine, 42.
Frigon, François, 19, 20, 100, 101, 154, 155.
Frontenac, gouverneur, 53, 54, 56, 63, 64, 65, 69, 84, 119.
- Gagnon, Elizabeth, 139.**
Galan, Bastien, 34, 135.
Gallien, Marie, 140.
Gamelain, Michel, 10, 13, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 42, 43, 44, 47, 55, 56, 59, 60, 62, 87, 91, 92, 95, 112, 120, 122, 143; son mariage, 14, 15; chirurgien, 16, 21, 24, 73; fabricant d'eau de vie, 17, 18, 19, 21, 26, 145; traiteur, 19, 25, 30, 35, 62, 63, 64, 96, 147, 151; sa mort, 72, 73.
Ignace, 107, 121; Jean-Bte, 120, 121; Marguerite, 120, 121; Pierre, 121.
Gastineau, Louis, 107; Nicolas, 14, 15, 17, 18, 20, 26, 34, 35, 44, 45, 46, 96, 97, 103, 122, 139, 143.
Gaudry, Christine - Charlotte, 146.
Gauthier, 52; Anne, 89, 138, 149; Catherine, 89, 149; Marie, 40, 159.
Gely, Jean, dit LaVerdure, 31, 32, 33, 34, 135.
Genaple, notaire, 116.
- Gendron, Jean dit Parisien, 50, 57, 58, 145, 147.**
Gendron, Pierre, 56, 69, 88, 90, 100, 103, 104, 106, 146; Ursule, 104.
Genetouse, Côte, 68, 154.
Giasson, Jean, 107.
Gillet, Louis, 162.
Gitton, Marie, 130.
Godbout, R.P. Archange, 15, 96, 144.
Godby, Anne, 138.
Godefroy, Jean, 15; Marie-Re-née, 54; René, 107.
Gorgendière, Joseph Fleury de, 128.
Goron, Michel, 124.
Gosset, J.-Bte, 53, 82.
Gouin-Bureau, maison, 33.
Gouin, Mathurin, 43, 48, 49, 51, 56, 57, 58, 69, 75, 78, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 112, 123, 124, 125, 140, 142, 150, 159; Joseph, 132, 141, 142; Laurent, 140; Sir Lomer, 141; Thomas, 105, 141.
Gourcelles, Barnabé, 143.
Gourdeau, Jacques, 104, 105, 162.
Grandmaison, Eleonore de, 96, 104, 118.
Greslon, Jacques, 158; Ursule, 105, 158.
Grimart, Elie, 135; Jean, 15, 33, 51, 55, 56, 59, 133, 135.
Grondines, (voir St-Charles des Roches).
Groston, Robert dit St-Onge, 120.
Guéribour, Jeanne, 148.
Guéry, Sébastienne, 162.
Guertin, Catherine, 139.
Guillet, Louis, 103; Marie, 139; Mathurin, 100, 103, 104, 107,

156, 162; Pierre, 16, 48, 137,
158.
Guibaud, François, 159; Louis,
147.
Guyon, Angélique, 161.

Haines, Henry, 58, 88, 150.
Hamelain, Louis, 123, 124.
Havet, Jean, 157.
Hayet, Marguerite, 16.
Hébert, Jean, 124, 138; Léger,
120, 121; M-Charlotte, 144.
Hérisson, Anne, 149; juge royal,
25.
Herlin, Claude, 157.
Hertel, Magdeleine, 121.
Hobbe, Françoise, 30, 89, 91,
132.
Hôtel-Dieu de Montréal, 73.
Houssard, Claude, 45, 150.
Hubert, François, 135.
Hugolin, R.P., 54.
Hudde, Jacques, 74, 75, 76, 89,
158; Louis, 162.

Iroquois, 56, 61, 119, 121, 130,
137.
Isabelle, Françoise, 148.

Jagot, Urbain, 124.
Janvier, Marie-Anne, 132.
Jaquer, Louise, 42, 144.
Jésuites, 34, 95, 97, 139, 141,
154, 161.
Jordy, François de, 142.
Josselin, Marguerite, 155.
Josson, Thimothée, 123, 124.
Jouanne, Angélique, 41, 141.
Jousselot, Marie-Renée, 105,
161; Pierre, 61.
Jouyel, Jacques, 17.
Jutrat, Claude, 62.

Labbe, Jean, 51, 147.
La Chaize, 18.

Lachine, 61, 130, 131.
Lafont, Etienne de, 16.
Lambert, Jeanne, 96.
Lamoureux, Pierre, 61, 70, 86,
88, 123, 152.
Lancteau, François, 51, 56, 60,
67, 68, 78, 86, 142, 148, 150,
161; Jean, 142.
Landreau, Noelle, 31, 141.
Landry, Louise, 133.
Langelier, Marie, 141.
Langlois, François, 112.
LaNoraye, fief, 107.
Lanouguère, Thomas de, 13, 35,
39, 44, 47, 54, 59, 60, 62, 69,
85, 86, 91, 92, 115, 118, 146,
156; origines, 41, 42; mariage,
49, 52, 56, traite des fourru-
res, 56, 57, 147; militaire, 56,
63, 64, 65; sa mort, 81; in-
ventaire, 81.
Lanouguère, Madame de (voir
Denys, Marguerite-Renée).
Lanouguère, Jean, 52; Louis,
116, 117; Louise-Rose, 65,
116; Pierre-Thomas, 91, 117,
118, 125, 126.
Lapointe, Jean, 27, 129.
Laprairie, 71, 72, 145, 158.
Laquerre, Jean, 33, 43, 47, 49,
51, 52, 56, 59, 60, 66, 67, 79,
91, 123, 136, 145, 147; Pierre,
52, 79, 123, 138.
Lariou, Jean, 69, 156, 160.
La Touche, Seigneur de Cham-
plain (voir Pézard, Etienne).
LaVallée, Sr de, 58.
LeBoulangier, Pierre, 17.
Leconte, Jeanne, 51, 71, 145,
155, 158.
LeDuc, Antoine, 77, 89, 123,
157.
Lefebvre, Catherine, 155; Louis,
15; Marie, 147; Pierre, 155.

Legardeur, 53, 96, 158; Catherine, 118.
LeJendre, Jeanne, 32, 34, 138.
Lelièvre, Mathurin, 155.
LeMay, Ignace, 146; Michel, 103, 161.
Lemere, Jacques, 51, 56, 68, 78, 86, 90, 147.
LeMerle, Daniel, 113.
Lemire, Isaac, 149, 152; Jean, 70, 76, 81, 152.
LeMoyno, Jean, 10, 18, 26, 30, 32, 77, 86, 87, 95; traiteur, 35, 96, 97, 102, 106, 138, 143, 154, 155, 160, 161; octroi de la seigneurie, 95; origines, 96; mariage, 96; famille, 97, 107; sa mort, 107.
LeMoyno, Charles, 96; Jacques, 105, 106, 107, 161, 162; Jeanne, 118; Marie-Charlotte, 103, 158; Nicolas, 154; Pierre, 96, 97; Louis, 96, 123.
LeNeuf, Jacques, 39, 54; Marie-Anne, 53; Marie-Catherine, 52, 53, 54, 82, 85; Michel, 54.
Lépine, Andrée, 146; Marie, 58, 76, 89, 146.
LeRoux, Gilbert, 77, 101, 105, 106, 123, 158.
LeRoy, Claude, 60, 66, 68, 124, 149, 150, 154.
LeSieur, Jean dit Collet, 144.
Létourneau, David, 104, 161, 162; Elizabeth, 79, 88, 160, 161; Jacques, 104, 106, 161; Philippe, 104, 106, 161, 162.
LeVaigneur, Marguerite, 66, 153.
Lévesque, Pierre, 51, 55, 56, 60, 70, 79, 86, 88, 90, 91, 92, 123, 136, 147.
Loisel, Jeanne, 71.

Longeat, Vincent de, 30, 48, 51, 52, 56, 136.
Lotbinière, 87, 103, 124, 142, 146, 161.
Maby, Julien, 97.
Mailhot, René, 124, 159.
Maitairie, Jacques de la, 59, 150.
Marie-Magdeleine, sauvagesse, 17.
Major, Marie, 138.
Malchelosse, Gérard, 47, 61, 64, 134.
Mandeville, Jean, 72, 157.
Marin, Catherine, 121.
Martin, Marie-Anne, 132.
Massicotte, E.-Z., 73, 151; Jacques, 133.
Masson, Gilles, 76, 89, 124, 159; Jean-Paul, 88, 89, 124, 159.
Mauger, Clément, 33, 34, 35, 131.
Maugras, Marie-Jeanne, 121; Marguerite, 121.
Ménard, Jacques, 150; Marguerite, 78, 150.
Méran, Louis, 139.
Mercereau, Pierre, 50, 51, 80, 81, 159.
Meunier, Marie, 75, 158.
Migaud, Suzanne, 151.
Mondoux, Soeur, 73.
Montée d'Enseigne, route, 87.
Montmainier, Charles de, 98, 99, 137.
Montréal, 56, 63, 64, 67, 71, 73, 84, 115, 116, 118, 119, 150, 155, 158.
Montreau, Léonard de, 66, 72, 90, 123, 151, 153.
Moral, Quentin, 15, 17.
Morand, famille, 90; Pierre, 136.
Moras, le Sieur, 111.

Moreau, notaire, 72.
Morel, Olivier, Sr de la Durantaye, 82, 83.
Morin, abbé Germain, 122, 123.
Morisset, Mathurin, 50, 80, 148.
Morneau, François, 153.
Moron, Jacques dit Sansoucy, 50, 60, 123, 143.
Mouflet, Jean, 18, 25, 26, 28, 30, 31, 50, 56, 59, 60, 61, 115, 123, 130, 131; Pierre, 123.
Mournault, le Sieur, 58.
Mousseaux, Jacques de, 56, 61, 68, 72, 77, 150, 154; Françoise, 157; Marie, 72, 151, 157.
Mulois, Madeleine, 41; Marie, 40.

Nepveu, Adrien, 29, 68, 130, 148.
Nicolet, 120, 152.
Nigoret, sauvage, 19, 21, 23.
Niort de la Noraye, 47.
Noiry, Jean dit Champagne, 163.
Noyon, Guillaume de, 78, 161; Jean, 161.

Odecoeur, Jean, 155.
Olivier, Maurice, 140.
Ontario, lac, 56.
Ouray, René, 97.
Outaouais, région de traite, 57, 58, 78, 86, 111.

Papleau, Jean, 136.
Parusy, Christophe, 143.
Pasquier, Mathurin, 43, 143.
Pagési, Jean, 76, 124.
Peltier, Michel, Sr de la Prade, 17, 20, 30, 131, 132.
Peltrie, Mme de la, 96.
Pepin, Gilles, 154.
Pérade, Sr de la (voir Lanouguère, Pierre-Thomas).

Péré, Jean, 153.
Pérot, Jean, 20, 21, 22.
Perrault, Angélique, 91.,
Perrin, Anne, 135, 137.
Perrot, gouverneur, 64, 65, 131; Nicolas, 151.
Petit, Alexandre, 163; Jean, 98, 100, 102, 124, 148, 152; Paul, 121; Rose, 148, 152.
Pézard, Etienne, Sr de la Touche, 15, 21, 24, 129, 134, 141, 149.
Picher, Pierre, 69, 157.
Pigarouiche, Marie, 61, 88, 152.
Pinard, Claude, 121; Louis, 15, 16, 17, 31, 121.
Pinot, Pierre dit LaPerle, 31, 32, 35, 40, 44, 48, 56, 68, 74, 92, 123, 131, 134, 137; Marie, 36, 68, 88, 123, 131, 134.
Pins, Ile des, 95, 98, 99, 100.
Piquart, Jean, 34, 35, 39, 42, 44, 49, 50, 52, 56, 59, 79, 89, 90, 113, 123, 138, 139, 149; Marie-Anne, 52, 136, 138.
Pipardière, Sr de la (voir Fresnel).
Plassy, Jean, 20, 21, 22.
Poignet, François, 155.
Poisson, Louise, 17.
Poudrier, Sieur le, 58.
Poulain, Marie, 137; Maurice, 155.
Poupart, Louis, 43, 48, 51, 52, 56, 59, 66, 75, 76, 89, 144, 162; René, 144.
Pouzet, Jean, 42, 43, 50, 51, 56, 61, 70, 98, 100, 101, 102, 140, 141, 144, 145.
Prévost, René, 103, 106, 155.
Prou, Pierre, 40, 42.
Provencher, Marguerite, 156.
Provost, Elizabeth, 135.

Quatresous, Damien, 58; Madeleine, 132.
Québec, 10, 22, 23, 24, 53, 63, 64, 67, 69, 75, 81, 86, 96, 97, 103, 116, 117, 131, 150.
Radisson, 136.
Ragueneau, le Père, 15.
Ramesay, Claude de, 118, 119.
Rapide, le, 68, 79, 87.
Récollets, 116, 119.
Régiment de Carignan, 30, 31, 39, 40, 47, 52, 65, 66, 130, 132, 133, 135, 136, 137, 153.
Renault, Pierre, 50, 124, 146, 148.
Renou, François, 120, 121; Jeanne, 121; Madeleine, 121.
Renouart, Jacques, 66.
Reynier, Christine, 136.
Richard, le Père, 130, 135; Marie, 34; Marin, 124, 154.
Rigaud, Judith, 137.
Riquart, Jean, 18, 20, 21, 25, 29, 40, 44, 45, 56, 59, 60, 68, 70, 87, 88, 89, 90, 123, 131, 155.
Rivard, Claude, 132; Nicolas, 45; Robert, 132.
Rivières, Jacques, 151.
Roberol, Pierre, 157.
Rocheleau, Vivien, 34, 35, 42, 99, 102, 124, 141.
Rochereau, Michel, 141.
Rompré, famille, 90, 147.
Rougeau, Jean (voir Berger, Jean).
Rouillard, Mathieu, 30, 130, 133.
Roulleau, Jean, 40, 141.
Rouvray, Michel Guyon de, 157.
Roy, Michel, 7, 30, 31, 32, 33, 34, 43, 46, 47, 48, 49, 52, 56, 62, 65, 67, 68, 70, 73, 83, 89, 90, 91, 92, 104, 114, 115, 123, 124, 125, 131, 132, 134, 142, 145, 151.

Roy, Antoine, 34, 138; Pierre, 132; P.-G., 33, 47, 56, 64, 73, 81, 82; Marguerite, 86.
St-Charles des Roches, 30, 49, 51, 58, 60, 61, 66, 67, 70, 71, 76, 77, 81, 87, 89, 101, 102, 122, 123, 124, 132, 144, 148, 149, 150, 152, 154, 157, 159, 161.
St-Charles, lac, 22.
St-Christophe, île, 139.
St-Eloi, île, 9, 10, 97.
St-François, paroisse, 32, 104, 120, 121, 144.
St-Germain, Sr de (voir Lamoureux, Pierre).
St-Ignace, île, 10, 25, 27, 34, 43, 44, 49, 59, 60, 79, 86, 112, 113.
St-Lusson, Daumont de, 47.
St-Maurice, rivière, 31, 34, 35, 135.
St-Michel, rivière, 97, 130.
St-Nicolas, chapelle, 46, 72, 114, notice 122.
St-Ours, seigneurie, 144, 146, 162.
St-Ours, M. de, 20, 40, 41, 42.
St-Pierre, seigneurie, 159.
St-Romain, (voir Chorel, François).
St-Valier, Mgr de, 122.
Ste-Anne, île, 10, 27, 95.
Ste-Anne, rivière, 13, 19, 20, 21, 22, 24, 44.
Ste-Catherine, religieuse, 116.
Ste-Marguerite, île, 27, 75, 76.
Ste-Marie, seigneurie, 43, 61, 67, 95, 132, 153, 158.
Ste-Marie, rivière, 9, 10.
Samalins, Jeanne de, 42, 52.
Sauvageau, Alexis, 123, 139; Claude, 32, 34, 43, 44, 59, 70, 99, 100, 101, 102, 124, 138, 141, 154.

Sauvages, 9, 10, 18, 19, 20, 21,
30, 63, 96, 97, 131.
Sauvaget, Jean, 137.
Sauviot, Marguerite, 151.
Sennelay, Jean, 105, 161.
Sieur, Jean, 43, 50, 56, 57, 59,
62, 66, 69, 98, 99, 144, 146,
157.
Simon, Michel, 70, 71, 155.
Souvisseau, Louis, 87, 88, 146,
159.
Suève, Edmond de, 13, 35, 39,
40; origines, 41, 42; 44, 47, 49,
52, 54, 56, 59, 60, 65, 66, 74,
75, 76, 79, 80, 85, 86, 87, 88,
91, 92, 104, 111, 117, 123, 124,
125, 140, 142, 151, 153, 162.
Sulpiciens, 71.
Sulte, Benjamin, 47, 89, 121.
Surard, Pierre dit la Frisade,
138.

Talon, Jean, 13, 41, 47, 53, 54,
96, 106, 111.
Talus, Julien dit Vendamont,
138.
Teschenay, Alexandre, 144.
Tessier, Mathurin, 79, 80, 87,
88, 89, 90, 104, 111, 123, 160,
161, 162.
Tétreau, Louis, 31, 32, 35, 44,
45, 46, 141, 143.

Tracy, M. de, 23.
Trois-Rivières, 10, 18, 20, 24,
34, 45, 48, 54, 62, 63, 98, 120,
132, 141, 145, 154.
Trottier, Antoine, 60, 87, 113,
146, 155, 159; Jean, 133; Pier-
re, 32, 33, 49, 68, 134, 146, 151.
Turbar, Ursule, 135.
Turcot, Jacques, 43, 50, 140,
145; Jean, 145.

Ursulines, 116.

Vachon, Paul, 124.
Vaillant, Marguerite, 142; Pier-
re, 156.
Vallée, Charles, 104, 112, 125;
Magdeleine, 104.
Verchères, Magdeleine de, 117,
118.
Verdun, fief, 130.
Véronneau, David, 139; Louis,
121.
Vien, Etienne, 140; Magdeleine,
78, 88, 91, 92, 140; Marie, 142,
150.
Vigneau, Jeanne, 158.
Villiers, seigneurie de, 130, 156.
Volant, Claude, 105, 124; Nico-
las, 49, 160; Pierre, 123, 124.

Yamaska, 121, 144.

Table des matières

Avant-propos	7
Avant l'arrivée des colons.....	9
I—La Seigneurie de l'Île de Sainte-Anne.....	13
<i>Arrivée de Michel Gamelain au pays.....</i>	<i>14</i>
<i>Gamelain au Cap-de-la-Madeleine.....</i>	<i>16</i>
<i>Arrivée de Gamelain à Sainte-Anne.....</i>	<i>18</i>
<i>Les premiers défrichements.....</i>	<i>27</i>
<i>Arrivée de Michel Roy.....</i>	<i>30</i>
<i>La première maison seigneuriale.....</i>	<i>35</i>
II—La Seigneurie de Sainte-Anne.....	39
<i>Les nouveaux seigneurs.....</i>	<i>40</i>
<i>Expansion de la seigneurie.....</i>	<i>42</i>
<i>Va-et-vient de colons.....</i>	<i>48</i>
<i>Une étape importante.....</i>	<i>49</i>
<i>Mariage de M. de Lanouguère.....</i>	<i>52</i>
<i>Arpentage des concessions.....</i>	<i>59</i>
<i>Voyages de traite et coureurs des bois.....</i>	<i>61</i>
<i>M. de Lanouguère à Montréal.....</i>	<i>63</i>
<i>Transactions et échanges.....</i>	<i>67</i>
<i>Un nouvel essor.....</i>	<i>69</i>
<i>Mort de Michel Gamelain.....</i>	<i>72</i>
<i>Le manoir seigneurial.....</i>	<i>73</i>
<i>M. de Suève et les coureurs des bois.....</i>	<i>76</i>
<i>Construction du moulin seigneurial.....</i>	<i>80</i>
<i>Mort de M. de Lanouguère.....</i>	<i>81</i>
<i>Simon-Pierre Denys, Sr de Saint-Pierre.....</i>	<i>85</i>
<i>Le recensement de 1681.....</i>	<i>88</i>

